Relations

NUMÉRO 813 ÉTÉ 2021

Pour qui veut une société juste

AUX CHAMPS, CITOYENS !

AGROÉCOLOGIE ET TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC



DÉBAT : LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE EST-ELLE MENACÉE ?

TUNISIE : QUELLE JUSTICE 10 ANS APRÈS LA RÉVOLUTION ?

ARTISTE INVITÉE : **CAROLINE HAYEUR**

9,95 $

05

7 71766 85879 1

PP CONVENTION: 40012169

Relations

NUMÉRO 813 ÉTÉ 2021

Fondée en 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites. Depuis 80 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les personnes exclues et appauvries. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et religieux de notre époque.

5 **ÉDITORIAL**
PLUS JAMAIS ÇA ? Catherine Caron

ACTUALITÉS
6 VACCINS : RECHERCHE PUBLIQUE, PROFITS PRIVÉS Marc-André Gagnon
8 REBÂTIR LA CONFIANCE UNE VICTIME À LA FOIS Julie Perreault
9 CABALE CONSERVATRICE DANS L'ÉGLISE CANADIENNE Élisabeth Garant
10 VICTOIRE DE LA GAUCHE SOUVERAINISTE AU KOSOVO Arber Fetiu

12 **DÉBAT**
LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE EST-ELLE VRAIMENT MENACÉE ?
Rachad Antonius et Dalie Giroux

33 **AILLEURS**
DÉRIVE AUTORITAIRE ET LUTTES POUR LA TERRE AUX PHILIPPINES
Cédric Leterme

REGARD
35 QUELLE JUSTICE 10 ANS APRÈS LA RÉVOLUTION TUNISIENNE ?
Entrevue avec Sihem Bensedrine réalisée par Mouloud Idir
39 *FRATELLI TUTTI* : LE RETOUR À L'UTOPIE
Jean-Claude Ravet

42 **CHRONIQUE LITTÉRAIRE** de Marie-Élaine Guay
MOINDRE FINALE

44 **SUR LES PAS D'IGNACE**
LA TERRE NOUS L'AVAIT DIT Greg Kennedy

45 **QUESTIONS DE SENS** par Maya Ombasic
SILENCE, LE PREMIER BRUIT DE L'UNIVERS

RECENSIONS
46 LIVRES
49 DOCUMENTAIRE

50 **LE CARNET** de Yara El-Ghadban
MADAME X

27



DIRECTION
Élisabeth Garant

ÉQUIPE ÉDITORIALE
Emiliano Arpin-Simonetti
Catherine Caron
Michaël Séguin

MAQUETTE GRAPHIQUE
Mathilde Hébert

RÉALISATION GRAPHIQUE
tatou.ca

ILLUSTRATIONS
Jacques Goldstyn
Geneviève Grenier

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION
Marie-Célie Agnant, Frédéric Barriault, Dominique Bernier, Gilles Bibeau, Mélanie Chabot, Eve-Lyne Couturier, Claire Doran, Céline Dubé, Lorraine Guay, Mireille D'Astous, Mouloud Idir, Robert Mager, Julie Perreault, Rolande Pinard, Louis Rousseau

COLLABORATEURS
Gregory Baum †, André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert †, Yara El-Ghadban, Marie-Élaine Guay, Maya Ombasic, Jean-Claude Ravet.

IMPRESSION HLN
sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres post-consommation.

DISTRIBUTION
Disticor Magazine Distribution Services

ENVOI POSTAL
Citéposte CFG

Relations est membre de la SODEP et de l'AMéCO.
Ses articles sont répertoriés dans *Érudit*, *Repère*, EBSCO et dans *l'Index de périodiques canadiens*.

SERVICE D'ABONNEMENT
SODEP (Revue *Relations*)
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 716, Montréal (Québec) H3B 1A7
514-397-8670
abonnement@sodep.qc.ca

ABONNEMENT EN LIGNE
www.revuerelations.qc.ca

TPS : R119003952
TVQ : 1006003784

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec : ISSN 0034-3781
ISSN (version numérique) : 1929-3097
ISBN (version imprimée) : 978-2-924346-68-6
ISBN (VERSION PDF) : 978-2-924346-69-3

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : 514-387-2541, poste 234
relations@cjf.qc.ca
www.revuerelations.qc.ca

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada | Canada

Pour qui veut une société juste



Photo : Stéphane Langlois

ARTISTE INVITÉE

Résolument optimiste, marquée par une expérience de terrain depuis le début des années 1990, la photographe **Caroline Hayeur** explore les questions du corps social : convivialité, partage et différences. Sa démarche est liée aux lieux et aux formes de socialisation – amicale, filiale, communautés plurielles – dans la lignée du documentaire et du portrait humaniste. Elle soude certaines relations en provoquant ou en mettant en relief des situations de proximité. Ses mises en espace et ses installations, généralement à grand déploiement, s'inscrivent dans le champ de la photographie plasticienne. Depuis 2003, elle orchestre des projets d'échanges et de formation avec des jeunes, des retraités, des nouveaux arrivants, etc. Sous forme de mission photographique ou d'atelier, elle travaille sur la créativité, l'identité, l'expression et l'estime de soi. Caroline Hayeur est membre du Collectif Stock Photo (Montréal) qui regroupe des photojournalistes indépendants depuis 1994. Elle enseigne également le photojournalisme à l'École des médias de l'UQAM. Elle présente tout l'été en extérieur le projet visuel *Radioscopie du dormeur* dans le cadre de la 10e Rencontre photographique du Kamouraska.
<art.carolinehayeur.com>

DOSSIER

14 **AUX CHAMPS, CITOYENS ! AGROÉCOLOGIE ET TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC**
Michaël Séguin

17 **UN MODÈLE AGRICOLE À RÉINVENTER**
Patrick Mundler

20 **NOTRE AGRICULTURE CULTIVE-T-ELLE L'EXPLOITATION ?**
Yanick Noiseux et Laurence Hamel-Roy

22 **PESTICIDES : DES MESURES INCOHÉRENTES ET DÉPOURVUES D'AMBITION**
Laure Mabileau et Thibault Rehn

23 **PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ ET LA DIVERSITÉ AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**
Dominique Bernier

25 **LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE ÉRABLIÈRE À LA FOIS**
François L'Italien

27 **VERS UNE AGROÉCOLOGIE DÉCOLONIALE**
Entrevue avec Maude Prud'homme réalisée par Catherine Caron

30 **AIMER À EN PERDRE PEUR**
Jean Bédard



23

PROMO

RELATIONS FÊTE SON 80e ANNIVERSAIRE CETTE ANNÉE !

80 ANS
AU CŒUR DU LIEN SOCIAL

CHIC !

PLUSIEURS NOUVEAUTÉS À L'HORIZON :

- une revue entièrement renouvelée avec plus de pages et plus de rubriques
- un nouveau site Web avec des contenus exclusifs
- une toute nouvelle série de balados

UNE OCCASION À SAISIR !

Notre fréquence de parution passera de 6 à 4 numéros par an, mais abonnez-vous en ligne avant le 24 juin 2021 et vous continuerez de recevoir 6 numéros la première année !



POUR S'ABONNER :
REVUERELATIONS.QC.CA
CODE PROMO : 80ANS

RELATIONS

La revue _Spiritualitésanté_ sur le Web!
GRATUITE, PRATIQUE et PERFORMANTE

Inscrivez-vous à l'infolettre de Spiritualitésanté

www.spiritualitesante.ca



PLUS JAMAIS ÇA ?

Plusieurs d'entre vous l'aurez remarqué, un vent festif souffle déjà sur nos médias sociaux à l'occasion du 80e anniversaire de *Relations*, que nous célébrons cette année. Plusieurs nouveautés, incluant la refonte complète de la revue, attendent notre lectorat cet automne. Ce dernier est sans doute l'un des plus diversifiés en âges parmi les revues québécoises, *Relations* comptant des lecteurs et lectrices de 18 à 98 ans!

Ainsi, dans le contexte pandémique actuel, nous nous inquiétons depuis des mois pour nos lecteurs et lectrices plus âgés, pour certains collègues aussi avec qui nous travaillons au sein d'une équipe intergénérationnelle. Nous partageons l'indignation de nombreuses personnes face au triste sort réservé à trop de personnes aînées au Québec. « Le virus a frappé très fort, surtout nos aînés qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui », affirmait François Legault lors de la commémoration nationale du 11 mars dernier en hommage aux 10 500 victimes québécoises de la COVID-19, dont près de la moitié étaient des personnes âgées vivant dans des résidences pour aînés, comme on le sait. On serait tenté de répliquer : « Le virus du néolibéralisme a frappé très fort avant lui, surtout les cerveaux de nos élites qui ont détruit la qualité des services publics auxquels les Québécoises et les Québécois devraient avoir droit aujourd'hui. »

Car la fatalité a eu des complices. Libéraux, péquistes et caquistes ont tous soutenu les politiques qui ont conduit aux situations intolérables qu'on observe en matière d'hébergement et de soins de longue durée au Québec. Or, ce sont là « des services essentiels, et rien ne justifie qu'ils soient exclus de la couverture publique des services de santé et services sociaux. Plutôt que d'être assumés directement par les individus selon le principe de l'utilisateur-payeur (avec toutes les iniquités que cela implique), ces frais doivent être assumés collectivement et financés par le biais d'un impôt progressif », dit à raison l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)[1], comme le font nombre d'intervenants depuis des années, dont l'ancien ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert. Nul besoin d'attendre les rapports du coroner, de la commissaire à la santé ou de la protectrice du citoyen, tous au chevet de CHSLD traumatisés et malades, pour faire de cette idée un projet prioritaire sans lequel nous ne pourrons pas affirmer collectivement « Plus jamais ça! ».

Pour améliorer la vie des personnes aînées, il faut sortir des logiques de marchandisation du privé (en matière de soins comme d'hébergement), de la préséance du profit sur l'intérêt public, et de l'exploitation des clientèles et des personnels soignants précarisés et mis en concurrence. Il faut valoriser le secteur public et les modèles communautaires sans but lucratif. Or, que fait le gouvernement caquiste? Il laisse traîner les négociations des conventions collectives depuis des mois, y compris dans le domaine de la santé, sans proposer les conditions salariales et de travail nécessaires à la résolution de nombreux problèmes dont la pénurie de personnel qu'on a grandement fabriquée[2]. Au moment d'écrire ces lignes, les travailleurs et travailleuses du secteur public allaient ainsi chercher des mandats de grève, épuisés par la crise sanitaire, excédés et laissés sans convention collective depuis mars 2020.

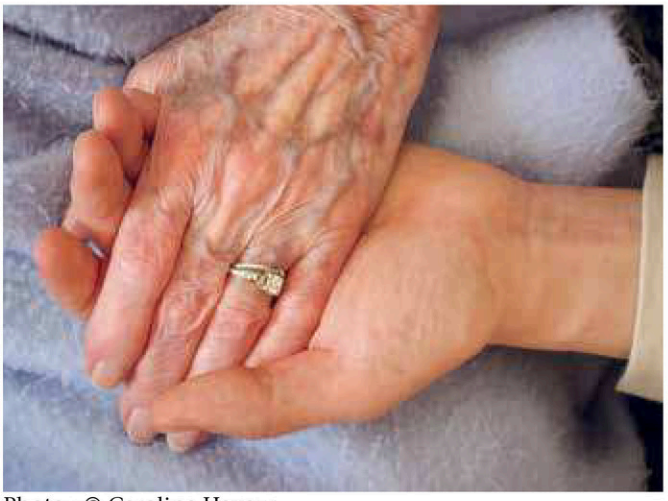


Photo : © Caroline Hayeur

Alors qu'à peine 8,6 % des personnes de 65 ans et plus en perte d'autonomie bénéficient de soins à domicile – une anomalie parmi les pays occidentaux – et que les services publics couvrent à peine 5 % des besoins, le gouvernement alloue un maigre 750 millions de dollars sur cinq ans pour ces soins dans son dernier budget. On est loin des 2,9 milliards que la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec juge nécessaires. Le gouvernement caquiste préfère consacrer 2,36 milliards de dollars aux maisons des aînés (plus du double que prévu pour seulement 2600 places). Un mauvais choix et une goutte d'eau dans l'océan des besoins d'une société vieillissante…

Continuer de naviguer à vue sur cet océan comme le fait le gouvernement actuel, malgré certains efforts à souligner, est plus que jamais inacceptable. Accorder des aides publiques et des subventions déguisées aux résidences privées pour aînés sans exiger davantage de transparence ni imposer de limites à leur soif de profits, l'est aussi. À ce chapitre, l'idée de les nationaliser et d'en démocratiser l'accès et la gestion, comme le proposent l'IRIS et Québec solidaire, doit être prise au sérieux.

Tant en matière de soins à domicile qu'en matière d'hébergement, l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées passe par un plan global cohérent et par un investissement public massif sans lesquels il ne sera pas possible de mettre fin aux logiques de profit et de concurrence délétères qui dégradent et déshumanisent les services. C'est réalisable pour qui a le courage de faire la guerre non seulement au coronavirus, mais aussi au virus particulièrement ravageur du néolibéralisme.

Catherine Caron

1. Lire Anne Plourde et Arnaud Theurillat-Cloutier, « Il est temps de nationaliser les résidences pour personnes âgées », IRIS, 16 avril 2020 [en ligne].
2. Lire Rolande Pinard, « La pénurie de main-d'œuvre, réalité ou prétexte? », *Relations*, nº 804, septembre-octobre 2019.



VACCINS: RECHERCHE PUBLIQUE, PROFITS PRIVÉS

Le monopole du secteur privé sur les vaccins contre la COVID-19 est un scandale auquel le Canada participe activement.

Marc-André Gagnon

L'auteur est professeur de politique publique à l'Université Carleton, à Ottawa

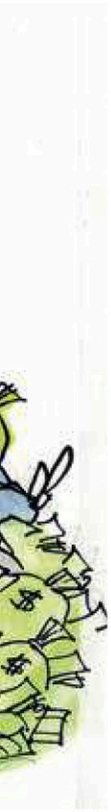
Au début de la pandémie de COVID-19, les chercheurs à l'échelle internationale ont collaboré entre eux sur la base des principes de la science ouverte. Ils ont partagé systématiquement leurs données en temps réel, que ce soit pour séquencer le génome du virus, suivre son évolution et ses variations, ou produire du matériel de protection ou de détection. Les résultats furent très encourageants et certains ont même cru que la recherche pour des traitements ou des vaccins allait poursuivre sur cette lancée.

En mai 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mettait sur pied le *Covid-19 Technology Access Pool* (C-TAP), fondé sur les mêmes principes, pour favoriser l'échange de l'expertise et des savoirs liés aux technologies permettant de combattre la COVID-19. Le *Medicines Patent Pool* (MPP), financé par UNITAID, a aussi étendu son mandat pour permettre le partage des brevets liés à la COVID-19. L'idée était alors de maximiser la collaboration et le partage des savoirs, mais aussi de faire en sorte que tous les pays ayant des capacités de production disponibles, dont le Canada, l'Inde et l'Afrique du Sud, puissent participer au maximum à l'effort de guerre contre la COVID-19. Malheureusement, les vieux instincts mercantiles qui s'incarnent dans la science propriétaire, les brevets et les monopoles technologiques ont vite repris le dessus. Aucune firme n'a accepté de partager ses technologies avec le C-TAP ou le MPP. Chacune travaille plutôt en silo pour garder le contrôle sur son savoir-faire technologique dans le but de maximiser ses revenus futurs.

Ainsi, même si les gouvernements ont investi plus de 14 milliards de dollars dans l'élaboration des vaccins, on continue de trouver normal que ces derniers restent entièrement monopolisés par le secteur privé. Le vaccin de la firme Moderna a été subventionné à 100% par des investissements publics, mais le brevet lui appartient. Moderna impose aussi la marge de profit la plus élevée sur son vaccin, ce qui lui a valu le prix-citron Shkreli, décerné annuellement par un comité d'experts américains aux plus grands profiteurs dans le domaine de la santé.

Chaque pays se trouve ainsi à jouer du coude devant les portes des firmes privées afin qu'elles acceptent de lui vendre des doses et de les livrer le plus rapidement possible. Peu importe les priorités de la santé publique à l'échelle mondiale, c'est le chacun pour soi du nationalisme vaccinal.

Le fait que le Canada tire bien son épingle de ce jeu et soit le pays ayant réservé le plus de doses – soit l'équivalent de 500% de ses besoins – ne doit



pas en occulter la nature extrêmement problématique. Les retards de production chez Pfizer/BioNTech, Moderna ou AstraZeneca ont créé d'importantes tensions internationales. Plutôt que d'assister à un effort collectif pour produire le maximum de vaccins, on voit les uns se dresser contre les autres dans une distribution organisée selon les priorités de ces multinationales. Ainsi, si certains pays riches auront vacciné l'ensemble de leur population dès cet été, on estime que les pays moins nantis devront attendre 2023 ou 2024 pour arriver au même résultat.

Plusieurs pays, avec en tête l'Inde et l'Afrique du Sud, ainsi que des mouvements sociaux ont demandé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de suspendre les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour les technologies liées à la COVID-19. Cette revendication est très importante pour faciliter l'échange technologique et permettre un accroissement de la production vaccinale d'ici la fin de la pandémie. Mais rien n'y fait. Les États-Unis, l'Europe, le Royaume-Uni et la Suisse s'y opposent de manière catégorique, tout comme le Canada qui semble avoir choisi de faire partie du problème, plutôt que de la solution.

En décembre 2020, le Canada a même prétendu à l'OMC qu'une telle suspension n'était pas nécessaire puisqu'il met à la disposition des pays à faible revenu son « Régime canadien d'accès aux médicaments » (RCAM). Ce dernier leur permet d'obtenir les traitements nécessaires grâce à des licences prévues pour les pays ne disposant pas de capacité manufacturière locale. Le RCAM est en fait une atrocité bureaucratique inefficace. Seul le Rwanda y a eu recours une fois en 2007 pour obtenir des traitements contre le SIDA, avant de dénoncer l'ineptie d'un système qui vise plutôt à compliquer l'accès aux médicaments en périodes d'urgence sanitaire. Malgré tout, au sein de l'OMC, le Canada a même défendu sans rire l'argument que si personne ne recourait au RCAM, c'était la preuve que les ADPIC n'avaient pas besoin d'être suspendus !

Le 26 janvier dernier, Pascal Loriot, PDG d'AstraZeneca, cité dans une entrevue accordée au quotidien italien *La Repubblica*, affirmait : « Nous devons vacciner le plus de gens possible à travers le monde, parce que si le virus continue de se multiplier dans diverses régions du monde, il peut muter au sein de ces populations [et les vaccins deviennent alors moins efficaces]. » Toutefois, lorsqu'on a demandé à AstraZeneca d'ouvrir sa licence exclusive pour augmenter la capacité de production manufacturière vaccinale mondiale, comme l'avait promis l'Université d'Oxford qui a conçu le vaccin, la réponse a été « Non ». Il est grand temps que les pays qui financent publiquement la majorité de la recherche nécessaire au développement des vaccins contre la COVID-19 disent non à la rapacité des firmes privées.

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Adopté à l'ONU en juillet 2017, ce n'est que le 22 janvier dernier que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entrait enfin en vigueur. Le Vatican fut le premier État à le ratifier en septembre 2017. Il a fallu attendre trois ans avant d'atteindre les 50 ratifications requises pour qu'il devienne effectif. Le 24 octobre 2020, c'était chose faite avec la ratification par le Honduras. Cependant, les puissances nucléaires et leurs alliés (dont le Canada) refusent toujours de le signer et de le ratifier. Conscients des effets catastrophiques des armes nucléaires, les adhérents au TIAN s'engagent notamment à ne pas développer, mettre à l'essai, produire, entreposer, transférer, employer ou menacer d'employer de telles armes. Devant l'inaction du gouvernement canadien, une coalition citoyenne pancanadienne exige la tenue d'audiences publiques sur le sujet.
Source : <echecalaguerre.org>.

Exposition virtuelle sur l'esclavage au Québec

Ceux et celles qui s'intéressent à la présence de personnes d'ascendance africaine au Québec et à leur résistance à l'esclavage ont un nouvel outil interactif pour explorer cette réalité trop souvent occultée de notre histoire qu'est la traite transatlantique des esclaves noirs. La plateforme *Fugitifs !*, créée par le rappeur bien connu Aly Ndiaye, alias Webster, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, redonne vie à dix anciens esclaves, hommes et femmes, en fuite dans le Québec du XVIII[e] siècle. Construite de manière très pédagogique, avec des illustrations, des capsules audio et des balados à l'appui, elle permet, selon Webster, de mettre « un visage humain sur des personnes qui étaient perçues comme des biens meubles ». Pour visiter l'exposition virtuelle : <fugitifs.ca>.

Non à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA

Le Centre justice et foi, qui publie *Relations*, joint sa voix à un nombre grandissant d'organisations de la société civile québécoise pour s'opposer à la définition opérationnelle de l'antisémitisme mise de l'avant par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Cette définition, neutre au premier abord, vise en réalité à museler toute forme de critique à l'égard de l'État d'Israël en l'assimilant à une forme de discours haineux. Poussée par des groupes pro-israéliens, cette même définition a été adoptée l'an dernier tant par le gouvernement canadien, qui l'a inscrite dans sa Stratégie de lutte contre le racisme, que par l'Assemblée législative de l'Ontario. Avant qu'elle ne gagne plus de terrain au Québec, une coalition montréalaise de citoyens et d'organisations a fait parvenir une lettre à la Ville de Montréal, le 9 mars dernier, afin d'enjoindre à la mairesse Valérie Plante de défendre la liberté d'expression de toutes et tous. Source : < ijvcanada.org>.

REBÂTIR LA CONFIANCE UNE VICTIME À LA FOIS

Le rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale trace la voie à suivre en la matière au Québec.

Julie Perreault

L'auteure, candidate au doctorat en droit à l'Université d'Ottawa (sur le traitement judiciaire de l'agression sexuelle), est chargée de cours à l'Institut Simone-de Beauvoir de l'Université Concordia, à Montréal



Manifestation à Montréal contre les agressions sexuelles, 19 juillet 2020. Photo: André Querry

En mars 2019, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale se voyait confier le double mandat d'évaluer les mesures actuelles de soutien à ces victimes dans le système judiciaire québécois et de réfléchir aux pratiques à développer pour augmenter la confiance de celles-ci à son endroit. Il remettait son rapport, intitulé *Rebâtir la confiance*, le 15 décembre dernier[1], le jour même où tombait le jugement de la Cour du Québec dans l'affaire Rozon, lequel innocentait le magnat de l'humour québécois des accusations de viol et d'attentat à la pudeur portées contre lui plus d'un an auparavant. Espoir de changement d'un côté, douche froide pour les victimes de violences à caractère sexuel de l'autre, montrant que le déficit de confiance et les aléas de l'accès à la justice constituent des défis de taille.

Dans son pragmatisme, le rapport du comité a le mérite de mettre en lumière les enjeux névralgiques d'un système beaucoup plus large – le rapport ne se limitant pas à la seule question des tribunaux –, et de le faire sans oublier la voix des principales intéressées. Précisons que le mandat du Comité ne l'engageait pas à s'attaquer aux difficultés de nature strictement juridique comme celles en cause dans l'affaire Rozon (droit de la preuve, présomption d'innocence, etc.). L'intérêt du rapport réside en ce sens dans le regard qu'il pose sur les processus et les procédures entourant les procès plutôt que sur les règles de droit qui les régissent. Cette approche est pertinente, car les recherches récentes en la matière montrent que le problème du traitement judiciaire des violences conjugales et à caractère sexuel est moins (ou du moins pas complètement) une question de droit au sens strict qu'un enjeu de culture institutionnelle. Le rapport fait donc œuvre utile en proposant des mesures concrètes visant à instaurer un changement de culture rapide au sein des organes judiciaires et parajudiciaires concernés, comme la police, les services sociaux et les services médicaux de première ligne.

L'accent mis sur l'accompagnement psychosocial et judiciaire à toutes les étapes du processus, du dévoilement jusqu'à l'exécution de la peine, en passant par le tribunal et ses différents acteurs (avocats et procureurs de la couronne en premier lieu), est important. Cet accompagnement présuppose de sensibiliser et de former les divers intervenants à la complexité des problématiques en jeu et de développer des mesures de soutien adaptées aux besoins spécifiques et aux profils sociaux des victimes. Le rapport insiste par ailleurs sur la nécessité de la prise en charge de la personne plaignante dès le début du processus judiciaire, avant même la déposition à la police, afin d'en bien comprendre la nature.



Cette personne devrait aussi être informée des développements tout au long des procédures si elle choisit la voie de la judiciarisation.

Sur le plan structurel, le comité préconise une approche intégrée des services, visant tant l'arrimage des ressources que la prise en compte des divers domaines du droit (autres que criminel) touchés par la réalité de la violence conjugale et des agressions sexuelles (droits de la famille, du travail, de la protection de la jeunesse, du logement, de l'immigration, notamment). Fort bienvenue, cette orientation répond à un important besoin de sécurisation psychosociale des personnes victimes (et de leurs enfants) mis de l'avant par les acteurs communautaires.

Enfin, le rapport innove en suggérant la création de plusieurs institutions, en particulier d'un « tribunal spécialisé » ayant pour mandat de favoriser la mise en œuvre intégrée des diverses recommandations relevant du processus judiciaire et la mise sur pied, par le gouvernement, d'un Secrétariat à la coordination et à l'intégration des actions en matière de violences sexuelles et conjugales. Mentionnons également les différents projets pilotes proposés par le Comité d'experts, dont la création d'un Centre de services intégrés pour les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale et de Centres intégrés de services holistiques des Premières Nations et Inuits, sans oublier l'initiative « une famille, un juge » pour traiter des dossiers relevant du droit criminel et du droit de la jeunesse, et la mise en place de postes de « coordonnateurs judiciaires » au sein des tribunaux.

Ces mesures sont essentielles à l'atteinte des cibles proposées dans les 190 recommandations que contient le rapport. Le fait que ce document s'adresse à un public suffisamment spécialisé, mais néanmoins plus large que les seuls juristes, aidera les organismes de défense des droits aussi bien que les décideurs, qu'il vise au premier chef, à s'en saisir.

1. Le rapport et sa synthèse sont disponibles sur le site Web du gouvernement du Québec.

CABALE CONSERVATRICE DANS L'ÉGLISE CANADIENNE

L'influence d'une minorité ultraconservatrice sur la Conférence des évêques catholiques du Canada et Développement et Paix continue ses ravages.

Élisabeth Garant

L'auteure est directrice du Centre justice et foi et de la revue *Relations*

La récente et fort inspirante encyclique *Fratelli tutti* du pape François consacre un chapitre à la parabole du bon Samaritain (Luc 10, 25-37). Elle « nous rappelle que nous ne pouvons laisser personne rester en "marge de la vie". Cela devrait nous indigner au point de nous faire perdre la sérénité, parce que nous aurions été perturbés par la souffrance humaine. C'est cela la dignité ! » (§ 68). Cette dignité est le cœur de l'enseignement social de l'Église catholique et en unifie toutes les dimensions.

Il semble pourtant que cette injonction fondamentale et ce principe central n'ont d'aucune façon servi de balises aux personnes qui ont initié et mené pendant plus de trois ans un processus inquisitoire envers 63 partenaires de l'organisme de solidarité internationale Développement et Paix (D&P). Ces derniers sont accusés par le site catholique ultraconservateur LifeSiteNews de se montrer favorables à l'avortement dans certaines de leurs prises de position, dans leurs actions ou dans leur travail en coalition avec des groupes de la société civile[1].

Le 25 février dernier, un communiqué conjoint de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et de D&P annonçait la fin de ce soi-disant examen. Il indiquait que 44 partenariats ne seraient pas poursuivis (et donc que ces organisations n'auraient plus accès à un financement souvent vital), dont 24 avec des organisations du Sud qui n'avaient pu fournir des réponses jugées suffisantes par les enquêteurs. Aucun rapport n'a été rendu public, aucune volonté de transparence sur le processus et ses résultats n'a été manifestée, et aucune excuse n'a été présentée à la vingtaine de partenaires dont les réponses semblent avoir été satisfaisantes. Aucune marque de reconnaissance n'a été exprimée à toutes ces organisations qui se consacrent pourtant courageusement à ne laisser personne « en marge de la vie » et à redonner la dignité aux personnes les plus souffrantes de l'humanité.

Malgré le climat d'omertà qui règne à D&P au sujet de l'enquête, *Présence Information religieuse* a tout de même réussi à mettre la main sur une copie dénominalisée du rapport et à en dévoiler l'essentiel le 8 mars dernier[2]. Il semble d'ailleurs que ce soit sur la base de ce rapport, qui n'indiquait même pas le nom des partenaires, que le Conseil national aurait accepté les décisions de l'enquête. On y confirme que les accusations témoignent d'une seule préoccupation, celle pour les questions de sexualité, et que l'engagement des partenaires en regard de l'enseignement social de l'Église n'a jamais été pris en considération. On comprend dès lors de qui les décideurs et exécutants de toute cette croisade se sont fait proches, s'éloignant de l'esprit de Vatican II qui enjoignait pourtant les chrétiens et chrétiennes à une collaboration large avec les mouvements sociaux. Les ténors de LifeSiteNews jubilent et poussent même l'arrogance jusqu'à demander maintenant des excuses aux évêques pour ne pas les avoir écoutés plus tôt.

Par ailleurs, le 9 mars dernier, un comité de la CECC rendait publique une note exprimant la préoccupation des évêques face aux vaccins contre la COVID-19 produits par AstraZeneca et Johnson & Johnson, qui auraient fait usage de cellules souche d'embryon dans leur élaboration. Cette information, qui s'est finalement révélée sans fondement scientifique, trahit encore une fois l'action de la droite

catholique. De plus en plus visible même si minoritaire, celle-ci bénéficie de l'attention d'acteurs influents de la conférence épiscopale se faisant le relais de ce genre de plaidoyer ultra-conservateur.

Plutôt que d'y aller de cette sortie publique déplorable en ces temps de pandémie, la hiérarchie catholique canadienne aurait mieux fait de dénoncer l'accès inégal aux vaccins. Elle aurait aussi pu signaler le fait qu'une fois de plus, les pays les plus riches se servent les premiers au détriment d'un partage équitable pouvant assurer la protection de toutes et tous. De plus, si elle tenait à condamner les pratiques répréhensibles de l'industrie pharmaceutique, ce ne sont pas les vrais enjeux moraux et éthiques qui manquent: nul besoin d'en inventer. Encore une fois, on peut s'interroger sur le choix des personnes que certains prélats et membres du personnel de la CECC choisissent d'écouter en ces temps de crise.

Heureusement, la note de la CECC, contrairement au communiqué concernant les partenaires de D&P, a suscité une réaction rapide et sans équivoque de la part de nombreux évêques, principalement ceux du Québec, qui se sont distanciés du message. Il faut espérer que cette saine dissidence, qui s'est enfin exprimée publiquement, permette des remises en question fondamentales sur les dynamiques en cours à la CECC et à propos de celles et ceux dont l'Église veut se faire le prochain.

1. Voir E. Garant, «Développement et Paix: la saga se poursuit», *Relations*, nº 808, mai-juin 2020.
2. Philippe Vaillancourt, «Développement et Paix: voici pourquoi les partenaires ont été rejetés», *Présence-Info*, 8 mars 2021 [en ligne].

VICTOIRE DE LA GAUCHE SOUVERAINISTE AU KOSOVO

Une position beaucoup plus ferme du Kosovo face à la Serbie, qui refuse toujours d'en reconnaître pleinement l'indépendance, est attendue.

Arber Fetiu

L'auteur est chercheur indépendant

En février dernier, une tempête électorale a secoué le Kosovo, trois jours avant les célébrations de l'indépendance, chamboulant le paysage politique de ce jeune État. Le 14 du mois, le parti indépendantiste de gauche Vetëvendosje («Autodétermination»), écarté du pouvoir moins d'un an plus tôt, a remporté une victoire écrasante avec 50,2% des voix. Pour la première fois depuis l'indépendance proclamée en 2008, non seulement un parti politique obtient la majorité au Parlement, mais les femmes y sont largement représentées puisqu'elles obtiennent 44 des 120 sièges, dont 11 grâce au système de quotas paritaires.

Fin 2019, après presque une décennie dans l'opposition, Vetëvendosje (VV) arrivait à former et diriger un gouvernement de coalition avec le plus ancien parti politique du pays, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), réputée de centre-droit, après des mois de négociations. Cependant, avant même d'atteindre deux mois au pouvoir, la coalition s'effondrait en raison de désaccords sur la déclaration de l'«état d'urgence» lié à la pandémie. En mars 2020, la LDK déposait une motion de censure qui a entraîné la chute du premier gouvernement dirigé par Albin Kurti, le chef de VV. Le chef du groupe parlementaire dirigé par la LDK, Avdullah Hoti, était chargé du mandat de former un nouveau gouvernement.

Les raisons de l'effritement de la coalition menée par VV sont plus complexes qu'il n'y paraît. Vetëvendosje avait mené sa campagne de 2019 en promettant, entre autres, d'appliquer des «mesures de réciprocité» vis-à-vis de la Serbie afin de riposter aux barrières non tarifaires que celle-ci imposait aux marchandises du Kosovo. Cette promesse n'a pas plu à l'ambassadeur américain en Allemagne, Richard Grenell, désigné comme envoyé spécial de Donald Trump pour les négociations entre le Kosovo et la Serbie, qui souhaitait rapidement un accord de normalisation entre les deux pays, à l'approche des élections américaines.

Trump avait appelé en décembre 2018 à une rencontre «historique» à Washington entre le président du Kosovo, Hashim Thaçi, et celui de la Serbie, Alexandar Vučić, afin de parvenir à un accord. Pour le premier ministre Albin Kurti, cet accord devait inévitablement comporter un échange territorial (pour obtenir une partie du nord du Kosovo peuplée principalement de Serbes, la Serbie devait lui céder trois municipalités du sud, peuplées d'Albanais). Contrairement au président Thaçi, l'ambassadeur Grenell n'a pas trouvé en Kurti un partenaire facile, ce dernier étant peu enclin à céder aux pressions visant à lever les mesures de réciprocité ou à redessiner arbitrairement la carte du Kosovo. D'où les manœuvres de Grenell en faveur du dépôt de la motion de censure de la LDK et la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale, en juin 2020, qui aura été elle aussi de courte durée.

Précisons qu'à la fin des années 1990, Albin Kurti, alors vice-président de l'Union des étudiants de l'Université de Prishtina, fut un acteur majeur des manifestations étudiantes contre l'occupation serbe. Il occupa ensuite des fonctions importantes au sein de l'Armée de libération du Kosovo et fut prisonnier d'opinion sous le régime colonial de Slobodan Milošević au Kosovo. Libéré après près de trois ans d'emprisonnement, il fonde Vetëvendosje en 2005, un mouvement qui a vivement contesté, avant l'indépendance de 2008, le régime néocolonial de l'administration des Nations unies


Le premier ministre Albin Kurti (à gauche) lors de son assermentation en février 2020. Photo : Wikimedia Commons

au Kosovo et, après l'indépendance, la mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo, en insistant sur le principe d'autodétermination. Critique féroce de la classe politique kosovare d'après-guerre (1998-1999), Kurti se démarque en dénonçant avec persistance la privatisation, la corruption, la gestion dictée de l'extérieur des relations avec la Serbie et bien d'autres sujets. Pour un jeune État qui n'est pas encore reconnu par tous les pays présents à l'ONU, la bataille se poursuit sur de nombreux fronts.

Les défis qui attendent le nouveau gouvernement sont donc titanesques. La campagne de Vetëvendosje promettait notamment des réformes radicales du système judiciaire et une lutte contre la corruption. L'élection de Kurti a troublé l'*establishment* et le président serbe Vučić, ancien ministre de l'information sous Milošević, qui le fustige presque quotidiennement depuis. Opposé à toute proposition qui conduirait à la « bosnification » ou à la « palestinisation » du Kosovo, Kurti exige que tout dialogue avec la Serbie soit conditionné, entre autres, par la reconnaissance des crimes commis au Kosovo, la divulgation par le gouvernement serbe des informations concernant le sort des 1640 personnes disparues pendant la guerre (selon les données les plus récentes), le paiement de réparations et la restitution des artéfacts culturels volés. Mais surtout, il est hors de question pour lui d'accepter un quelconque accord qui touche à l'intégrité territoriale du Kosovo et toute négociation avec la Serbie doit aboutir à la reconnaissance de l'État kosovar. Comme il l'a déclaré lors de son investiture, « Nous avons déclaré notre indépendance de la Serbie à deux reprises, à savoir le 2 juillet 1990 et le 17 février 2008. Il serait judicieux que la Serbie déclare elle aussi son indépendance vis-à-vis du Kosovo[1] ».

1. « *Serbia të shpallë pavarësinë nga Kosova. Dialog që zgjidh problemet ekzistuese dhe jo që krijon të reja* », TV Klan, 22 mars 2021, traduction libre [en ligne].

ESPOIR

Une protection juridique pour la rivière Magpie/ Mutehekau Shipu

S'écoulant sur 280 kilomètres du Labrador au fleuve Saint-Laurent, à travers la Côte-Nord, la rivière Magpie/Mutehekau Shipu est une merveille de la nature sans égale. Depuis le 23 février dernier, elle jouit d'une « personnalité juridique », une première au Canada. C'est pour la protéger de tout nouveau projet de développement extractiviste – notamment de la part d'Hydro-Québec – que le Conseil des Innus d'Ekuanitshit et la MRC de Minganie, appuyés par l'Observatoire international des droits de la Nature, ont pris cette initiative. Celle-ci s'inscrit dans un nouveau paradigme juridique qui consiste à reconnaître la Nature comme un sujet de droit, une approche qui gagne en importance un peu partout sur la planète, de la Nouvelle-Zélande aux États-Unis et passant par l'Équateur et la Bolivie.


Photo : Boreal River

Ce nouveau statut octroyé à la rivière permettra de nommer des gardiennes ou des gardiens juridiques responsables de veiller à sa valorisation, à son intendance et au respect de ses droits. Cela inclut notamment celui de couler et d'évoluer naturellement, de voir ses cycles naturels respectés, de préserver sa biodiversité et de ne pas être polluée, y compris face à de futurs barrages hydroélectriques qui pourraient complètement la défigurer. Cette alliance entre Innus et Minganiens constitue une riposte cinglante au gouvernement québécois qui a refusé jusqu'ici d'accorder un statut d'aire protégée à la rivière, statut pourtant réclamé depuis plus d'une décennie par la société civile.

Sources : *La Presse* et Radio-Canada

LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE EST-ELLE VRAIMENT MENACÉE ?

La liberté universitaire est menacée, et pas seulement par la droite.

Rachad Antonius

L'auteur est professeur associé au Département de sociologie de l'UQAM

La liberté d'expression en milieu universitaire se réalise par *la possibilité d'exprimer des idées dans les termes et dans les contextes que l'on choisit*. La menace à cette liberté prend des formes directes (exercer des pressions pour faire taire des opinions critiques ou pour les exclure des lieux d'influence) comme indirectes (définir les concepts qui déterminent ce qu'est un « discours haineux » ou « stigmatisant » de façon à museler la parole par un chantage moral).

Il est généralement clair, pour les militants et les militantes de gauche, que les universitaires qui appuient les droits du peuple palestinien subissent ces trois types de menaces : des pressions pour les faire taire, leur exclusion des lieux de parole d'autorité, et la propagation de concepts qui enferment leur discours dans la catégorie de « discours haineux ». Par exemple, la définition du terme antisémitisme proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), adoptée par le Canada et par certaines provinces et municipalités, inclut l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme et donc de racisme, dans le but de délégitimer les discours critiques des politiques israéliennes. Les tentatives d'interdire les campagnes de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) ont été justifiées à de nombreuses reprises par l'allégation voulant que les personnes juives sur les campus se sentent *personnellement* blessées et atteintes dans leur dignité quand Israël, auquel elles s'identifient, est ainsi visé et accusé d'être un État d'apartheid. Dans ce cas, la menace vient du « haut », c'est-à-dire des lieux de pouvoir.

La *cancel culture* : une menace réelle

Mais la menace peut aussi venir de la base militante. S'il ne faut pas oublier l'énorme différentiel de pouvoir entre les deux sources de la menace, il n'en demeure pas moins que les méthodes de la *cancel culture* – ou « culture du bannissement » – exercent des pressions bien réelles, surtout sur la gauche. La volonté de faire taire certains discours en les assimilant à des « phobies » (trans-, grosso-, homo-, islamo-, judéo-, etc.) et à des discours haineux prend la forme de pressions diverses faites sur des enseignantes et des enseignants – même quand ce sont des personnes alliées – quand elles ou ils ne respectent pas les lignes idéologiques et conceptuelles tracées par certains groupes militants.

Un aspect de cette culture du bannissement concerne l'usage de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « le mot en N ». Comment analyser son histoire, sa récupération subversive et ses connotations multiples (quelquefois positives) si on exerce des sanctions contre les enseignantes et les enseignants qui osent le prononcer ? Comment analyser la littérature de Dany Laferrière, de Senghor et de bien d'autres si on ne peut pas citer les mots qu'ils utilisent eux-mêmes ? Comment analyser la posture du professeur Claude Dauphin, qui a publié un texte intitulé « Je suis nègre et fier de l'être », sans pouvoir citer ce titre ? Doit-on traiter de racistes les personnes qui pensent que, dans certaines circonstances, l'usage de ce terme est utile pour l'analyse des luttes pour l'égalité ? Classer l'usage de ce terme comme relevant toujours d'une posture suprémaciste de droite est une erreur.

Des effets pervers pour la gauche

Les courants progressistes auraient tort, à mes yeux, d'être complaisants envers cette culture du bannissement ou de minimiser son importance. Les pressions qui en découlent peuvent avoir un effet paralysant, surtout au sein de la gauche. Elles ont déjà un effet négatif sur notre capacité collective d'analyser les enjeux des luttes pour l'égalité, car elles ne permettent pas la confrontation de différents points de vue, confrontation absolument nécessaire pour que le savoir progresse en sciences sociales et pour que le débat progresse dans le champ politique.

Ensuite, la défense de la liberté de penser, surtout en milieu universitaire, est une valeur essentielle de la gauche, car c'est un outil indispensable dans la lutte contre l'hégémonie de la droite. Abandonner ce principe entraîne une perte de crédibilité pour les courants qui ne s'opposent pas à la culture du bannissement.

Enfin, c'est surtout la parole de gauche, et non celle de droite, qui est menacée par le « droit de faire taire » au nom du statut de victime offensée. Les voix de droite trouvent d'autres tribunes, avec plus de visibilité, et avec l'avantage moral d'avoir « résisté à la censure ». Ce sont les voix de gauche qui se retrouvent muselées quand elles veulent débattre de certaines orientations au sein de leur propre mouvance. Cette situation entrave la capacité de la gauche de réfléchir à des solutions égalitaires et progressistes à des problèmes bien réels, offrant à la droite le crédit de les nommer et donnant, du coup, un avantage aux solutions autoritaires ou excluantes que propose cette dernière.

Depuis le débat entourant l'utilisation du « mot en N » à l'Université d'Ottawa à l'automne 2020, une polémique sur la liberté universitaire fait rage. Pour certains, cette dernière serait menacée par la culture du bannissement, alors que pour d'autres, cette liberté permettrait depuis trop longtemps d'occulter des questions fondamentales – racisme, sexisme, diversité de genre, etc. Mais au-delà du dialogue de sourds qui s'installe trop souvent, quelles leçons politiques tirer de ce débat ?

Le débat sur la liberté universitaire est l'arbre qui cache la forêt d'une transformation sociale nécessaire.

Dalie Giroux

L'auteure est professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa[1]

Dans la foulée de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire Lieutenant-Duval », des étudiantes et des étudiants noirs de l'Université d'Ottawa ont demandé que l'on tienne compte, dans nos manières d'enseigner, dans notre conception des matériaux de l'histoire et de la pensée, et dans les façons que nous avons de dire les choses, de l'histoire de l'esclavage et de la déshumanisation des personnes qu'elle a entraînée. Ces étudiantes et étudiants ont demandé que nous réfléchissions à nouveaux frais à la manière dont les institutions contemporaines perpétuent les schèmes qui ont présidé à ces entreprises inhérentes au projet de colonisation moderne. Ils et elles ont créé cette occasion politique à partir de l'usage d'un mot dont l'histoire est extrêmement chargée.

Au-delà de la controverse autour de l'usage ou pas du « mot en N » en classe, il faut arriver à prendre du recul pour bien comprendre ce qui s'y joue. L'arbre du « mot en N » cache peut-être la forêt de la transformation sociale en cours et des nouvelles alliances en émergence.

Au-delà de la liberté universitaire

La revendication a fait réagir fortement une frange de la communauté universitaire, qui y a lu un appel à la censure et une menace à sa liberté d'expression. Le premier ministre du Québec s'est prononcé sur la question, en faveur de la liberté universitaire, en même temps que plus de 500 personnes du corps enseignant et des milieux intellectuels (surtout) québécois. Certaines personnes y ont vu un retour malvenu des considérations de race dans un espace social qui se veut neutre, refusant d'entendre que c'est justement le fait que ces considérations n'ont jamais cessé d'imprégner nos institutions qui est en jeu. Quelques-unes ont reçu très douloureusement les accusations de racisme portées contre elles et la guérilla numérique qui ont entouré les évènements, y voyant une atteinte à la réputation et un enjeu de sécurité. On a vu dans les grands médias québécois une levée de boucliers pour la défense de la liberté universitaire, un sujet qui fait pourtant rarement les manchettes. Les militantes et les militants antiracistes y ont souvent été dépeints comme de dangereux radicaux.

La liberté universitaire est au cœur de l'entreprise commune de connaissance, il faut certes le réaffirmer. Celle-ci pourrait même constituer un véhicule intéressant pour accueillir la remise en question antiraciste. Mais cela exige que cette demande de respect et de reconsidération des fondements épistémologiques et politiques de nos cadres de pensée et de fonctionnement (incluant ce qui peut être considéré comme ses excès) aille au-delà de ce qui peut être dit ou non dans une salle de classe, et au-delà de la nécessaire mise au point sur la liberté universitaire.

Se parler ailleurs et autrement

Pour y arriver, il faudrait choisir de voir dans la révolte étudiante une invitation à faire communauté autrement, à établir de nouvelles bases, d'autres manières de faire. Il faudrait entendre dans cette interpellation un appel à découvrir, à partir des données actuelles, complexes et difficiles de notre habitation commune, comment pourrait fonctionner une société véritablement pluraliste.

Cela commence par accepter de se raconter nos histoires respectives, de s'écouter, et de s'engager à comprendre nos parcours mutuels. Cela nécessité de se parler sur un plan d'égalité, à travers la diversité des groupes et des voix, sur le terrain, de faire quelque chose ensemble, en classe et hors des classes, contre les structures coloniales. Il y a au Québec une intersection douloureuse où se croisent tout au long de notre histoire la race et la classe, et il faut la creuser. Cela se passe ici selon des coordonnées particulières, québécoises (et non, comme on veut le faire croire pour balayer la question sous le tapis, sous la modalité d'une importation américaine). Mais il reste encore à découvrir ensemble ce qu'il est, cet ici que nous avons en commun et que nous n'avons pas choisi, et quel potentiel de savoir vernaculaire est fiché dans cette situation.

Dans la foulée des incidents ottaviens, et au-delà (ou à côté) de l'enjeu de la liberté universitaire, plusieurs personnes afro-descendantes ont eu l'occasion de prendre publiquement la parole sur leur place dans la société québécoise. Elles ont pu discuter de leur vision de l'histoire du Québec. Avec un peu de désir, un peu d'imagination, qui que nous soyons, nous pouvons déjà entrevoir les prémisses d'une réflexion inclusive sur la question coloniale et le racisme au Québec. Ces questions ont maintenant (et enfin) droit de cité. Au gré des débats, une foule de gens ont cheminé et nuancé leurs positions et ont découvert l'existence de perspectives minoritaires, engagées, stimulantes et urgentes à considérer. Cela est politiquement extrêmement significatif et doit être vu comme une occasion à saisir, comme une rencontre à accueillir, comme un de ces moments politiques où le sens de la vie commune demande d'être remis sur le métier. Il faut être à la hauteur du moment.

1. Ce texte est un extrait modifié d'un article plus long paru dans le Webzine *Vivre ensemble* en décembre 2020.

AUX CHAMPS, CITOYENS !

AGROÉCOLOGIE ET TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC



Véronique Bouchard, agronome, copropriétaire de la ferme biologique Aux petits oignons à Mont-Tremblant et autrice de *Cuisiner sans recettes* (Écosociété, 2020).

Le rapport à la terre des Québécoises et des Québécois s'est radicalement transformé depuis l'avènement du modèle agroindustriel, il y a une cinquantaine d'années. D'activité vitale – nourrir la population d'un territoire donné –, l'agriculture est devenue une activité marchande mondialisée qui met à mal la souveraineté alimentaire des peuples et la biodiversité. Comment favoriser une agriculture nourricière qui soit plus respectueuse de l'environnement? Quelles voies d'avenir l'agroécologie ouvre-t-elle à l'ère de la crise climatique? Quelles politiques agricoles s'imposent pour « écologiser » notre alimentation dans une perspective de justice sociale? Ce dossier se propose de « cultiver » les moyens de renouer avec une agriculture à échelle humaine.



Photo : © Caroline Hayeur

Michaël Séguin

Force est d'admettre que l'agriculture telle que l'ont exercée mes grands-parents paternels à partir des années 1940 jusqu'aux années 1980 n'est plus ce qu'elle était. Leur petite ferme d'une dizaine de vaches laitières, qui de surcroît étaient taries tout l'hiver, obéissait à un rythme bien différent de celui que mon père connaîtra. Débutant sa carrière en production laitière à la fin des années 1970, il achètera un veau à la fois avant de reprendre la modeste ferme d'un de ses oncles. Joint par ma mère, aussi fille d'agriculteurs, son cheptel grandit au fil des ans jusqu'à compter 150 Holsteins aujourd'hui. L'évolution de l'environnement économico-légal et la mécanisation croissante du métier les ont transformés de plus en plus en « entrepreneurs agricoles ». Mais quel avenir attend mon frère et ma sœur, qui ont commencé à prendre la relève depuis quelques années?

Au mieux, on le dira incertain, probablement plus encore parce qu'ils s'inscrivent dans le paradigme dominant de l'agriculture industrielle. Nul ne sait de quoi demain sera fait dans un monde où la gestion de l'offre s'érode au gré des accords de libre-échange, où le traitement réservé aux animaux et l'empreinte écologique de l'élevage deviennent des préoccupations publiques, où la robotisation et la croissance sans fin des exploitations s'imposent comme des tendances lourdes, où le taux d'endettement et de suicide des agriculteurs grimpe en flèche, et où l'idée même de ferme familiale est mise en péril au profit de fermes-usines sans âme. Si les aléas de la nature et du sort n'ont rien de neuf, ils se combinent désormais aux exigences de la main-d'œuvre salariée, des transformateurs et des distributeurs, des consommateurs d'ici et d'ailleurs, des organismes de réglementation, des décideurs politiques et des investisseurs, engendrant un stress très éloigné de l'image bucolique de la vie agricole que brossent *Le temps d'une paix* ou *L'amour est dans le pré*…

L'échec de la révolution verte québécoise

Si je me permets ce bref détour autobiographique, c'est qu'il me semble illustrer de manière éloquente les transformations sociales qui traversent la société en entier, y compris le monde rural. Les bouleversements que vivent les agriculteurs depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sont en effet directement liés au projet de modernisation, d'industrialisation, de prise en charge collective et, plus récemment, de libéralisation économique promue par les élites québécoises. Dans le secteur agricole, ces processus se traduisent progressivement par une mécanisation (dont la multiplication des tracteurs et de la machinerie), une « chimification » (dont le recours aux engrais et pesticides), une spécialisation de la production (dont le passage à la monoculture céréalière destinée à l'alimentation animale) et une intervention ciblée de l'État (dont le financement agricole et le contingentement de certaines productions)[1].

La dimension politique de l'agriculture va bien au-delà de ce qui se trouve dans notre assiette : elle englobe aussi notre manière d'aménager et d'habiter le territoire.

Ici comme ailleurs, cette révolution verte a, certes, conduit à une explosion des rendements, mais elle a aussi engendré des effets collatéraux importants : « épuisement des sols, érosion de la biodiversité, maladies liées aux pesticides, carences alimentaires, endettement des paysans, privatisation du vivant et domination de l'agrobusiness sur les semences et les réseaux de distribution alimentaire[2]. » En 50 ans, le Québec est passé d'une agriculture de subsistance qui répondait néanmoins aux trois-quarts de ses besoins alimentaires à une financiarisation de l'agriculture qui diminue à la portion congrue cette proportion – soit 35 % de ses besoins[3]. Plus encore, à la suite de la libéralisation décrétée sous le gouvernement de Lucien Bouchard en 1998, l'agriculture passe d'une ressource collective fondamentale à une source de profits inscrite dans un complexe agroindustriel mondialisé et donc soumise aux *desiderata* des Monsanto de ce monde et aux instabilités du cours des marchés alimentaires. En clair : l'exact opposé de l'agriculture nourricière de proximité et des circuits courts que commande la transition écologique.

Sans sombrer dans l'idéalisation d'un passé fantasmé, cette perte de souveraineté alimentaire, de symbiose avec les communautés nourries par les agriculteurs et de savoir-faire ancrés dans une connaissance intime du terroir ne saurait être minimisée. Après tout, comme le soulignait l'agronome Claire Bolduc dans une entrevue accordée à la revue *Possibles* (été 2010), existe-t-il une nécessité politique plus vitale pour tout gouvernement que celle de veiller à « nourrir son monde, tout son monde » ? Si nous devenons ce que nous mangeons, l'agriculture est aussi le point de départ de la santé publique. Or, les modifications génétiques de tout ordre menacent tant la santé humaine que la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. C'est donc dire que la dimension politique de l'agriculture va bien au-delà de ce qui se trouve dans notre assiette : elle englobe aussi notre manière d'aménager et d'habiter le territoire, notre façon de traiter la terre, les végétaux et les animaux qui nous nourrissent, de même que les relations que nous entretenons avec la main-d'œuvre – souvent constituée de travailleurs migrants temporaires – qui sarcle et récolte nos champs.

Agroécologie et autres sillons à labourer

Le titre du présent dossier – « Aux champs, citoyens ! » – se veut ainsi un appel à se réapproprier la réalité agricole et à la concevoir comme un enjeu collectif majeur. Cette réappropriation, évidemment, nous ne la proposons pas tant à la manière d'un François Legault qui nous incitait toutes et tous à aller travailler aux champs en temps de pandémie, ou d'une Union des producteurs agricoles qui nous cantonne au seul rôle de consommateurs nécessaires au bon fonctionnement du modèle dominant, mais bien sous la forme d'un impératif démocratique. Dans la foulée du rapport Pronovost (2008), le débat public qui s'impose doit porter tant sur les formes que sur les finalités de l'agriculture au Québec.

Le modèle de l'agroécologie exploré de différentes façons dans ce dossier nous invite en ce sens à labourer de nouveaux sillons, à revoir nos manières de concevoir et de pratiquer l'agriculture en harmonie avec la géographie, le climat et les écosystèmes ambiants plutôt que dans une « logique de plantation » qui défigure la terre à grands coups d'engrais chimiques tout en polluant l'eau et en sapant la biodiversité. Plus encore, l'approche agroécologique permet de mettre au cœur des préoccupations les communautés qu'elle nourrit plutôt que des clients qui habitent au bout du monde. À petite échelle, l'agroécologie, c'est aussi simple que de faire son jardin en été, d'y planter une variété de plantes et de fleurs adaptées au climat d'ici et de partager ses récoltes avec ses voisins. À grande échelle, cette logique est élargie pour faire de ces mêmes voisins des acteurs à part entière de leur alimentation dans une multiplicité de modes qui permettent de prendre le champ comme on prend le maquis.

1. David Dupont, *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation*, Montréal, Fides, 2009.
2. Alain Olivier, *La révolution agroécologique. Nourrir tous les humains sans détruire la planète*, Montréal, Écosociété, 2021, plat IV.
3. Voir Maxime Corneau, « Agriculture : le Québec loin de l'autonomie alimentaire », Radio-Canada, 14 octobre 2020.

UN MODÈLE AGRICOLE À RÉINVENTER

Le modèle agricole qui prédomine aujourd'hui au Québec comporte plusieurs aberrations à l'heure des défis que posent la crise écologique et sanitaire, et la quête d'une plus grande autonomie alimentaire. Pour y remédier, une transition vers l'agroécologie s'impose.



Grande culture de blé à Saint-Sébastien, en Montérégie. Photo : © Caroline Hayeur

Patrick Mundler

L'auteur est professeur titulaire au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval et chercheur au Centre de recherche sur le développement territorial et au Groupe de recherche agriculture, territoires et développement

La pandémie de COVID-19 a suscité de nombreuses interrogations sur la sécurité de nos approvisionnements alimentaires : allait-on manquer de nourriture ? À l'image de la pénurie de masques N95 et de respirateurs artificiels, n'avait-on pas sacrifié notre autosuffisance alimentaire aux sirènes du libre-échange ? Comme souvent dans ces situations, le consensus qui s'est formé autour de la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire est malheureusement resté passablement flou sur le périmètre exact de cette « autonomie », avec le risque que l'on ne se pose pas les bonnes questions quant à l'avenir de l'agriculture québécoise.

Autonomie ou souveraineté ?

Si le débat sur la sécurité alimentaire est pertinent, il a été mené au Québec dans un grand flou sémantique. Certains se sont inquiétés de notre *sécurité* alimentaire, d'autres ont plaidé pour un accroissement de *l'autosuffisance*, d'autres encore ont rappelé l'impérieuse nécessité de préserver notre *souveraineté* alimentaire. Pour sa part, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a proposé d'accroître *l'autonomie* alimentaire, ce qui est apparu comme un objectif consensuel sans avoir besoin d'être clairement défini. Sans entrer dans les détails, il convient tout de même de préciser de quoi il est question. La *sécurité alimentaire*, d'abord, vise à maintenir en tout temps un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive. Cette nourriture peut être produite localement ou importée. L'*autosuffisance alimentaire*, quant à elle, désigne le fait de satisfaire les besoins alimentaires nationaux par la production nationale. Elle se distingue de la *souveraineté alimentaire*, qui est un concept plus politique désignant le droit pour une population de choisir la façon dont elle souhaite orienter son agriculture. Concrètement, cela signifie le droit des États à définir leur politique agricole et alimentaire sans que celle-ci puisse être remise en cause dans le cadre de négociations commerciales. L'*autonomie alimentaire*, enfin, est définie par l'UPA comme « la capacité de subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, de maintenir la diversité de l'offre et

de permettre un accès facile aux produits pour tous ». C'est le terme que le syndicat a choisi pour proposer aux Québécois et Québécoises un « dialogue sur l'autonomie alimentaire du Québec », avec le projet de s'engager en faveur d'un contrat social renouvelé entre l'agriculture et la société québécoise.

Quel que soit le terme auquel on se réfère, il est intéressant de se pencher sur divers éléments relatifs à la réalité de l'agriculture québécoise, afin de voir dans quelle mesure cette dernière est aujourd'hui orientée vers la satisfaction des besoins alimentaires des habitantes et des habitants de la province.



Maude Tremblay, propriétaire du Ranch TM, ferme spécialisée en bovins de boucherie à Sainte-Florence, dans la vallée de la Matapédia.
Photo : © Caroline Hayeur

L'agriculture telle qu'elle est

L'agriculture québécoise reste d'une grande diversité. Les fermes québécoises s'étendent le long d'un continuum allant du gros jardin à la firme financière. Certaines se diversifient, d'autres se spécialisent. Certaines visent les marchés mondiaux, d'autres les marchés locaux. Mais cette pluralité est en partie masquée par quelques productions largement dominantes.

Dans les productions végétales, une grosse moitié des terres agricoles (un peu plus d'un million d'hectares sur les quelque deux millions que compte le Québec) est consacrée aux grandes cultures, soit à des céréales comme le blé, l'orge ou le maïs et à des oléagineux comme le soya ou le colza. Malheureusement, on a beaucoup perdu en variété. Aujourd'hui, le maïs grain et le soya occupent près de 73 % de ces superficies, et cette production est destinée presque exclusivement à nourrir des animaux. Ajoutons aussi qu'environ 12 % de notre production annuelle de maïs va alimenter une usine de fabrication d'éthanol. Composé majoritairement d'avoine, d'orge ou de seigle, le reste des céréales est également destiné à l'alimentation animale. En revanche, pour des raisons à la fois agro-climatiques, économiques et organisationnelles, le Québec produit moins de 10 % de ses besoins en céréales et légumineuses destinées à l'alimentation humaine. Pour l'essentiel, ces productions nous viennent des Prairies canadiennes. À l'échelle provinciale, notre production nourrit nos cochons, mais ne nous permet pas de faire notre pain. Sur le plan environnemental, la place dominante du couple maïs-soya (majoritairement OGM) entraîne de nombreuses répercussions négatives telles que l'érosion des sols, la dissémination de pesticides, la pollution de l'eau et la baisse de la biodiversité.

Cette monoculture végétale est étroitement liée aux productions animales pratiquées dans la province. Certaines sont sous gestion de l'offre, c'est-à-dire que le volume de ce qui est produit est adapté pour correspondre strictement à la demande canadienne. C'est le cas du lait, des œufs, du poulet et du dindon. Pour le lait, qui reste la principale production agricole québécoise, notre production correspond en gros au double de notre consommation, parce que la répartition des quotas entre les provinces permet à certaines (le Québec principalement) de fournir une partie de leur lait à des provinces déficitaires comme les provinces maritimes.

Il y a par ailleurs des producteurs qui ont fait le choix de l'exportation. Au Québec, c'est le secteur du porc qui constitue le premier poste d'exportation bioalimentaire : nous produisons en volume quatre fois plus de porcs que nous n'en consommons. Ce choix, qui s'inscrit dans une stratégie planifiée d'expansion, a eu de nombreuses conséquences sur l'agriculture du Québec. Si la filière se félicite de ses performances à l'exportation et des emplois générés, la médaille a son revers. D'une part, cette expansion n'aurait pas pu se faire sans un soutien constant des politiques agricoles et notamment des politiques d'assurance-revenu. Au cours des dix dernières années, c'est plus d'un milliard de dollars que les contribuables ont payé pour soutenir la filière porcine[1]. D'autre part, si les porcs sont bien exportés, les déjections qu'ils produisent, elles, restent au Québec, ce qui génère divers problèmes sociaux et environnementaux.

Au fond, l'agriculture québécoise n'est pas aujourd'hui orientée vers la satisfaction en priorité des besoins alimentaires de sa population. Il est en partie illusoire de penser qu'il pourrait en être autrement. Nos saisons de production sont courtes et nos hivers, longs. Il est tout à la fois logique d'exporter – il y a des productions comme l'érable ou la canneberge pour lesquelles le Québec dispose d'un réel avantage comparatif – et d'importer, sauf à penser qu'il serait possible de limiter la diversité des aliments à notre disposition de manière draconienne.

Le débat sur l'autonomie alimentaire du Québec devrait ainsi être abordé dans une perspective systémique et globale, en posant plus largement la question des modèles agricoles et alimentaires souhaités par la population et celle des liens entre l'agriculture et le développement social et économique des territoires québécois. Certes, le développement de modèles de serriculture intensive remplacerait quelques importations et offrirait à une poignée d'entrepreneurs des occasions d'affaires. Mais on peut craindre que ces projets, très énergivores, n'aient qu'un effet collectif limité et n'augmentent, à terme, la dépendance à la main-d'œuvre venue de l'extérieur. En revanche, disséminer de petites serres sur tout le territoire québécois permettrait aux maraîchers de proximité d'étendre leur saison de production et d'élargir leur offre pour mieux servir leur communauté.

Vers une transition agroécologique

Les deux millions d'hectares de terres agricoles du Québec sont un joyau à entretenir et à préserver. Le Québec dispose d'une loi unique au Canada, la *Loi sur la protection du territoire et des*

activités agricoles, qui permet, même imparfaitement, de protéger les terres des usages concurrents. Mais cette loi protège la quantité de terres et non leur qualité. À l'heure où, dans tous les secteurs de l'économie, on se pose la question d'une transition verte pour «l'après COVID», il est essentiel de repenser l'agriculture afin qu'elle contribue encore plus qu'elle ne le fait aux grands enjeux sociaux et environnementaux que nous connaissons: protection de la santé physique et mentale des agriculteurs et des agricultrices en leur proposant un nouveau contrat social reposant sur la reconnaissance de leur apport au développement du Québec; protection de la biodiversité par la diversification des cultures et la diminution de l'usage des pesticides; protection des sols en adoptant des pratiques de couverts végétaux; protection des cours d'eau en favorisant des bandes riveraines qui accueillent oiseaux et pollinisateurs; etc. Appréhendées de manière systémique, ces pratiques portent un nom: l'agroécologie, qui favorise les synergies naturelles, s'appuie sur la diversité, soutient la variétédes cultures et des traditions alimentaires, développe de nouveaux modes de gouvernance des systèmes alimentaires, notamment à des échelles plus locales et dans des circuits plus courts.

Penser la transition est un travail complexe. L'agriculture s'est engagée dans une modernisation dont les limites sont connues depuis plusieurs décennies. Mais il est illusoire de penser qu'elle puisse aisément changer de cap. Ce qu'elle est aujourd'hui correspond à ce qu'ont voulu en faire la plupart de ses acteurs. Les conceptions de ce qu'est le progrès ne sont pas uniformes. Certains ne le voient que dans une technologie toujours plus pointue et largement idéalisée et d'autres l'imaginent dans un retour à des savoirs locaux et à des terroirs eux aussi idéalisés.

Au-delà de ces divergences, il y a également ce qu'on pourrait appeler des verrouillages, soit des situations où les pratiques en place sont tellement bien ancrées, à la fois socialement et techniquement, qu'elles rendent très difficile le développement d'alternatives et de nouvelles façons de penser. En agriculture, ces verrouillages sont nombreux et systémiques. Comment faire évoluer une culture professionnelle qui fait depuis 60 ans rimer gains de productivité et excellence? Comment sortir de la monoculture lorsque tout l'environnement s'est structuré pour la soutenir, du semencier à l'acheteur, en passant par le banquier? Comment faire de la place à de petits joueurs dans les épiceries lorsque le système de distribution s'est construit sur la standardisation, la concentration et l'optimisation de la logistique? Comment diminuer l'usage des pesticides quand même le territoire a été redessiné pour permettre le passage de machines de plus en plus grosses et qu'une seule personne doit prendre soin de quelques centaines d'hectares? Comment même sauver la ferme dite «familiale» quand un système technique, politique, économique et culturel favorise depuis plus de 60 ans une marche forcée vers l'agrandissement et la concentration?

Utiliser le terme de «transition» est une façon de prendre acte de la complexité des changements à initier et de la nécessité d'innover, d'expérimenter et d'accompagner pour faire prendre à l'agriculture un long virage qui soit à la fois souhaité par une majorité et économiquement viable. La transition peut prendre divers chemins, mais elle s'appuie toujours sur des niches d'innovation qui viennent bousculer le régime dominant[2]. De telles niches sont déjà nombreuses au Québec: tel collectif d'agriculteurs et d'agricultrices s'organise pour produire et moudre des céréales panifiables biologiques; tel autre, appuyé par des citoyens et des chefs de restaurants, s'engage dans la réalisation d'un abattoir local afin de permettre aux éleveurs de transformer leurs animaux pour fournir un produit différencié à une clientèle de proximité; tel autre, enfin, développe des solutions pour empêcher l'érosion et régénérer les écosystèmes qui entourent les fermes.

Le rôle de l'action publique est majeur. Pour que les niches d'innovation puissent bousculer le système dominant et le faire évoluer, elles ont besoin de pouvoir s'épanouir. Diverses initiatives prises au Québec vont dans ce sens, mais il subsiste encore plusieurs réglementations et divers pans de la politique agricole qui les freinent plutôt que de les soutenir. Les politiques de soutien à l'innovation, par exemple, favorisent trop souvent les gros joueurs déjà bien installés. Dans le domaine environnemental, pour que l'agriculture améliore son bilan, l'État québécois a mis en place le Plan d'agriculture durable 2020-2030. Ce plan contient de bonnes choses (réduction de 40% des risques pour la santé et l'environnement liés aux pesticides d'ici 2030, doublement des superficies agricoles aménagées favorables à la biodiversité, entre autres), mais il repose encore une fois sur des approches volontaires et renonce à s'attaquer au cœur du problème que la recherche a depuis longtemps mis en évidence: les changements dans ce domaine ne peuvent reposer uniquement sur l'adhésion spontanée des agriculteurs. Les indispensables soutiens apportés aux précurseurs dans ces domaines devraient être couplés à des systèmes pénalisant davantage les pratiques que l'on voudrait voir changer. En agriculture, ce principe a été étudié sous le nom d'écoconditionnalité. Il consiste à associer l'accès aux politiques agricoles à des efforts environnementaux.

L'irruption de la COVID-19 a créé un moment propice à encourager la transition agroécologique de notre agriculture en misant sur des systèmes davantage territorialisés et durables. Dans ce secteur comme dans d'autres, la pandémie peut être l'occasion de réfléchir aux voies d'une relance plus verte et plus inclusive. Il serait dommage que le débat sur l'autonomie n'aboutisse qu'au remplacement de quelques importations par des productions locales. Ce débat peut être l'occasion de réfléchir plus globalement aux mesures à prendre pour accompagner la transformation de notre système alimentaire de façon à le rendre plus durable, plus autonome et plus résilient.

1. Alexis Riopel, «Plus d'un milliard en 10 ans pour l'industrie porcine», *Le Devoir*, 30 novembre 2020.
2. F. W. Geels et J. Schot, «*Typology of sociotechnical transition pathways*», *Research policy*, vol. 36, nº 3, 2007, p. 399-417.

NOTRE AGRICULTURE CULTIVE-T-ELLE L'EXPLOITATION ?

Malgré leur contribution essentielle à notre agriculture – révélée plus que jamais par la pandémie –, les travailleurs et travailleuses migrants sont maintenus dans des modalités d'exploitation qui renvoient à une forme de néocolonialisme.

Yanick Noiseux et Laurence Hamel-Roy

Les auteurs sont respectivement professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal et doctorante en *Humanities* à l'Université Concordia

Alors que le secteur maraîcher était, jusqu'au milieu du siècle dernier, principalement constitué de petites unités familiales employant des travailleurs et des travailleuses d'appoint de manière très ponctuelle, celui-ci s'est radicalement transformé au Québec et au Canada durant les dernières décennies. Il doit aujourd'hui être appréhendé comme un secteur industriel à part entière. Comme le soulignait le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (rapport Pronovost), en 2008, « L'agriculture québécoise […] s'est modernisée […], a accru substantiellement ses rendements en prenant appui sur les avancées de la science et de la technologie […] et la taille des unités de production s'est nettement agrandie » (p. 12).

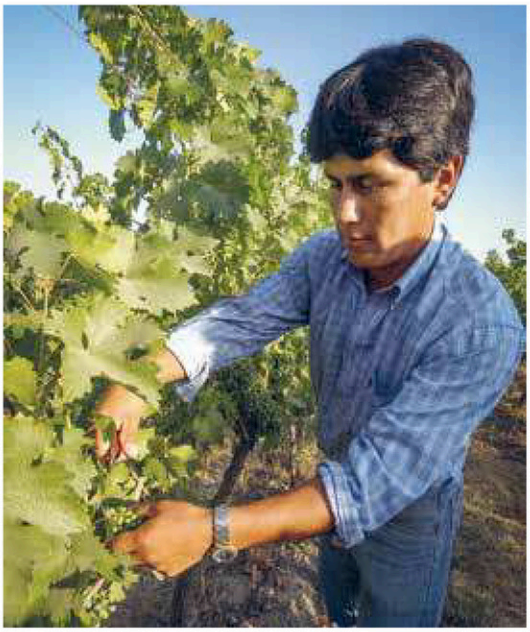
Ce secteur d'activité repose désormais plus que jamais sur une main-d'œuvre largement délocalisée et constituée de travailleurs migrants qui circulent entre leur pays d'origine et le Canada. Selon Statistique Canada, en 2017, 27,4 % de la main-d'œuvre du secteur des « cultures agricoles » était constituée de travailleurs étrangers temporaires. Conçu à l'origine pour répondre aux pénuries ponctuelles de main-d'œuvre auxquelles faisaient face les exploitants agricoles au moment des récoltes, le recours à des travailleurs migrants a non seulement connu une forte croissance depuis sa création en 1966, mais le caractère temporaire du travail effectué dans le cadre de ces programmes a été battu en brèche au fil du temps. Ces travailleurs et travailleuses reviennent pour la plupart d'année en année, participent souvent à la totalité du cycle de production et, par conséquent, voient la durée de leur contrat de travail s'étendre jusqu'à huit mois par année.

Dans le secteur maraicher, les travailleurs et travailleuses migrants effectuent désormais l'essentiel du travail éreintant, dangereux et faiblement rémunéré – généralement à un salaire se rapprochant du minimum légal et sans taux majoré pour les heures supplémentaires. Bien qu'ils et elles aient en principe droit à l'assurance maladie, à l'assurance emploi et à la protection de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, il est largement documenté que « l'exercice de ces droits s'avère en pratique difficile en raison de la barrière linguistique, de l'isolement de ces travailleurs et du contrôle quasi permanent qu'exerce l'employeur à leur endroit[1] ». L'attribution de permis de travail est encore liée à un employeur unique, rendant l'accès fortement limité – *de jure* ou *de facto* – aux mesures de protection sociale, d'aucuns craignant de voir leur permis de travail révoqué et de se retrouver en situation irrégulière. À terme, et sans véritable débat public, la mise en place des programmes de travail agricole saisonnier en est ainsi venue à remettre en question la position canadienne de longue date voulant que les personnes autorisées à venir travailler au Canada puissent s'établir, accéder à la résidence permanente et, éventuellement, devenir citoyens et citoyennes à part entière. Ces programmes s'inscrivent ainsi dans une dynamique néocoloniale reposant sur l'échange inégal entre le Nord et le Sud et empêchant le rehaussement des conditions d'emplois dans le secteur. Ils ont pour effet d'introduire sur les marchés nationaux du travail une concurrence insoutenable créée par la division internationale du travail et l'exploitation des travailleurs et travailleuses des pays appauvris. En cela, ils s'appuient sur le paradoxe d'un libéralisme « réellement existant » qui repose, d'une part, sur des accords de libre-échange qui fragilisent entre autres l'agriculture de subsistance dans les pays du Sud et, d'autre part, sur le maintien des frontières entre les marchés nationaux du travail plutôt que sur la mise en place de mécanismes visant à tirer vers le haut les normes du travail entre les partenaires commerciaux.

Le miroir grossissant de la pandémie

La fermeture des frontières canadiennes en mars 2020, annoncée au moment où plusieurs s'apprêtaient à entrer au pays pour la saison, a fait des travailleurs et travailleuses migrants l'une des premières catégories à voir leur emploi perturbé par la pandémie. Plus de 16 000 d'entre eux se préparaient alors à quitter leur famille – qui ne peut les accompagner[2] – pour venir travailler au Québec. L'annonce de la fermeture des frontières fut ainsi immédiatement contestée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour qui, « sans l'apport essentiel de ces milliers de travailleurs étrangers, il n'y aurait tout simplement pas de production agricole cette saison[3] ». Dans ces circonstances, le premier ministre Trudeau réautorisa rapidement leur entrée sur le territoire canadien et assouplit certaines mesures de recrutement afin de faciliter leur embauche et leur arrivée.

Cette autorisation d'entrée sur le territoire coïncide par ailleurs avec l'adoption de la *Loi sur la mise en quarantaine*, laquelle constitue un défi logistique pour les agriculteurs. À cet effet, le gouvernement fédéral offre aux employeurs une contribution de 1500 $ pour chaque travailleur ou travailleuse afin de couvrir les salaires, l'hébergement, la nourriture et les fournitures d'hygiène pendant les deux semaines d'auto-isolement



Travailleur agricole chilien. Photo : © Caroline Hayeur

obligatoires, des charges que certains agriculteurs ont malgré tout facturé aux travailleurs et travailleuses. Fait à noter, et cela pose problème dans la mesure où des employeurs pourraient être tentés de leur demander de travailler dans les jours suivant leur arrivée, ce sont les travailleurs et non les employeurs qui sont menacés d'une amende pouvant atteindre 750 000 $.

Malgré ces mesures, on estime, à la mi-avril 2020, qu'il y a 3000 travailleurs et travailleuses migrants en moins dans les champs du Québec comparativement à pareille date l'année précédente. Le premier ministre Legault se tourne alors vers la main-d'œuvre locale, annonce avoir « besoin de bras » et crée à cet effet le programme « J'y vais sur le champ ». Ciblant plus précisément les jeunes, les étudiantes et les étudiants ainsi que les chômeurs et chômeuses pandémiques, ce programme offre une modeste prime de 100 $ à toute personne acceptant de travailler aux champs plus de 25 heures par semaine au salaire minimum. Pour les attirer, le premier ministre adopte alors dans ses points de presse une rhétorique bucolique et écologique et évoque, successivement, le plaisir de « s'occuper des animaux », l'« expérience en plein air » et l'occasion de « favoriser notre agriculture de proximité », en complète rupture avec la réalité du travail et la « superexploitation[4] » des travailleurs agricoles migrants. L'accès restreint de ces derniers à la prime est par ailleurs contesté devant la Commission des droits de la personne et de la jeunesse en raison de ses effets discriminatoires ; même mal reconnues, leurs compétences et leur expérience font en sorte qu'ils gagnent parfois quelques sous de plus que le salaire minimum, ce qui les rend inadmissibles. La prime est également critiquée par certains agriculteurs engagés dans des modes de production biologique de plus faible envergure. Ces derniers, parce qu'ils tiennent à offrir des salaires au-dessus du taux minimum, se sentent « sacrifiés » au profit des fermes industrielles et regrettent de ne pas voir la profession davantage valorisée.

Le programme « J'y vais sur le champ » connaît un démarrage fulgurant. Dès le lendemain de son annonce, plus de 3700 personnes répondent à l'appel, un nombre qui atteindra 10 600 inscriptions à la fin du mois d'avril 2020. Au début du mois de mai, l'UPA estime toutefois que moins de 100 travailleurs et travailleuses ont été embauchés par le biais de ce programme. Visiblement « peu pressés » de recourir aux « bras offerts », les entrepreneurs espèrent encore, selon les dires du président de l'UPA, « pouvoir accueillir *leurs* [nous soulignons] travailleurs étrangers temporaires[5] ». Ils déplorent en effet devoir alléger les horaires et la charge du travail pour les personnes recrutées dans le cadre du programme, lesquelles travailleraient deux fois moins rapidement que les travailleurs migrants saisonniers, qui seraient pour leur part mieux « adaptés » à la pénibilité du travail et à la chaleur des champs. Cette essentialisation de leurs aptitudes et de leur endurance sert à justifier la non-reconnaissance de la réelle valeur de leur travail et sa sous-rémunération.

Pas de changement en vue

Alors qu'elle a révélé l'importance cruciale, pour notre agriculture, des travailleuses et travailleurs migrants, la pandémie aurait pu constituer une occasion d'opérer un virage dans la façon dont on traite et on accueille ces personnes, comme l'ont d'ailleurs réclamé plusieurs groupes de défense de droits qui ont exigé la reconnaissance de leur apport à la société canadienne et québécoise[6]. Or, ces appels, du moins à ce jour, n'ont pas été entendus. Pire encore, la prise de conscience des décideurs publics quant à la fragilité du secteur agricole ne s'est aucunement traduite par une transformation des modalités de travail dans le secteur. Les travailleurs et travailleuses agricoles demeurent assujettis à des régimes de travail dérogatoires qui maintiennent leur salaire au plus bas et limitent fortement leur accès aux mesures de protection sociales.

Ces mesures liberticides entravent donc non seulement la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail, mais limitent aussi toute velléité d'organisation collective. De fait, alors que les travailleurs et travailleuses migrants agricoles s'endettent bien souvent pour venir travailler au Canada, le refus obstiné de toute intervention permettant de régulariser et de pérenniser leur statut de citoyenneté montre bien un parti pris : celui en faveur d'une circulation de ces travailleurs et de travailleuses entre le Canada et leur pays d'origine qui permet de les cantonner dans des secteurs d'emploi marqués par la précarité, la faible rémunération et la pénibilité, en les tenant à l'écart des droits qui sont historiquement associés au salariat et à la citoyenneté.

1. Citation tirée de l'arrêt 2010 QCCRT 0191 de la Commission des relations du travail du Québec.
2. Contrairement aux travailleurs et travailleuses qualifiés obtenant un permis de travail au Canada, les travailleurs migrants saisonniers dans le secteur maraîcher ne peuvent être accompagnés ni de leur conjoint ni de leurs enfants.
3. Stéphane Bordeleau, « Ottawa permettra aux travailleurs saisonniers d'entrer au Canada », Radio-Canada, 18 mars 2020.
4. Harsha Walia, « *Transcient servitude : Migrant labour in Canada and the apartheid of citizenship* », *Race & Class*, vol. 52, n° 1, 2010, pp. 71-84.
5. Daphnée Cameron, « Les agriculteurs peu pressés de recourir aux "bras" offerts », *La Presse*, 23 mai 2020.
6. Voir la pétition du Migrant Rights Network : <migrantrights.ca/statut-pour-tous>.

PESTICIDES : DES MESURES INCOHÉRENTES ET DÉPOURVUES D'AMBITION

Laure Mabileau et Thibault Rehn

Les auteurs sont respectivement responsable de la campagne *Sortir du glyphosate* et coordonnateur de Vigilance OGM

À l'automne 2020, le ministre de l'Agriculture du Québec, André Lamontagne, a dévoilé en grande pompe un Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) proposant de « s'attaquer », notamment, au problème des pesticides. Ce plan très attendu a été proposé un an et demi après le début des travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Québec sur l'usage des pesticides. Cette dernière donnait suite à ce qu'on a appelé « l'affaire Louis Robert », du nom de cet agronome considéré comme un lanceur d'alerte pour avoir dénoncé les pressions exercées par des lobbyistes du secteur privé dans le domaine de la recherche publique portant sur l'utilisation de ces produits.

Le ministre Lamontagne a qualifié ce plan d'historique, se vantant même de faire du Québec un « chef de file » en matière d'agriculture durable. Cependant, on part de loin quand on sait que le maïs et le soya génétiquement modifiés (GM) sont cultivés sur plus de 50 % de nos terres agricoles (si on exclut la culture du foin) et que l'entièreté de ces cultures GM sont conçues pour être tolérantes à un ou plusieurs herbicides. La généralisation de ces cultures a favorisé l'épandage répété de certains pesticides ayant pour conséquence l'apparition de plantes résistantes. Pour résoudre ce problème, l'industrie a choisi d'en intensifier l'usage et de commercialiser de nouvelles plantes GM tolérantes à plusieurs herbicides – dont le 2,4-D et le dicamba. On se trouve donc confrontés à un constat d'échec et pris dans un cercle vicieux, puisque ces deux pesticides devaient être abandonnés « grâce » à l'arrivée du controversé glyphosate sur le marché.

Faire preuve d'ambition consisterait plutôt à donner une véritable place aux solutions proposées par l'agroécologie qu'on s'empresse de vanter mais sans les sortir de leur marginalité ni les financer adéquatement. Le saupoudrage de quelques subventions dans le PAD pour de soi-disant services écosystémiques, ces services rendus à l'être humain par les écosystèmes, ne changera pas grand-chose si nous restons figés dans le même paradigme.

Si la révolution qualifiée de « verte » avait pour noble but de nourrir le monde (sans malheureusement jamais atteindre son objectif ultime), elle était bien mal nommée car basée sur le recours aux produits chimiques et sur l'industrialisation de l'agriculture, deux processus antinomiques avec l'écologie. Aujourd'hui, face à l'effondrement de la biodiversité et aux changements climatiques, c'est une véritable révolution verte, paysanne et fondée sur la compréhension des écosystèmes qui s'impose.

On en est loin, si on s'en tient au Plan d'agriculture durable proposé. Certes, le ministre Lamontagne a annoncé avec fierté son intention de réduire l'utilisation annuelle des pesticides de 500 000 kilogrammes d'ici 2030. Le hic, c'est que cet objectif a déjà été atteint en 2018[1]. Le ministère a évoqué une « anomalie » dans le rapport 2018 du Bilan des pesticides pour tenter de l'expliquer, sans pour autant travailler à rectifier ses méthodes d'analyse de façon à bien comptabiliser l'usage réel des pesticides au Québec. Selon l'agronome Louis Robert, nous serions capables de réduire notre utilisation de 30 % à 40 % avec des mesures simples, rapides et peu coûteuses[2]. Pourquoi alors ne pas être plus ambitieux ?

Une étude québécoise révèle, par exemple, que les néonicotinoïdes sont inutiles dans plus de 95 % des champs de maïs et de soya du Québec[3]. Employés en prévention, ces fameux « tueurs d'abeilles » se retrouvent à enrober les semences elles-mêmes, empêchant les exploitants agricoles de choisir – ou non – d'en utiliser. Interdire l'usage préventif de ces pesticides (comme celui d'autres produits nocifs) et rendre obligatoire l'obtention d'une prescription en cas de nécessité permettraient de faire des progrès significatifs : on traiterait ainsi seulement les 5 % de la production qui ont besoin de l'être.

On se demande donc ce que le gouvernement a fait des nombreuses recommandations formulées durant la commission parlementaire sur le sujet, telles que la séparation des activités de vente de pesticides et celles de conseil en matière agronomique, ou encore l'interdiction de la vente des pesticides aux particuliers. Le lancement du PAD aurait pu être une occasion de mettre en pratique dès maintenant plusieurs solutions qui font consensus auprès des chercheurs indépendants entendus lors de la Commission. Or, les gouvernements successifs semblent sous l'influence des lobbys, incapables d'avancer tant que la pression populaire ne les y contraint pas. « Ils ne sont puissants que parce que nous sommes à genoux », disait Louis Robert à propos des lobbyistes, en commission parlementaire. À nous de nous saisir de ces enjeux et de sensibiliser la population aux solutions qui permettraient de sortir le Québec de sa dépendance aux pesticides. Vigilance OGM en présente plusieurs dans un manifeste à signer à l'adresse suivante : <vigilanceogm.org/sortirduglyphosate>.

1. Voir Thomas Gerbet, « Pesticides : Québec s'est fixé une cible de réduction déjà atteinte », Radio-Canada, 30 novembre 2020.
2. Voir Patrice Bergeron, « L'utilisation de pesticides pourrait être réduite de 30 % à 40 %, selon Louis Robert », *La Presse canadienne*, 25 septembre 2019.
3. Voir Daphné Cameron, « Pesticides "tueurs d'abeilles" : un usage injustifié dans 95 % des champs du Québec », *La Presse*, 27 février 2020.

PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ ET LA DIVERSITÉ AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes agricoles qu'entraîne le modèle agro-industriel dominant doivent être stoppées. Par différentes initiatives, il est possible d'y arriver, dans la conscience que diversité et souveraineté alimentaires vont de pair.

Dominique Bernier

L'auteure est conseillère en environnement et transition juste à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)



Ferme biologique Aux petits oignons, Mont-Tremblant. Photo : © Caroline Hayeur

Au fil du temps, la place de l'agriculture au sein des marchés mondiaux a fluctué au gré des périodes de disette et d'abondance. Les pressions du capital visant à faire feu de tout bois et à maximiser les profits, peu importe le caractère essentiel des produits en cause, ne datent pas d'hier. Malgré tout, au moment de la crise de 1929 et alors qu'une tendance au libre-commerce des produits agricoles – et par conséquent des denrées alimentaires – s'installait timidement depuis la deuxième moitié du XIX[e] siècle, plusieurs gouvernements, en particulier aux États-Unis, ont affirmé le caractère essentiel de l'agriculture et ont mis en place des mesures visant à la soutenir.

Ainsi, au cœur du New Deal du président Roosevelt se trouvait l'*Agriculture Adjustment Act*, qui visait notamment à protéger les agriculteurs de la volatilité du marché pour assurer une stabilité de la production et un contrôle des prix avantageux pour tous (producteurs et consommateurs), en limitant les importations. Des programmes similaires, mis en place au Canada et ailleurs dans le monde à la même époque, ont été renforcés durant la période d'après-guerre. Le système de gestion de l'offre, dont nous bénéficions encore aujourd'hui au Canada, découle de cette logique. Il protège certaines productions jugées essentielles – les produits laitiers, les œufs, le poulet et la dinde – qui sont régulés à la source par des quotas de production imposant des maximas aux éleveurs et limitant fortement les importations, ce qui permet d'éviter les surplus et de maintenir la stabilité des prix. Les États-Unis et une majorité d'autres pays qui ont par la suite choisi la voie des subventions pour soutenir leur agriculture tentent d'amener le Canada à abandonner ce modèle afin de percer son marché pour y écouler leur surproduction laitière, notamment.

Le concept d'« exception agricole », selon lequel l'agriculture, de par son caractère vital, ne peut être traitée comme une production comme les autres, a fait consensus jusqu'à ce que l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce, entré en vigueur le 1[er] janvier 1995, vienne changer la donne et augmenter la préséance du marché. Depuis, les marchés financiers et les géants de l'agro-industrie n'ont eu de cesse de faire pression pour une libéralisation totale du secteur agricole, avec pour conséquence un effritement graduel de l'agriculture de subsistance en faveur des cultures consacrées à l'exportation. Cette orientation a eu des effets dévastateurs dans les pays du Sud, mais les pays industrialisés n'ont pas été épargnés. Le Québec a ainsi subi un affaiblissement important de sa souveraineté alimentaire, laquelle se définit comme le droit des États ou des peuples d'établir leur propre politique agricole et alimentaire[1].

Or, du rôle d'acteurs de la souveraineté alimentaire, les productrices et les producteurs agricoles se sont graduellement vus reléguer à celui de spectateurs impuissants d'orientations néolibérales prises en haut lieu. Encouragés par diverses mesures gouvernementales, dont un système de financement agricole ayant un parti pris pour les cultures industrielles, et des subventions déguisées par le biais de l'assurance récolte et stabilisation des revenus agricoles, disponible uniquement pour une poignée de productions, les producteurs ont graduellement délaissé les cultures vivrières traditionnelles au profit d'une agroindustrie soumise aux aléas des marchés financiers.



Ferme biologique Aux petits oignons, Mont-Tremblant. Photo : © Caroline Hayeur

Cette orientation a entraîné l'endettement massif des producteurs pour se procurer les équipements coûteux requis par les modes de production industrialisés et les intrants toujours plus nombreux. Elle a favorisé la concentration des terres agricoles en lots toujours plus grands quasi impossibles à subdiviser. On assiste en conséquence à la disparition graduelle du modèle de la ferme familiale à échelle humaine. Entre 1996 et 2016, le Québec a perdu pas moins de 7000 fermes, souvent au profit de l'intégration verticale (notamment dans le secteur porcin), où les producteurs d'antan sont parfois relégués au rôle de simples contremaîtres employés sur la ferme appartenant à un groupe financier. Parallèlement et pour les mêmes raisons, l'accès à la terre pour la relève s'en trouve fortement limité.

Précieuse diversité

Ici comme ailleurs, le modèle agricole productiviste, basé sur l'utilisation de quelques variétés très performantes et sur l'éradication de tout ce qui limite la croissance maximale des monocultures, a un prix : dégradation des sols, pollution des cours d'eau, multiplication des ravageurs et des maladies, bilan énergétique catastrophique, perte de la biodiversité affectant la capacité de production à moyen terme, perte de modèles agricoles traditionnels ou alternatifs et de savoirs ancestraux, déstructuration du territoire et de paysages, etc. Ce modèle a entraîné une réduction importante du nombre d'espèces cultivées. Aujourd'hui, 30 espèces fournissent à elles seules 90 % des calories alimentaires et trois d'entre elles – le riz, le maïs et le blé – comptent pour 60 % de l'apport calorique mondial. On peut mieux mesurer la perte subie lorsqu'on sait qu'il existait, il n'y a pas si longtemps, plus de 7000 espèces cultivées pouvant être utilisées comme nourriture. La diversité des espèces, comme la diversité génétique au sein d'une même espèce, s'est donc considérablement réduite en l'espace de quelques décennies.

C'est l'ensemble du système alimentaire mondial qui se trouve ainsi fragilisé. Avec une telle homogénéité génétique, il suffirait d'une maladie végétale d'importance ou d'un épisode climatique extrême pour que l'humanité, mais aussi les espèces animales qui dépendent de l'agriculture, doivent affronter une crise alimentaire sans précédent. Sans biodiversité, le système agricole perd toute résilience.

Le projet d'une convention

Pour pallier la fragilité de la situation agricole et alimentaire actuelle, un projet de convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire a vu le jour. Il est porté par la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire de l'Université Laval, l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et une soixantaine d'autres acteurs de la société civile québécoise regroupés au sein de la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire.

À l'instar de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui est aussi le fruit d'une démarche québécoise, cette nouvelle convention entend réaffirmer la souveraineté et le devoir des États d'adopter des politiques agricoles et alimentaires ayant pour effet d'en promouvoir et d'en protéger la diversité. Il s'agit ni plus ni moins de mettre en œuvre le droit à l'alimentation, tel qu'inscrit dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, et de lui

donner préséance sur le droit au commerce. Cette importante convention devrait être rendue publique dans les prochains mois et pourrait poser un nouveau jalon dans la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus résilients.

Protéger les terres

En attendant, des mesures doivent immédiatement être prises à l'échelle locale pour entamer ce virage. Au Québec par exemple, il faut rappeler que seulement 2% du territoire est cultivable. Les terres arables sont une ressource rare et non renouvelable. Or, malgré la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* mise en place en 1978, le Québec perd bon an, mal an, entre 1500 et 2000 hectares de terres agricoles par année, principalement en raison de la spéculation foncière et des projets industriels. Il va donc de soi que la souveraineté alimentaire du Québec passe en partie par les initiatives visant la protection de ces terres. Les fiducies foncières agricoles sont un moyen précieux pour y arriver, car elles permettent de soustraire des terres à la spéculation foncière en les classant légalement en fonction de leur usage plutôt que de leur propriétaire[2].

L'agriculture biologique intensive sur petite surface figure aussi sans aucun doute en tête de liste des initiatives à développer. Popularisée au Québec par Jean-Martin Fortier et son livre à succès *Le jardinier-maraîcher* (Écosociété, 2019), cette technique permet d'obtenir des rendements jusqu'à cinq fois plus importants que ceux de l'agriculture conventionnelle tout en offrant une meilleure qualité de vie et un meilleur salaire aux producteurs et productrices, le tout en améliorant les qualités écologiques des terres. Elle peut se pratiquer avec un minimum d'investissements puisque la mécanisation est réduite et l'espace requis, minimal. C'est donc une solution facilement accessible à la relève agricole. L'accès aux petites surfaces agricoles demeure cependant un enjeu, puisque la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) permet rarement le fractionnement des terres, mais de plus en plus de paysans créatifs trouvent des façons innovantes de contourner ce problème, comme la location de parcelles enclavées difficiles à exploiter de manière conventionnelle, alors que d'autres militent pour un assouplissement des règles de la CPTAQ. Il en découle que le Québec a pu compter sur une augmentation nette de 87 fermes en 2020, en particulier hors des grands centres, une première depuis des décennies.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE ÉRABLIÈRE À LA FOIS

François L'Italien

L'auteur est chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

S'il occupe une place à part dans l'imaginaire québécois, le sirop d'érable joue un rôle méconnu dans la vie économique du Québec. Longtemps associée à l'agriculture de subsistance, l'acériculture a connu un essor impressionnant au cours des trois dernières décennies. À la faveur d'une augmentation de la demande pour les produits de l'érable, des entreprises de tailles diverses ont essaimé partout sur le territoire québécois. On en comptait plus de 6500 en production en 2019, situées pour la majorité dans des localités éloignées des grands centres, parfois dans des milieux en proie à la dévitalisation. Dans certains cas, ces fermes acéricoles ont même permis de contrecarrer cette dernière et de diversifier l'économie locale. Il y a là un succès qui ne doit rien à la «main invisible» du marché: les acériculteurs québécois ont fait le choix de se doter d'institutions collectives à la fin du siècle dernier, donnant aux fermes de petite et moyenne taille la possibilité d'être viables à long terme. Ce modèle, qui a permis aux producteurs indépendants de s'organiser sur leurs propres bases sans dépendre de la grande industrie, fait face aujourd'hui aux enjeux de taille propres à la transition écologique juste. Soulignons-en deux[1].

Le premier est lié aux pressions extractivistes qui s'exercent sur l'économie de l'érable. En dépit de l'existence des institutions communes favorisant la petite et moyenne production indépendante, comme la mise en marché collective et la création d'une réserve stratégique, les fermes acéricoles restent exposées aux forces du marché. L'une d'entre elles est la tendance à la concentration et à la consolidation des entreprises. Nous voyons en effet apparaître de plus en plus de «complexes acéricoles» qui comprennent des dizaines de milliers d'entailles et qui font un usage plus intensif des technologies. Une dynamique industrielle s'impose ainsi et pourrait rapidement déstructurer le modèle actuel en menant à une diminution importante du nombre d'entreprises sur le territoire. Cela jouerait contre les communautés locales puisque, à l'image des villes minières, elles ne serviraient alors que de «supports» à ces complexes, les érablières et les localités avoisinantes se voyant transformées en zones d'extraction de matière sucrée. Cela est déjà bien amorcé dans le nord-est américain, où des fonds d'investissement détiennent de gigantesques complexes acéricoles qui gonflent la production américaine de sirop d'érable.

Face à cela, il devient nécessaire de défendre la pérennité et le renouvellement d'un modèle basé sur l'ancrage de la production acéricole dans les milieux de vie et les caractéristiques qui leur sont propres. Sortir l'économie de l'érable des ornières de la demande en produits peu transformés est l'une des actions à privilégier. Développer davantage de produits distinctifs misant sur le savoir-faire et la production artisanale permettrait de faire valoir autre chose qu'une stricte logique de coûts-bénéfices. Ce développement de produits pourrait être réalisé à travers des entreprises coopératives, comme cela a été le cas dans le secteur laitier, par exemple. Ce type de modèle économique à contrôle collectif doit être au cœur de la transition écologique.

L'agriculture biologique intensive, par ailleurs, est de plus en plus souvent combinée à l'utilisation de serres froides (non chauffées), qui permettent d'allonger la saison de culture dans nos climats rigoureux de manière impressionnante.

Enfin, notons qu'il aura fallu l'arrivée d'une pandémie pour enfin inciter Hydro-Québec à offrir ses tarifs préférentiels aux petites productions en serre. Nous devrions donc assister dans les prochaines années à un boom de nouvelles productions défiant le climat nordique pour contribuer à la diversité de l'offre pour notre alimentation locale. On peut être porté à penser qu'il est préférable d'adopter une alimentation adaptée aux saisons de notre climat nordique et d'éviter autant que possible le recours aux serres chauffées, qui représente une solution plus énergivore. Cela est vrai dans l'absolu, mais pour améliorer rapidement la souveraineté alimentaire du Québec, et sachant qu'opérer un changement radical dans l'alimentation d'une population n'est pas une tâche facile, la production en serres chauffées à l'hydroélectricité peut sans aucun doute faire partie du panier de solutions à envisager.

Il ne s'agit là que d'une poignée d'exemples parmi plusieurs initiatives qui peuvent d'ores et déjà être mises en place pour initier la nécessaire transition vers une agriculture plus résiliente, diversifiée et structurante pour les collectivités locales. Comme le dit Rob Hopkins, auteur du *Manuel de transition* (Écosociété, 2010) et initiateur de la mouvance des *Villes et villages en transition*, si l'alimentation était un gâteau, nous devrions produire la pâte sur place et n'importer que le glaçage. Dans un monde à l'aube de bouleversements climatiques majeurs, il est crucial de relocaliser l'agriculture et l'alimentation pour les mettre au service de la souveraineté alimentaire à l'échelle locale. L'agriculture – pour autant qu'elle soit à échelle humaine – peut et doit être une partie de la solution au problème climatique.

1. Lire D. Bernier, «Pas de souveraineté alimentaire sans accès à la terre», *Relations*, nº 785, juillet-août 2016.
2. Lire Hubert Lavallée, «La fiducie foncière communautaire, une solution d'avenir», *Relations*, nº 785, juillet-août 2016.

Le second enjeu concerne la contribution de l'acériculture à l'effort de réduction draconienne des émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Québec doit s'engager sur la voie d'une transition énergétique ambitieuse afin d'atteindre la carboneutralité dans les meilleurs délais, les entreprises acéricoles devront faire leur bout de chemin. Sans surprise, les avancées les plus importantes en cette matière pourront être faites en commençant par abandonner les systèmes d'évaporation au mazout qui sont encore largement utilisés. Au siècle dernier, une proportion importante d'acériculteurs ont opté pour des systèmes alimentés par un carburant fossile parce que leur situation géographique rendait souvent leur branchement au réseau électrique impossible. Ainsi, en 2016, le mazout était toujours la source d'énergie privilégiée pour plus de la moitié des entailles en exploitation au Québec. Alors que les petites installations utilisent le bois de chauffage, l'huile est surtout employée par les entreprises de taille moyenne, qui constituent encore l'épine dorsale de la production de sirop d'érable ici. Pour l'instant, ce sont les plus grandes installations qui recourent davantage aux sources d'énergie de faible intensité en carbone, soit l'électricité et la biomasse forestière.

Cette dernière ouvre des possibilités que n'offre pas l'électricité dans un domaine d'activité qui se déploie souvent dans des localités forestières. Il serait en effet possible de faire d'une pierre deux coups : structurer une conversion vers des systèmes alimentés à la biomasse forestière permettrait non seulement de diminuer l'empreinte carbone de la production de sirop d'érable, mais aussi de développer des circuits courts d'approvisionnement en granules de bois à fort potentiel énergétique, produites par des entreprises locales à partir de résidus forestiers.



Petite production de sirop d'érable familiale dans la région de Sutton.
Photo : © Caroline Hayeur

Au-delà des établissements acéricoles, ces circuits courts pourraient desservir d'autres entreprises et institutions susceptibles d'utiliser la biomasse forestière comme source d'énergie. Des systèmes économiques et énergétiques locaux pourraient donc voir le jour grâce au couplage d'une politique de conversion énergétique et de développement territorial. Le Québec devra cependant avoir de l'audace, car même dans sa version renouvelée en 2021, le programme Bioénergies administré par Transition énergétique Québec, la société d'État créée en 2017 pour coordonner les efforts de transition, reste peu structurant à cet égard.

1. Pour plus de détails, consulter F. L'Italien, *La transition de l'acériculture à la biomasse – Une occasion de développement pour les localités forestières*, Note d'intervention de l'IRÉC nº 57, juillet 2017.

VERS UNE AGROÉCOLOGIE DÉCOLONIALE

ENTREVUE AVEC MAUDE PRUD'HOMME



Bien connue comme militante engagée dans des causes environnementales et sociales depuis le milieu des années 1990, Maude Prud'homme est maraîchère depuis quelques années dans sa Gaspésie d'adoption, en territoire Mi'gmaq non cédé. Déléguée à la transition au Réseau québécois des groupes écologistes et très active au sein du chantier sur l'agriculture du Front commun pour la transition énergétique, elle se situe au carrefour des réflexions en cours sur les transitions écologique et agricole à réaliser au Québec. Relations *s'est entretenue avec elle.*

Qu'est-ce qui vous a poussée à devenir maraîchère ? Qu'est-ce qui motive les nombreuses personnes qui, comme vous, malgré les multiples obstacles, s'engagent dans la voie de pratiques agricoles écologiques au Québec, en marge de l'agro-industrie dominante ?

Maude Prud'homme : Le climat d'insécurité actuel amène plusieurs personnes à revenir à l'essentiel et l'alimentation en fait partie. Plusieurs des personnes qui s'engagent dans cette voie sont animées par une quête de sens au quotidien mais aussi par un désir de contribution à leur collectivité. Il y a vraiment une effervescence réjouissante, menée par des personnes allumées sur de nombreux enjeux et porteuses d'intentions généreuses. Il y a une vraie ambition paysanne et non seulement maraîchère au cœur de cette démarche. Tout cela n'est pas dépourvu d'enjeux de privilèges, d'accès à des capitaux familiaux par exemple, ou de formes de capacitisme, mais ça se travaille.

Il y a aussi une mouvance aux tendances disons « libertariennes champêtres » inspirée entre autres par l'effet Jean-Martin Fortier et sa Ferme bio des Quatre-Temps (à Hemmingford), soutenue par l'homme d'affaires André Desmarais, qui a connu un succès très médiatisé (par l'émission télévisée *Les Fermiers* par exemple). C'est une approche que je trouve intéressante à certains égards sur des plans techniques, et pour l'idée qu'elle porte de multiplier les petites fermes, mais qui me semble aussi parfois dangereuse et déplorable sur le plan des solidarités. Espérons que l'élan trouve plus de profondeur et de connexion aux pratiques pérennes, aux solidarités sociales. Je crois que c'est en amorce.

Pour moi, on choisit des pratiques agricoles écologiques pour vivre un ensemble de relations aux éléments et aux gens qui sont riches en rencontres et en découvertes. C'est aussi une manière de se générer une base économique et de subsistance qui peut s'arrimer à la militance dans ses formes plus « classiques ». C'est une habitation politique des territoires pleine de potentiel dans une perspective d'autodétermination plus large. Il y a évidemment d'autres voies qui ont du sens ! Mais moi, j'ai besoin d'intimité avec les saisons et de récolter des fruits concrets de mes efforts, chose qui reste souvent de l'ordre du conceptuel quand on fait du travail politique.

Dans le contexte de la crise climatique et écologique, l'agroécologie est souvent évoquée comme un modèle à suivre pour transformer nos pratiques agricoles. Que sous-tend plus précisément cette approche ?

M.P. : D'une part, c'est respecter les paramètres écologiques des lieux qu'on habite, des lieux qu'on cultive. C'est contribuer à la biodiversité et se considérer comme une partie intégrante d'un ensemble et d'un rapport au temps long. D'autre part, c'est se demander « nourrir qui ? comment ? ». C'est réfléchir à l'accessibilité et aux dimensions culturelles de l'alimentation, qui est une activité assez intime quand on y pense : ça entre dans les corps, dans les maisons des gens, etc. Sur le plan politique, l'enjeu de la propriété des moyens de production est aussi central, tout comme les solidarités internationales. Il s'agit donc d'une approche à la fois écologique, technique, culturelle, sociale et politique. La Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée en 2018, est éloquente à lire pour en saisir toute la portée.

Mettre de l'avant une telle conception politique de l'agroécologie contraste avec les approches centrées exclusivement sur la technique de certains instituts d'agroécologie ou qui sont présentes dans certaines conceptions de la transition écologique. Or, on ne peut ni tout réduire à la technique, ni la contourner entièrement. Sur le terrain,

actuellement, il y a beaucoup de questionnements, d'échanges, d'innovation et de partage entre les fermes, tant en regard des outils que des techniques, des approches, des rythmes, des cultivars, des semences, mais aussi autour de l'idée d'un revenu minimum garanti.

L'agroécologie se veut un processus transformateur de sociétés dans une optique de souveraineté alimentaire effective qui réconcilie justices sociale, alimentaire et écologique (incluant sa dimension climatique). C'est à la fois politique, complexe, intersectionnel et multidimensionnel, mais aussi ancré dans des éléments concrets, simples et quotidiens.

Vous intégrez une perspective décoloniale dans votre conception très politique de l'agroécologie, pouvez-vous nous en parler ?

M.P. : Le contexte nous amène à essayer de penser une réforme agraire en contexte de nécessaire décolonisation. On parle des terres de qui ? Comment honorer les souverainetés politiques et alimentaires liées aux territoires ? Mettre fin à la violence coloniale qui se perpétue, ça fait partie des éléments fondamentaux d'une transition agricole et écologique juste. L'agriculture a joué un rôle dans de nombreuses violences coloniales, ici et à travers le monde, que ce soit pour forcer la sédentarisation de peuples nomades, expulser des communautés ou contaminer les sols. Les processus coloniaux ne touchent pas seulement les dimensions politiques de la vie individuelle et collective ; ils affectent aussi les écosystèmes, l'écologie des sols, des forêts, etc. Ces éléments sont politiquement et culturellement centraux, et donc propres aux différents peuples.

Agir dans une perspective de droits humains et de relations solidaires, et pas seulement de « gastronomie de luxe », est un préalable à tout.

Les Innus, par exemple, ne pourraient pas simplement retourner dès maintenant à une alimentation entièrement forestière, parce que les écosystèmes qui la rendaient possible ont été très appauvris. Les Kanien'kehá:ka (Mohawks) ont des traditions agricoles reconnues mais leur capacité de les mettre en pratique se trouve entravée. En outre, le coût des aliments est inabordable pour plusieurs communautés autochtones, entre autres dans le Nord du Québec. Il y a là des responsabilités à prendre en matière de restitutions, de guérisons, de réparations et d'adaptation. Un exercice exigeant de co-construction de souverainetés alimentaires diverses et complémentaires s'impose à toutes et à tous. Cela peut être émancipateur politiquement tout en participant très concrètement à la santé des communautés. C'est très riche et, à mon sens, profondément porteur sur le plan politique.

Dans une perspective décoloniale internationaliste, il s'agit aussi de prendre conscience de la dynamique de prédation du complexe agro-industriel mondialisé et des divers systèmes d'oppression à l'œuvre derrière les denrées alimentaires qu'on retrouve sur les tablettes, ici et ailleurs, et particulièrement sur le plan du contrôle des semences.



Marché public, Montréal. Photo : © Caroline Hayeur

Des débats très complexes nous attendent, dans lesquels il faudra conjuguer le respect des droits des peuples autochtones (notamment territoriaux), les perspectives systémiques, les impératifs écologiques et la considération des gens qui ont fait du travail agricole toute leur vie, souvent au péril de leur santé, et pour qui leur fond de terre est leur retraite et leur héritage, par exemple, cela sans oublier la relève qui veut accéder à la terre.

Par quels moyens peut-on faire avancer plus efficacement le développement de l'agroécologie au Québec ?

M.P. : Les institutions, les communautés et les ménages peuvent tous y contribuer, de différentes manières. L'approvisionnement institutionnel en aliments locaux, par exemple, pourrait constituer une approche porteuse tant en matière d'accès aux aliments sains qu'en matière de structuration d'une dynamique nourricière planifiée. Une réorientation massive des fonds consacrés à la recherche et à la formation vers des pratiques agroécologiques serait vraiment bénéfique. On voit aussi émerger des projets de partage de semences dans les bibliothèques, par exemple, et des initiatives de municipalités nourricières à encourager. Ce n'est pas suffisant pour faire tomber des systèmes, mais c'est nécessaire pour la suite des choses.

De manière générale, il faut changer la place trop souvent marginale qu'on attribue à l'agriculture et aux écosystèmes nourriciers dans la société, pour que ce sujet devienne central. Agir dans une perspective de droits



humains et de relations solidaires, et pas seulement de «gastronomie de luxe», est un préalable à tout. Ensuite, il faut mettre fin aux pratiques destructrices comme les monocultures ou encore l'usage des pesticides néonicotinoïdes, et soutenir le passage à des pratiques régénératrices. En ce sens, il faut plus que des projets emballants pour freiner l'élan agro-industriel: il faut une volonté collective et des politiques institutionnelles fermes pour avancer dans cette direction.

Les principes de l'agroécologie doivent se déployer de manière inclusive à l'échelle des territoires et des collectivités qui sont concernées. Ce ne sera pas facile. Ça prend un soutien public à des processus démocratiques structurants et au déploiement d'une transition juste en agriculture. Une pluralité syndicale serait vraiment bénéfique aux échanges. Le respect, mais aussi l'écoute des travailleuses et des travailleurs migrants, est éthiquement incontournable. Aussi, la place des Premiers Peuples dans ces processus doit incarner la réalisation de leurs droits et de leurs volontés. Tout le monde est concerné par ce qu'il ou elle mange et il y a une légitimité à vouloir des sols et des cours d'eau en santé. N'oublions pas également que plusieurs organismes communautaires interviennent en alimentation et en écologie, directement ou par leur mandat de défense collective des droits.

Aussi, nous devons penser les écosystèmes nourriciers de manière plus large en tenant compte par exemple de la pêche, de l'agroforesterie et de toutes les autres sources d'aliments. Une révision fondamentale du régime agricole et foncier est nécessaire, incluant notamment une sortie de l'élevage industriel et la fin de la spéculation foncière. Entre temps, on pourrait déjà, au niveau gouvernemental, cesser de subventionner les cultures destinées à l'exportation, soutenir mieux les initiatives de fermes écologiques à échelle humaine ainsi que la régénération des écosystèmes, voire exclure l'agriculture des accords de libre-échange.

C'est ambitieux, mais on doit être à la hauteur des enjeux et transformer en profondeur notre rapport à la terre, à la nourriture et, de ce fait, accroître l'efficacité de notre action face à l'urgence écologique et aux impératifs de justice sociale.

Pour chercher à modifier les habitudes au sein de la population, on parle parfois d'«écologisation de l'alimentation» dans certains milieux écologistes: qu'entend-on par là?

M.P.: Dans le contexte de la crise écologique et climatique, on ne peut pas faire l'économie de ce que j'appelle «le deuil et l'accueil». Il faut faire certains deuils alimentaires. Puis, il faut accueillir le retour possible à la saisonnalité des aliments. Il faut accepter l'idée que des concombres c'est bon l'été et qu'on peut toujours en mariner ou en lacto-fermenter, mais qu'on est mieux de manger autre chose en février. J'ajouterais que ça peut être savoureux, que la révolution ne goûtera pas juste le chou kale vapeur, rassurons-nous! Ça ne veut pas dire manger juste des légumes non plus! Pensons aux huiles, aux sucres, aux grains...

Écologiser l'alimentation est aussi propice à une planification collective. Dans une coopérative de solidarité, par exemple, on peut créer un espace pour que les gens qui seront nourris par ces petits producteurs puissent participer à déterminer ce qu'ils vont manger. Plus que des consommateurs, ils deviennent ainsi partie prenante de leur alimentation. Sur un autre plan, étant donné qu'il est très difficile pour une seule ferme de produire l'ensemble de ses semences, par exemple, il faut faire des échanges, et des personnes dont ce n'est pas le métier principal pourraient participer à des projets pour multiplier les semences.

Cela dit, tous et toutes n'ont pas le même temps à allouer à ce type d'activité, et je suis reconnaissante à une multitude de travailleuses et travailleurs essentiels. Cela permet de souligner qu'écologiser son alimentation et s'approvisionner de manière responsable sont d'abord des responsabilités *collectives*. Il ne faut pas que ce soit compliqué de faire des bons choix; ça prend une simplicité d'accès aux aliments de qualité, que ce soit par des marchés de proximité ou de nouveaux modes de transport et de distribution.

L'écologisation de l'alimentation est un processus à mettre en œuvre avec les gens, en identifiant bien le contexte dans lequel on s'inscrit, sachant que ce qui peut constituer un régime alimentaire écologique peut varier d'une région à l'autre et d'un peuple à l'autre, dans une perspective de respect d'une multiplicité de souverainetés alimentaires dynamiques. C'est pourquoi je préfère cette approche contextuelle à la prescription d'un régime particulier de manière globale. Le potentiel d'affirmation culturelle, territoriale et politique s'en trouve multiplié plutôt que discipliné.

Se questionner sur l'accessibilité nécessite par ailleurs d'aborder des enjeux plus larges liés à l'endettement excessif des individus, à la flambée du prix de l'immobilier et des loyers, à tout ce qui fait en sorte que l'argent disponible pour l'alimentation est insuffisant pour une grande partie de la population. Il faut agir sur ces leviers-là aussi si on veut que les gens aient accès à une alimentation écologique de qualité et que les personnes qui la produisent vivent dans la dignité. En bref, cuisinons des souverainetés solidaires!

Entrevue réalisée par Catherine Caron.

AIMER À EN PERDRE PEUR

L'agroécologie suppose de se laisser travailler par la terre, en communauté, et non de la dominer. Sans amour de la terre, sans se reconnaître pleinement membre d'un écosystème, il ne peut y avoir de transition écologique durable.

Jean Bédard

L'auteur est philosophe et écrivain

Le diagnostic apparaît évident : nos comportements politiques et économiques menacent la paix et l'équilibre de l'environnement. Nous ne sommes peut-être pas pires que ceux et celles qui nous ont précédés, mais nos ressources sont sans commune mesure : un chalutier-usine peut éliminer toute une espèce de poissons ; un pesticide peut éradiquer les pollinisateurs ; de gigantesques abatteuses forestières peuvent éliminer une forêt en quelques jours… Nous devons apprendre à maîtriser nos moyens ! Alors pourquoi un diagnostic aussi clair ne se traduit-il pas en actions efficaces ?

Pour sortir de l'inaction, mon épouse et moi avons acheté une terre pour créer Sageterre, un écovillage consacré à l'agroécologie. C'est la beauté des petits champs entourés d'arbres, de marais, de ruisseaux et d'une petite rivière qui nous a convaincus. Les néopaysans que nous étions alors, en 2004, ont subi depuis le pétrissage des difficultés de l'agriculture et de la vie en communauté d'action : deux boulangers sans pitié ! Nous avons fait le choix de l'agroécologie, soit celui d'un ensemble de pratiques agricoles communautaires inspiré de l'écologie intégrale, c'est-à-dire réinscrivant les dimensions biologiques, sociales, psychologiques, économiques, politiques, scientifiques, artistiques, philosophiques et spirituelles de l'être humain dans un écosystème. C'est en quelque sorte une manière de se « faire cultiver » par la terre afin de la cultiver sagement et qu'elle nous nourrisse physiquement et spirituellement.

Tant que l'écologie n'est qu'une question de connaissances et de devoirs, nos bras restent croisés. Tant que l'on imagine que la technologie nous sauvera à elle seule, nous attendons passivement. La technologie dépend trop des exigences du profit, et le sens du devoir, de l'idéalisme de quelques militants. Nous ne pouvons vouloir vraiment et ensemble ce que nous n'aimons pas de toutes nos forces. Mon épouse et moi avons subi non seulement le choc de notre conscience alertée par la crise climatique, mais surtout un coup de foudre pour une terre en bord de mer et pour la jeunesse engagée qui fait communauté avec nous. Nous nous sommes donnés au maraîchage et Sageterre s'est mise à nous jardiner. L'écologie est l'expérience d'une métamorphose dans le cocon d'un écosystème réel, sueur et moustiques compris.

Alors, parlons d'amour. Comment faire pour nous aimer assez et que nos mains suivent notre cœur ? Cela est impossible sans comprendre d'abord l'entièreté du processus affectif d'une transformation. Dans ma carrière d'intervenant social, j'ai cru distinguer certaines étapes dans le cheminement de la conscience, cette chose qui, au fond de nous-mêmes, tient à la vérité et à la réalité comme nos poumons tiennent à l'air. Même lorsque nous refoulons une vérité difficile à avaler, la conscience nous fait sentir que nous nous mentons à nous-mêmes. Saint Serge, le grand mystique orthodoxe, disait à peu près ceci : « Si tu cherches Dieu, tu ne le trouveras pas. Si tu cherches la vérité, tu feras l'expérience du sublime. » Le fondement de mon espérance, c'est que l'être humain est incapable d'échapper à sa soif de vérité et donc, à son cœur qui est le siège de sa conscience et le lien entre la vérité et l'action. Mais de quelles vérités parle-t-on ici ? La vérité des faits, afin d'être convaincus de réalités qui nous poussent à agir. La vérité des émotions, pour reconnaître nos vraies peurs et nos vrais amours. La vérité responsable pour transformer le monde.

Ces trois dimensions de la vérité (faits, émotions, responsabilités) sont déterminantes, mais la conscience doit arriver à quelque chose d'autre : à une étape où elle tient à elle-même, où elle tient à la vie. Sinon pourquoi changer ? Collectivement, est-ce que l'humanité tient à la vie ? On ne peut pas vouloir ce que l'on n'aime pas. La volonté est la servante du cœur, elle suit la pente de la beauté qui la séduit. Vouloir aimer ne mène pas à l'amour, tous les couples en savent quelque chose. L'amour est une attraction, pas un devoir. Un fumeur peut savoir qu'il détruit sa propre santé, mais s'il préfère la sensation que lui apporte la cigarette à la vie, il continuera à fumer. L'être humain des temps modernes préfère-t-il la sensation de sa fausse toute-puissance au plaisir d'appartenir au vivant ? Pourquoi s'engagerait-il à s'assurer de la qualité de l'air et de l'eau, de la fertilité des sols et de la vigueur des consciences de ses congénères s'il choisit la toute-puissance ?

Je pense que quelque chose en nous résiste à l'amour, même à l'amour de nous-mêmes. D'où vient cette résistance ? Vivre, c'est dépendre de l'air, de l'eau, de la santé des terres et des océans, de l'harmonie des sociétés, de l'équité des économies… Vivre, c'est toujours se sentir intérieur à ce nous qui fait vivre, c'est réaliser que nous sommes un fœtus dans le ventre de sa mère. Peut-être que l'être humain préfère se sentir au-dessus de la nature plutôt que dans la



Marché public, Montréal. Photo : © Caroline Hayeur

nature, peut-être qu'il préfère se sentir tout-puissant, plutôt que de réaliser que c'est la nature qui est toute-puissante. Vivre, c'est s'avouer à soi-même sa vulnérabilité. Alors, que faire pour provoquer l'amour de cette même nature qui mène le bal de la vie et de la mort ?

Mon épouse et moi avons dû traverser au moins deux étapes pour y arriver : celle de faire consciemment l'expérience d'appartenir à la communauté de tous les vivants et celle de participer à la beauté d'un paysage agricole. Bref, l'amour nous est arrivé dans la rencontre et par la rencontre de quelque chose qui nous dépasse, qui nous subjugue, qui nous pâme d'admiration sacrée, presque d'effroi. La rencontre doit être double, car l'être humain est double : biologiquement, il n'est qu'une composante d'un écosystème, il puise sa vie de la vie totale ; mais, intellectuellement, il peut comprendre certaines lois de la physique, de la chimie, de la biologie, de la psychosociologie, de la sociologie, de l'esthétique du vivant et s'en servir pour rendre le monde meilleur. Il est gratifié de vie et acteur de vie. Il concourt à la vie comme un apprenti participe à l'œuvre d'un grand maître, et cela est un tel plaisir que personne ne peut s'en passer.

Trouver belle la nature est un acte de la conscience qui surgit de la rencontre. Pour aimer, il faut trouver beau, résonner, vibrer ; cette vibration survient lorsque notre monde intérieur rencontre le monde extérieur et se reconnaît en lui. Le bébé musaraigne aime sa maman, il se reconnaît en elle. L'être humain ne peut pas ne pas aimer sa mère-terre ; il est de même nature qu'elle. Cependant, un préalable s'impose. Puisque l'amour n'est pas une relation de sujet à objet, mais une passion pour un autre sujet que soi, il faut un renversement profond de notre idée du désir : ne plus penser posséder, mais goûter l'aventure du petit enfant musicien participant à une immense symphonie. Ressentir que cette composition, malgré ses élans parfois tragiques, nous emporte dans une joie des profondeurs qui nous arrache à toute limite, y compris à la mort.

Lorsque nous regardons un arbre, nous sommes immédiatement mis en face de deux arbres : le premier est un objet de pensée, il est construit à partir du peu que nous savons, c'est un schéma simpliste, on peut imaginer en avoir le contrôle. Le second, l'arbre réel, je pourrais le scruter à l'infini au microscope, approfondir les milliards de détails de sa formidable biologie ; je verrais sans cesse de nouveaux traits de génie. En face de lui, je serais totalement émerveillé, il me donnerait le sentiment d'une œuvre incompatible avec l'absurdité du hasard et de la mort absolue.

Un peu de connaissances peut nous faire croire que nous dominons la nature et que nous pouvons la juger absurde avant de l'avoir entendue, mais l'amour nous poussera à connaître un sujet grandiose. La véritable science est une rencontre. La véritable poésie consiste à sortir du rêve et du délire de toute-puissance pour entrer dans la majesté du réel. La véritable sagesse dépasse l'idée de Dieu et l'idée de matière, pour entrer dans l'inépuisable mystère de la vie.

PROCHAIN NUMÉRO

Le prochain numéro de *Relations* (automne 2021) vous réserve du nouveau : pour ses 80 ans, la revue fait peau neuve ! Nouvelle maquette et nouvelles rubriques vous attendent, dans un numéro anniversaire qui posera la question :

EN QUOI CROYONS-NOUS ?

Au Québec, nous aimons affirmer que nous sommes modernes et libérés de la « croyance », sous-entendu, de la religion. Mais nous le savons, le religieux, expérience humaine fondamentale, n'est pas disparu pour autant. Alors en quoi croyons-nous ? Sous quelles formes, tantôt inspirantes, tantôt problématiques, se présentent les quêtes de sens et le besoin de transcendance ? Que perd-on lorsque l'on fait l'impasse sur le religieux ? Et qu'est-ce que croire veut dire dans une société sécularisée comme la nôtre et pour une revue progressiste comme *Relations*, ancrée dans la tradition du christianisme social ?



Photo : Valérian Mazataud

AUSSI DANS CE NUMÉRO :

- un débat sur la gauche et les élections municipales à Montréal ;
- le premier d'une série de quatre articles sur l'écologie politique ;
- une réflexion sur la crise qui sévit dans les services de soins à domicile au Québec ;
- une grande entrevue avec la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville de Montréal, Bochra Manaï ;
- les textes de nos nouvelles chroniqueuses Ouanessa Younsi et Valérie Lefebvre-Faucher ;
- les œuvres de notre artiste invité, le photographe Valérian Mazataud ;
- Et plusieurs autres nouveautés !

EN KIOSQUES, EN LIBRAIRIES ET EN LIGNE
LE 3 SEPTEMBRE !

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution.
Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Web : <www.revuerelations.qc.ca>.



DÉRIVE AUTORITAIRE ET LUTTES POUR LA TERRE AUX PHILIPPINES

Les paysans de Mindanao, majoritairement autochtones, font les frais depuis des décennies d'un accès inéquitable à la terre dans l'une des régions les plus riches du pays. Malgré de furtifs espoirs, l'élection à la présidence de Rodrigo Duterte, en 2016, n'a fait qu'aggraver la situation.

Cédric Leterme

L'auteur, détenteur d'un doctorat en sciences politiques et sociales, est chargé d'étude au Centre tricontinental (CETRI) basé à Louvain-la-Neuve, en Belgique



« Il n'y a rien à commémorer[1] » : voilà ce qu'affirmaient, en octobre dernier, des habitants de la ville de Marawi, à Mindanao, l'île la plus au sud des Philippines, trois ans après le terrible siège qui a opposé durant cinq mois les forces armées du pays à un groupe islamiste qui avait pris le contrôle de la localité. Pour de nombreuses personnes forcées de fuir les combats, leur « libération » a en effet un goût amer : la plupart n'ont toujours pas été autorisées à rentrer chez elles. Le président Duterte a préféré profiter de l'occasion pour permettre à des compagnies minières et, plus largement, à des investisseurs étrangers, d'accaparer leurs terres. Bon nombre de celles-ci relèvent pourtant d'un « domaine ancestral » autochtone, l'État philippin ayant adopté en 1997 une loi sur les droits des peuples autochtones qui permet à ces derniers de faire reconnaître leur droit à la terre sur leurs « domaines ancestraux » – une procédure toutefois compliquée et dont les résultats sont loin d'être garantis.

Les habitants de Marawi ne sont pas les seuls à avoir payé un lourd tribut dans ce conflit. Dans la foulée du siège, le président Duterte a imposé la loi martiale sur la totalité de l'île de Mindanao, une première depuis la dictature de Ferdinand Marcos (de 1965 à 1986). Résultat : c'est toute la population de l'île qui s'est retrouvée un peu plus soumise à l'arbitraire d'un pouvoir plus que jamais décidé à favoriser les intérêts des multinationales (notamment canadiennes) et des grands propriétaires terriens au détriment de ceux des petits paysans, des pêcheurs traditionnels et des communautés autochtones – y compris sous couvert de « lutte contre le terrorisme ».

Une histoire mouvementée

Mindanao est la deuxième île la plus importante des Philippines en superficie et en population. Elle concentre le plus gros des richesses naturelles du pays… mais aussi de ses contradictions. Pendant plusieurs siècles, l'île est restée en marge des processus de colonisation (espagnole, puis américaine) qui ont d'abord surtout touché le nord de l'archipel. De ce fait, Mindanao abrite aujourd'hui la plus grande diversité de communautés autochtones du pays (deux tiers de la centaine d'ethnies que comptent les Philippines) ainsi qu'une importante communauté musulmane, majoritaire dans les régions occidentales.

Dans les années 1920, les autorités coloniales américaines favorisèrent toutefois des migrations internes de colons catholiques venant du nord du pays vers Mindanao. Après l'indépendance, cette politique s'est intensifiée, en particulier sous la dictature de Marcos, pour soulager la pression sur les terres dans les îles du nord et tenter d'apaiser les conflits croissants liés à leur distribution particulièrement inégalitaire. Elle génère alors des tensions entre les communautés catholiques, autochtones et musulmanes à Mindanao, des tensions exacerbées par la précarité de l'accès à la terre pour les petits paysans, quelle que soit leur origine. À la fin des années 1960, les « Moros » (ethnies de confession musulmane) se lancent ainsi dans une insurrection armée, dont le siège de Marawi n'est que l'un des derniers développements en date. En parallèle, les Philippines sont également le théâtre d'une insurrection communiste dont certains des éléments les plus actifs se retrouvent également à Mindanao.

Faire face à l'adversité

Aujourd'hui, les petits paysans et pêcheurs de Mindanao restent dans une situation triplement adverse. D'abord, à l'image de leurs homologues du nord, ils font face à une répartition des terres extraordinairement inégale : 70 % des travailleurs ruraux ne possèdent pas de terres, tandis que 13 % des propriétaires terriens concentrent à eux seuls 60 % des propriétés (souvent sur les terres les plus fertiles). Le soulèvement populaire qui a mis fin à la dictature de Marcos, en 1986, avait pourtant obtenu la mise en branle d'une réforme agraire dès 1988, mais plus de 30 ans plus tard, les terres concernées



Paysage de Mindanao, 16 avril 2012. Photo : Jose Nicdao/Flickr

n'ont été que partiellement distribuées et les résultats sont mitigés. En outre, les politiques de libéralisation commerciale et d'ouverture aux investisseurs étrangers initiées au même moment ont accentué la pression sur les terres ainsi que les difficultés économiques des petits producteurs agricoles.

En parallèle, les conflits armés et les tensions communautaires qui ravagent l'île de Mindanao depuis plusieurs décennies ont également généré un coût humain et socioéconomique particulièrement lourd pour la population. Véritable « panier à provisions » du pays et source de certaines de ses matières premières les plus précieuses – à commencer par l'or –, Mindanao n'en reste pas moins l'île la plus pauvre de l'archipel. Quatre des cinq régions les plus défavorisées du pays (qui en compte 17 au total) s'y retrouvent. Et l'insécurité sert également de prétexte au gouvernement pour contrôler et réprimer les moindres velléités de résistance de la part de la population, à commencer par les plus vulnérables.

Enfin, comme ailleurs aux Philippines, les paysans de Mindanao subissent les conséquences des changements climatiques. Sécheresses dévastatrices, érosion des sols, multiplication et intensification des ouragans, les catastrophes climatiques et environnementales sont devenues une préoccupation quasiment quotidienne dans le pays. De plus, il n'est pas rare qu'elles servent de prétexte au gouvernement qui en profite pour déplacer de force des populations, y compris à titre « préventif ». Les gens de Mindanao en ont malheureusement une longue expérience.

Le mirage Duterte

Arrivé au pouvoir en 2016, Rodrigo Duterte, l'ancien maire de Davao – la capitale de Mindanao –, se distingue par sa rhétorique machiste et démagogique, mais surtout par la « guerre contre la drogue » particulièrement meurtrière qu'il enclenche rapidement[2]. Pour bon nombre de personnes, il incarne toutefois l'espoir d'une politique qui romprait radicalement avec les intérêts des élites traditionnelles, qu'il n'hésite pas à malmener. Au départ, Duterte se montre également disposé à trouver des solutions politiques aux conflits qui minent le pays depuis des décennies, que ce soit en renforçant l'autonomie administrative des Moros ou encore en négociant avec l'insurrection communiste toujours active depuis les années 1960. Les espoirs seront toutefois de courte durée. Dès 2017, Duterte annonce la rupture des négociations avec les communistes, avant de se lancer dans la répression tous azimuts de tous ceux et celles qu'il accuse d'appuyer leur cause. Les militants pour la justice agraire ou pour la protection de l'environnement feront particulièrement les frais de cette politique de « *red-tagging* » (littéralement de « marquage des rouges »), à tel point qu'en 2019, les Philippines détiennent le triste record du plus grand nombre de militantes et de militants paysans ou environnementaux assassinés dans le monde[3].

En parallèle, ceux qui misaient sur une réorientation du modèle de développement et des politiques socioéconomiques du pays restent en plan. Plus que jamais, l'administration Duterte favorise les grands propriétaires terriens et les investisseurs étrangers. En témoigne l'adoption en 2019 de la *Loi de tarification du riz*, qui lève toutes les restrictions aux importations de riz venant de l'étranger, au détriment des petits producteurs locaux. Ou encore la proposition d'un changement constitutionnel devant permettre, entre autres, d'abolir des règles empêchant la propriété étrangère des terres et des ressources du pays.

Difficile résistance des petits paysans

Dans ce contexte, les mobilisations paysannes sont à la fois urgentes et nécessaires, mais aussi incroyablement difficiles, tout particulièrement à Mindanao. D'un côté, il y a l'enjeu de l'accès à la terre et de la sécurisation des droits des petits paysans contre les tentatives d'accaparement. De l'autre, celui de la promotion d'une agriculture paysanne compatible avec les objectifs de souveraineté alimentaire et de résilience environnementale. Le tout dans un contexte de tensions intercommunautaires, de conflits armés et de répression étatique…

Les mobilisations ne sont pas pour autant inexistantes, loin de là. Des mouvements comme le Kilusang Maralita sa Kanayunan (ou « Kilos Ka », littéralement « mouvement des ruraux pauvres »), par exemple, essayent de soutenir, mais aussi et surtout de coordonner et de fédérer les mobilisations locales de Mindanao en leur apportant un soutien technique et juridique, tout en relayant leurs revendications à l'échelon national. En partenariat avec d'autres organisations, Kilos Ka cherche également à promouvoir l'agroécologie comme alternative à l'agriculture conventionnelle, tout en mettant de l'avant une logique de dialogue intercommunautaire et de résolution pacifique des conflits.

L'échelle d'action de ces mouvements reste toutefois dérisoire face à l'ampleur des problèmes qu'ils affrontent. Mais l'histoire récente des Philippines a souvent prouvé que les événements pouvaient s'y accélérer. Pour le pire… comme pour le meilleur.

1. Voir Jigger J. Jerusalem, « *Nothing to commemorate, Marawi residents say 3 years after end of siege* », Inquirer.net, 19 octobre 2020 [en ligne].
2. Lire Laurence Choquette Loranger et Vivien Cottereau, « Philippines : les dérives de Duterte », *Relations*, n° 795, mars-avril 2018.
3. Voir Global Witness, « *Ennemies of the state? How governments and business silence land and environmental defenders* », Londres, 2019 [en ligne].

QUELLE JUSTICE 10 ANS APRÈS LA RÉVOLUTION TUNISIENNE ?

ENTREVUE AVEC SIHEM BENSEDRINE



Journaliste et militante pour les droits humains, Sihem Bensedrine a connu la répression du régime de Ben Ali en Tunisie pour avoir dénoncé la corruption, la torture et l'impunité. Après la révolution de 2011, elle a présidé l'Instance vérité et dignité (IVD) chargée de faire la lumière sur les nombreuses violations de droits et d'obtenir justice et réparations pour le peuple tunisien. Deux ans après la fin de son mandat, qu'en est-il de ce processus fondamental pour l'avenir du pays ? Relations *s'est entretenue avec elle pour mieux comprendre ces enjeux.*

Quel a été le contexte d'émergence de l'Instance vérité et dignité en Tunisie après la révolution de 2011 ? Que vise-t-elle et comment s'assurer que ses principales recommandations aient la portée souhaitée ?

Sihem Bensedrine : Après la révolution de 2011, un long débat a été lancé dans la société tunisienne sur la manière de traiter les violations de droits subies par la population dans le passé. La loi du talion (*Qassas*) faisait partie des options évoquées par certains courants. De très nombreuses victimes réclamaient justice. Dans le dossier des martyrs et des blessés de la révolution – qui a fait 129 morts et 892 blessés –, la justice pénale avait été dessaisie par décret au profit des tribunaux militaires qui, tout en accordant aux victimes des indemnisations substantielles, faillirent à déterminer la responsabilité de l'appareil sécuritaire. Ces jugements n'ont donc pas réussi à apaiser les mères des martyrs qui exigeaient de connaître les vrais responsables de la mort de leurs enfants.

La justice transitionnelle s'offrait alors au peuple comme l'alternative appropriée en vue de répondre aux demandes de redevabilité réclamées par les victimes et leur famille et par la société civile. Selon la définition de l'ONU, elle désigne « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation[1] ». Ce n'est toutefois qu'au bout de deux ans d'atermoiements au sein de l'assemblée nationale constituante, élue en octobre 2011 pour écrire une nouvelle constitution et assurer la transition, qu'une loi sur la justice transitionnelle a finalement été adoptée en décembre 2013, malgré les hésitations du parti majoritaire Ennahdha tenté par les compromis avec l'appareil de l'ancien régime encore puissant. La nouvelle Constitution de janvier 2014 consacre pour sa part le processus de justice transitionnelle dans son article 148 §9.

La nouvelle loi institue une autorité indépendante, l'Instance vérité et dignité (IVD). Ses quatre missions sont de démanteler le système despotique et de corruption ; de définir les responsabilités des organismes publics ou de toute autre partie dans les violations commises entre 1955 et 2003, de mener un processus de redevabilité judiciaire ; de réhabiliter les victimes ; et, enfin, de recommander les réformes institutionnelles nécessaires pour empêcher un retour à de telles dérives.

La Tunisie ne peut plus être gouvernée comme elle l'était sous la dictature. C'est un acquis de la révolution.

En dépit des multiples tentatives de presque tous les départements de l'exécutif visant à obstruer, voire à faire avorter son travail, l'IVD a réussi à achever son mandat. Son rapport global, publié au Journal officiel de la République tunisienne le 24 juin 2020 (n° 59), présente ses conclusions et recommandations. L'IVD a enregistré 62 720 plaintes, elle a entendu à huis clos 49 654 victimes, organisé 14 auditions publiques et rendu 29 950 décisions de réparation aux victimes et aux régions marginalisées. Ces décisions sont en quelque sorte des sentences non susceptibles de recours. L'IVD a adopté cette mesure en vue de protéger les victimes d'éventuelles « révisions » de la part de l'exécutif chargé de donner suite aux décisions.

→

La plus importante décision concerne le transfert aux 13 chambres spécialisées en justice transitionnelle de 205 affaires visant 1426 auteurs de violations. Cela inclut 923 personnes accusées d'homicide volontaire, 428 accusées de viol et de torture, et 66 accusées d'abus de biens publics. Ces affaires sont en cours. Des hauts cadres de l'État, des responsables de la sécurité gradés, des juges et des médecins complices de crimes contre l'humanité comparaissent devant ces tribunaux ; cela en dépit des appels des syndicats de police à ne pas se présenter aux audiences. Pour la société civile, cette lutte contre l'impunité marque une avancée historique. C'est la raison pour laquelle ces tribunaux juridictionnels sont aujourd'hui dans le collimateur des fidèles de l'ancien régime qui ont gagné des sièges au Parlement et qui ont noué une alliance avec les opposants d'hier du parti Ennahdha.

Il ne pourra y avoir de réforme des institutions tant que persistera l'impunité et que ceux qui commettent des abus seront publiquement récompensés. Le président du Parlement, Rached Ghannouchi, a encore récemment nommé Mohamed Ghariani, le premier responsable du Rassemblement constitutionnel démocratique (le parti-État de Ben Ali ayant détenu le monopole du pouvoir jusqu'en 2011 et aujourd'hui dissout), conseiller chargé de produire une loi d'amnistie pour ceux qui sont en train d'être jugés. Cette dernière est qualifiée par euphémisme de « loi sur la réconciliation ».

La loi sur la justice transitionnelle prévoit la création d'une commission chargée de préparer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'IVD. Celles-ci portent sur cinq grands axes : le renforcement de l'architecture démocratique des institutions ; le renforcement de la protection des droits humains fondamentaux ; la réhabilitation des victimes individuelles et celle des régions marginalisées par une série de mesures de discrimination positive ; un train de mesures pour lutter contre la corruption ; sans oublier des initiatives de mémoire pour qu'on n'oublie jamais ce qui s'est passé.

La France, en tant que puissance coloniale, a maintenu une position de domination sur la Tunisie et préservé ses avantages économiques même après avoir quitté son ancien protectorat.

Malheureusement, les aléas de la politique mettent aujourd'hui la Tunisie en position critique par rapport aux objectifs de la révolution. Après des initiatives de réforme et une lutte contre la corruption entamée par le gouvernement Fakhfakh, le gouvernement Mechichi, qui lui a succédé le 2 septembre dernier, s'est engagé dans une politique de restauration de l'ancien système, si bien qu'aujourd'hui plusieurs réformes sont en suspens. Nous savons cependant que la politique peut aussi nous réserver d'heureuses surprises, le président actuel de la République, Kaïs Saïed, étant résolu à lutter contre la corruption. Une chose est certaine : la Tunisie ne peut plus être gouvernée comme elle l'était sous la dictature. C'est un acquis de la révolution.

En juillet 2019, vous avez envoyé un mémorandum aux autorités françaises pointant les violations commises par la France dans la période postcoloniale, de 1955 aux années 1970. Quelles sont les principales violations et qu'attendez-vous de la France en réparation ?

S. B. : En menant ses investigations, l'IVD a découvert que certaines violations n'ont pas été commises par l'État tunisien et mettent en cause la responsabilité de l'État français. Par exemple, entre mars et juillet 1956, alors que la Tunisie était déjà indépendante, de nombreuses violations ont été commises par les troupes françaises, faisant plus de 7000 victimes, notamment lors de bombardements de l'aviation parfois menés en coordination avec les autorités tunisiennes dans le sud du pays et dans les zones frontalières avec l'Algérie – alors en pleine guerre d'indépendance. À Bizerte, la France voulait utiliser la Tunisie comme base arrière dans sa guerre contre l'Algérie. Un refus des Tunisiens de lui permettre d'allonger la piste d'atterrissage de sa base afin que ses avions gros porteurs puissent en décoller, a provoqué une guerre brutale et inégale en juillet 1961, durant laquelle des milliers de civils ont été tués.

Les violations sont également d'ordre économique. La France, en tant que puissance coloniale, a maintenu une position de domination sur la Tunisie et préservé ses avantages économiques même après avoir quitté son ancien protectorat. Les entreprises françaises ont conservé un traitement de faveur en matière d'exploitation des ressources naturelles et minérales ; les accords conclus privaient l'État tunisien de son droit souverain de résilier ou de modifier les termes des contrats et des concessions en vigueur. Cette relation asymétrique et les accords léonins signés ont privé la Tunisie d'une source de financement pour le développement du pays et de ses services publics.

Sur le plan financier, la dette de la jeune Tunisie indépendante a été brutalement multipliée par 25, par le fait du rachat des propriétés coloniales agricoles et des grandes sociétés. L'État tunisien s'est réapproprié les terres confisquées aux agriculteurs tunisiens durant la colonisation contre des indemnisations. Il en a été de même pour les sociétés pétrolières, d'électricité ou de chemins de fer. Ces indemnisations ont été effectuées moyennant des crédits accordés par la France qui sont venus alourdir la dette publique. C'est ainsi que nous avons hérité d'une dette illégitime qui place la Tunisie en position de subordination et de dépendance par rapport à l'ancienne puissance coloniale. L'économie tunisienne a été configurée selon les besoins de l'ancienne métropole au lieu de répondre à ses propres besoins. Tout cela a entraîné un manque de diversification des échanges commerciaux (80 % des échanges se font avec la France),



L'équipe de l'Instance vérité et dignité lors de la sortie de son rapport final le 26 mars 2019, à Tunis. Photo : Wassim Bougdar

ce qui nuit aux intérêts de la Tunisie. Le poids de cette dette se fait sentir jusqu'à nos jours : la France est le premier pays créancier de la Tunisie, détenant près de 39 % du total des dettes bilatérales. En conséquence l'IVD, dans son mémorandum adressé aux autorités françaises, a exigé : la reconnaissance des faits et la présentation d'excuses ; le versement d'indemnités pécuniaires aux victimes (les individus, les régions ainsi que l'État tunisien en tant que victime de dispositions financières inéquitables) ; la restitution des archives tunisiennes de 1881 à 1963 ; et enfin, l'annulation de la dette bilatérale de la Tunisie, considérée comme dette illégitime et odieuse.

Dans un autre mémorandum, vous faites des demandes très similaires aux institutions financières internationales. Votre travail soulève les conséquences des diktats imposés à la Tunisie par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) de 1970 à 2011. Pouvez-vous en donner quelques exemples ?

S. B. : S'appuyant sur différents instruments juridiques internationaux (notamment les résolutions des Nations unies 31/11 du 21 mars 2016 et 34/3 du 6 avril 2017), l'IVD a en effet fait des demandes très similaires à ces institutions. Lors de ses investigations, elle a constaté que les directives imposées à l'État tunisien par la Banque mondiale et le FMI ont été à l'origine de violations des droits économiques, sociaux et environnementaux. Pensons à la suppression progressive de la Caisse de compensation, qui subventionne les denrées de base, une directive qui a entraîné le doublement du prix du pain et de ses dérivés, causant les « émeutes du pain » qui ont éclaté en 1984.

En 1986, un plan d'ajustement structurel (PAS) a fragilisé le développement socio-économique du pays. Au nombre des mesures imposées figure la restructuration de la Compagnie des phosphates de Gafsa, qui a aggravé le niveau de pollution dans toute la région, avec des effets désastreux sur la santé des populations locales et les écosystèmes naturels. Il y a aussi les projets de mines à ciel ouvert qui continuent de polluer les sols et de contaminer le cheptel des régions voisines. Sur ce plan, la Banque mondiale n'a pas respecté ses Directives de l'IFC se rapportant à l'environnement.

En outre, l'encours de la dette a été multiplié par six avec l'adoption du PAS, les intérêts ayant atteint plus de 18 milliards de dinars (plus de 8,3 milliards de dollars canadiens). Après la chute de la dictature, entre 2011 et 2016, plus de 80 % des prêts contractés par la Tunisie servait toujours à rembourser la dette illégitime accumulée par l'ancien régime ! Étant donné qu'elle n'a pas servi l'intérêt public, mais bien les intérêts du clan au pouvoir, cette dette est considérée comme illégitime selon le droit international et l'IVD a conclu à la responsabilité de la Banque mondiale et du FMI dans les dommages causés aux personnes physiques et morales, au peuple et à l'État tunisien du fait des mesures imposées.

→

La confidentialité des témoignages des victimes d'actes d'indignité et d'inhumanité que l'IVD a recueillis est un autre enjeu sérieux. Comment s'assurer de bien protéger ces personnes et de sauvegarder la mémoire archivistique forgée par ces témoignages ?

S.B. : L'IVD a enregistré près de 50 000 auditions à huis clos durant lesquelles des victimes ont dénoncé nominativement des auteurs de violations. Elle a l'obligation légale de protéger la mémoire des victimes et des témoins. Or, il n'existe aujourd'hui aucune institution indépendante capable de le faire. L'IVD a recommandé de confier ce travail soit à un Institut de la mémoire prévu par la loi sur la justice transitionnelle, soit à l'Instance des droits de l'Homme prévue dans la Constitution de 2014, mais qui n'ont pas encore été institués.

L'IVD a de sérieuses raisons de craindre un détournement de cette mémoire très sensible au profit de desseins criminels, d'autant que des auteurs de violations cités sont aujourd'hui encore influents dans les rouages de l'État et que la police politique est toujours à la manœuvre, puisqu'il n'y a pas eu de vrai « nettoyage » de l'administration après la dictature. Par exemple, certains dirigeants d'institutions, comme les Archives nationales – qui n'ont pas d'autonomie juridique et relèvent du premier ministre – se sont prêtés à des manipulations de certaines archives audiovisuelles. Ils ont transféré à l'IVD des documents altérés, tout comme ils ont dissimulé des enregistrements qui devaient lui servir à mettre en examen des auteurs de violations. C'est la raison pour laquelle cette dernière a mis sous scellés le serveur contenant ses enregistrements et l'a confié au chef du gouvernement qui devra les remettre aux institutions précitées.

La protection des données personnelles des victimes est cruciale pour éviter que leurs témoignages ne tombent entre de mauvaises mains, notamment celles des fonctionnaires de la police politique qui pourraient s'en servir pour exercer des représailles contre ces personnes. N'oublions pas que le ministère de l'Intérieur a refusé l'accès aux archives de la police politique à l'IVD, en violation de la loi. Il reste donc encore un long chemin à parcourir concernant ce travail de mémoire et afin qu'une vraie réconciliation soit réalisée en Tunisie.

Entrevue réalisée par Mouloud Idir.

1. Voir Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Justice transitionnelle et droits économiques, sociaux et culturels*, New York et Genève, 2014.



FRATELLI TUTTI : LE RETOUR À L'UTOPIE

La nouvelle encyclique sociale du pape François ouvre un horizon inédit à la parole évangélique au sein d'un catholicisme encore engoncé dans un carcan doctrinal hérité d'une chrétienté au service du pouvoir politique. Elle offre une parole libératrice, à la mesure de notre temps.

Jean-Claude Ravet



Robert Lentz, OFM, *Saint-François et le Sultan*

L'auteur, chercheur associé au Centre justice et foi, a été rédacteur en chef de *Relations* de 2005 à 2019

L'encyclique *Fratelli tutti*, que le pape François a publiée l'automne dernier, est un texte majeur tant sur le plan ecclésial que sur les plans politique et sociétal. Un lecteur trop expéditif, soucieux de propositions « concrètes », retiendra comme fait d'armes mémorable du document le rejet du concept de « guerre juste », qui fait partie intégrante de l'enseignement catholique depuis le Moyen-Âge. Certes, cette réforme audacieuse fait date. Mais là n'est pas l'essentiel : il est plutôt à chercher dans le parti pris qui teinte une bonne partie des prises de position du pape et donne à l'encyclique le « goût de l'Évangile ».

À la manière de François

Avant d'y revenir, un mot sur la forme. Cette encyclique sociale plaide pour la fraternité universelle et s'adresse, comme l'avait fait la précédente, *Laudato si'*, à l'ensemble de la société, et non simplement à l'Église catholique, comme c'était généralement le cas chez les autres papes, sauf quelques exceptions. Ainsi, François ne se cantonne pas à des références doctrinales catholiques officielles, mais inclut aussi des citations d'écrivains, de poètes, de philosophes, de sociologues et de théologiens – catholiques ou non. Il continue aussi à s'appuyer sur des déclarations de conférences épiscopales de différents pays ou régions du monde, insistant par le fait même sur la collégialité de l'Église. Fait plus inusité, il reprend de nombreux et larges extraits de ses interventions publiques – 168 citations sur 284 –, donnant ainsi au document officiel un ton particulièrement personnel.

Suite de *Laudato si'*

Fratelli tutti constitue en quelque sorte une suite à *Laudato si'*, qui posait la nécessité d'établir collectivement de nouvelles relations empreintes de respect et de gratitude envers la nature dont nous faisons pleinement partie[1]. On ne peut être frères et sœurs de la nature sans l'être entre nous. Cet appel à la fraternité/sororité avec la nature, dont dépend la survie de l'humanité et de notre Maison commune, répond à l'exigence, tout aussi

impérieuse pour l'avenir de la planète, d'une fraternité universelle à laquelle nous sommes tous et toutes appelés en tant qu'« enfants de cette même terre qui nous abrite tous » (§ 8).

La crise écologique va de pair avec une crise sociétale profonde – véritable impasse civilisationnelle. Chacune est fondamentalement une « crise de liens », tissée de telle manière que ces liens oppriment plutôt qu'ils ne libèrent, divisent plutôt qu'ils n'unissent, plaçant les humains dans une posture de conquête, de maîtrise et de domination du vivant que François nomme « le paradigme technocratique », sur laquelle s'est greffé tout naturellement le capitalisme comme un chancre vorace. Une même image, illustrant l'urgence d'un changement radical de nos manières de vivre, fait le pont entre les deux encycliques : *le cri de la Terre*. François parle des « gémissements de sœur terre, qui se joignent au gémissement des abandonnés du monde, dans une clameur exigeant de nous une autre direction » (*Laudato si'* § 53) et nous dit que « c'est la réalité même qui gémit et se rebelle » (*Fratelli tutti* § 34).

François d'Assise, l'inspirateur

Le récit d'un épisode de la vie de François d'Assise, qui sert d'introduction, est plus qu'une entrée en matière ; il a valeur, selon moi, de clé d'interprétation de l'encyclique, dont il dégage l'esprit et la radicalité évangéliques[2]. Nous sommes en 1219, en pleine croisade décrétée par le pape Innocent III lors du quatrième concile du Latran (en 1215), un décret pontifical qui engage toute la chrétienté latine à se solidariser avec son entreprise guerrière. Le *Poverello* d'Assise ne peut se résoudre à associer le Christ et l'Évangile aux massacres, à la conquête militaire et au pouvoir. Porté par le même souffle qui l'a fait quitter le monde bourgeois naissant pour vivre avec les pauvres de plus en plus nombreux à la périphérie des cités-États, il arrive avec un de ses frères à Damiette, sur les bords du delta du Nil assiégé par les croisés. Entre deux combats sanglants, à la faveur d'une trêve, il se rend à pied, sans arme et sans argent, en territoire contrôlé par le sultan Malik-el-Kamil, pour rencontrer celui-ci et témoigner de l'Évangile et de l'amour de Dieu pour tous, comme il le faisait dans son Ombrie natale, à la manière de Jésus, humble et pauvre, sans pouvoir ni volonté de domination. Accueilli par le sultan, qui l'écouta semble-t-il avec admiration, il put témoigner librement de sa foi. Ce geste fut moqué par les croisés et les autorités ecclésiales, sauf quelques exceptions, qui voyaient dans les musulmans « des fils du diable ». « Dans ce monde parsemé de tours de guet et de murs de protection », le geste de François d'Assise fut une utopie en acte, celle d'être « libéré de tout désir de suprématie sur les autres », de voir en tous et toutes des frères et de sœurs dignes d'amour, en cherchant « à vivre en harmonie avec tout le monde » (§ 4). Une utopie « au goût de l'Évangile ».

En relatant cette histoire, le pape rappelle toute sa pertinence aujourd'hui face à une société enfermée dans cette même dynamique de pouvoir et d'oppression sans issue, au service de minorités puissantes et cupides qui sécrètent le venin de l'exclusion et de la division, de la haine et de la convoitise – « l'Empire de l'argent » (§ 116). Or, rien ne peut justifier l'exclusion. Ni les frontières étanches, ni la propriété. Ni le sexe. Ni Dieu. Tel est le témoignage de François d'Assise aux yeux des pouvoirs. C'est ce que le pape soutient dans *Fratelli tutti*.

Être-frontière sans frontières

Pour éclairer ces enjeux cruciaux de notre époque, François choisit une des paraboles les plus percutantes de l'Évangile, celle du bon Samaritain (Luc 10, 25-37)[3]. La parabole illustre à la fois le fondement de toute société en quête de justice et le principe cardinal de la foi chrétienne : l'amour du prochain. Une société qui « cherche à se construire en tournant le dos à la souffrance » (§ 65) est à ses yeux une société malade, nourrissant le cynisme et le désespoir, au profit d'une « dictature invisible » (§ 75) qui accapare impunément le bien commun et dépossède la multitude.

On comprend dès lors que l'hyperindividualisme néolibéral est l'une des principales cibles des attaques de François, car il légitime la rupture des liens, la « destruction de tout fondement de la vie sociale » (§ 113) en faisant de chacun une monade autosuffisante, vision qui sert les intérêts sans limites d'une élite et lui permet de se désintéresser du bien commun et de se juger « digne de vivre sans restriction » (§ 15) au mépris des pauvres, allant jusqu'à les considérer comme des « déchets », des êtres superflus. Or, la vie est relations. C'est pourquoi l'hospitalité est fondamentale et l'ouverture à l'autre l'étalon à partir duquel doivent être jugées les valeurs qui nous habitent.

Ces sont ces liens constitutifs de notre humanité qui donnent toute sa profondeur à la réalité culturelle et plurielle du monde. Nous sommes en cela des êtres de frontières, toujours situés, pétris des lieux et des liens qui nous ont vu naître et fait grandir, eux-mêmes travaillés par l'histoire, qui façonnent notre manière d'être au monde. C'est pourquoi, pour François, autant la culture globalitaire homogénéisante que le multiculturalisme folklorisant et le repli identitaire – « les nationalismes étriqués » (§ 11) – faussent cette réalité relationnelle fondamentale, soit en la niant, pour l'une, soit en la fossilisant, pour les autres. Car si nous sommes des êtres de frontières, nous sommes aussi des passeurs de frontières, selon l'image que François emprunte au sociologue et philosophe Georg Simmel. Les relations qui nous tissent sont vivantes et mouvantes. Jamais figées, essentialisées, anhistoriques. Fort de cette conviction, François plaide en faveur de « la culture de la rencontre » (§ 30) qui unit l'humanité au lieu de « la culture de l'affrontement » et de « la culture de murs » (§ 27) qui la divisent et font perdre le sens de la réalité sensible, « la saveur du réel », notamment à cause des nouvelles

technologies numériques. Car l'« appel à se transcender dans la rencontre avec les autres se trouve à la racine même de son être » (§ 111).

Utopie en marche

La perspective utopique qui se dégage de l'encyclique est, à mon sens, ce qui est le plus subversif, ce qui lui donne la saveur de l'Évangile – l'utopie n'étant pas ici comprise comme un projet déconnecté de la réalité. À ce titre, la mondialisation néolibérale qui nous conduit à toute vitesse vers l'impasse écologique et sociale est bien davantage déconnectée de la réalité. Cette perspective utopique mise de l'avant par le pape est plutôt ce qui anime l'agir dans le sens d'une vie en plénitude et nous engage sur ce chemin avec persévérance et joie. Elle permet de sortir de l'impasse dans laquelle nous a conduits un réalisme mortifère, qui fait l'affaire des puissants.

Cette posture garde en vue l'horizon infini de la justice : « Tant que notre système économique et social produira encore une seule victime et tant qu'il y aura une seule personne mise à l'écart, la fête de la fraternité universelle ne pourra pas avoir lieu » (§ 110). Elle maintient les êtres humains en marche, en quête, attentifs aux derniers, aux laissés-pour-compte.

En assumant cette dimension utopique, François déplace le lieu d'énonciation de son discours à la marge du lieu des « dominants » et de ses « représentants » officiels, qui décrètent avec autorité d'où il est permis d'attendre des propositions « réalistes » – à savoir conformes à une définition du possible qui ne remet pas fondamentalement en cause l'état des choses, fût-il intolérable. François choisit au contraire d'occuper la place déconsidérée de la périphérie, le lieu du non-pouvoir, où peuvent s'élargir les cadres du possible, grâce entre autres aux « poètes sociaux » que représentent pour lui les mouvements populaires, qui remettent en cause les balises dominantes, et par qui le désir retrouve ses droits. En ce sens, ils accomplissent une tâche essentielle en ces temps où la fatalité et le cynisme nous enferment dans les geôles de l'impuissance.

Dans cette perspective, François propose une manière intéressante de concevoir la politique, qui n'est pas avant tout affaire de gestion, mais d'attention aux liens, et qui vise à prendre soin de la fragilité commune. Il le fait à travers les concepts d'amour politique et d'amitiés sociales. Prendre soin des personnes les plus vulnérables, humiliées ou exclues, en est une tâche centrale. Une longue tradition a voulu écarter la souffrance et la fragilité du politique. François bouscule cette position élitiste. Il revient à plusieurs reprises sur la nécessité d'adopter le point de vue des pauvres : c'est en regardant le monde à partir d'en bas, de celles et ceux qui sont blessés, exclus, écrasés et humiliés, que l'on pourra comprendre ses exigences politiques de l'heure. « Ce regard est le cœur de l'esprit authentique de la politique » (§ 187).

C'est en prenant appui sur ce point de vue – qui est aussi celui de l'Évangile – que François peut dire en contrepartie que la propriété est un vol, à la manière des Pères de l'Église, et notamment de Jean Chrysostome qui affirmait : « Ne pas faire participer les pauvres à ses propres biens, c'est les voler et leur enlever la vie » (§ 119). C'est ainsi qu'il peut récuser comme illusion « le mythe du ruissèlement de la richesse », « source de nouvelles formes de violence qui menacent le tissu social » (§ 168), et les faux « remèdes » néolibéraux à la pauvreté, qui privent les pauvres de leur dignité et les dépossèdent de leur culture.

1. Voir Déborah Danowski, « Un monde vivant. Une lecture de *Laudato si'* depuis la clameur de la Terre », *Relations*, nº 802, mai-juin 2019.
2. En fait foi la référence à *Exil et tendresse* d'Éloi Leclerc (Éditions franciscaines, 1962).
3. Sur l'herméneutique biblique de François dans l'encyclique voir, J.-C. Ravet, « Une leçon pour notre temps », <interbible.org/interBible/source/justice >.



Moindre finale

Texte : **Marie-Élaine Guay**
Photo : **Geneviève Grenier**

Mon amour
je nous sais fatigués mais heureux
car tout s'écoule si doucement
une fois la page tournée

Pourtant ce n'est pas la fin
telle qu'on la connaît
mais plutôt celle des abysses en braille et
des cheveux que l'on y perd
l'été

C'est quand l'immobile luit de toute sa lumière
que se manifestent
les ombres empreintes
du chant des imbibés

J'ai moi aussi l'habitude des pères
morts trop jeunes
je te vois

Je te vois en ces matins d'hiver
desquels les enfants jaillissent
je vois cet homme
qui berce ton poids en valeur

Je souscris à la fois
à ton invisible et son semblable
à l'espoir qui jaillit de notre feu

Il nous faudra exercer l'astre
qui promet l'allègement
celui qui repose les os
le front la mâchoire la langue

J'entre dans la pièce. Elle s'ouvre sur moi comme la paume d'une main nouvelle, comme une artère chaude en laquelle se lover. Il y a un feu dans la cheminée, l'air est doux et invitant. Un homme aux cheveux longs et noués, cigarette au bec, me tourne le dos. Son regard est fixé sur l'hiver qui se révèle de l'autre côté de la fenêtre. Des écureuils sautent d'arbre en arbre. Je le salue mais il ne se retourne pas. Il tire sur sa cigarette, gratte sa joue du revers de son pouce – je perçois le son de la barbe drue que l'on frotte –, souffle la fumée puis repose sa main contre sa hanche. Il ne m'entend pas. Il ne me voit pas. Il a toujours su observer ce qui se déploie devant lui avec patience, avec lenteur. Il est fier de cette pièce, de cet endroit où il se trouve. C'est chez lui, on le sent. Il habite ici, il habite cette pièce et cette pièce l'habite. Il se déplace lentement, ouvre la porte du poêle à bois et y jette sa clope d'une chiquenaude. Je crie son nom, je le hurle, en vain. Il ne m'entend pas. Il retourne à sa fenêtre. Des larmes coulent sur mes joues. Je recule et referme la porte. Je laisse mon père tranquille. Et ce souvenir aussi.



Fer blanc, 2018



La terre nous l'avait dit

Greg Kennedy *

L'auteur, jésuite, est écrivain, écologiste et accompagnateur spirituel au Ignatius Jesuit Centre de Guelph, en Ontario

« Je vous l'avais dit » est rarement une expression très féconde. En général, elle n'apporte qu'une satisfaction aigrie et éphémère à qui la prononce et du ressentiment à qui la reçoit. Néanmoins, lorsque ces mots sont prononcés avec joie et enthousiasme, plutôt qu'avec vantardise et suffisance, ils peuvent prendre une tournure chaleureuse et bienveillante. C'est ainsi que nous les prononçons en silence ces jours-ci au Ignatius Jesuit Centre de Guelph.

La pandémie de COVID-19 semble avoir enseigné à beaucoup de gens des choses très élémentaires que nous essayons de partager depuis longtemps ici, à savoir qu'il est très bon de ralentir, de passer du temps avec les arbres et de manger des aliments faits maison, sains, locaux et biologiques. C'est bon non seulement pour la santé, mais pour notre bonheur à toutes et à tous sur Terre.

Au cours des deux dernières décennies, l'intégrité écologique s'est imposée comme une composante de plus en plus centrale de l'identité du Centre. Nous comprenons maintenant que notre mission consiste à « cultiver la profondeur spirituelle et l'engagement écologique ». Pendant de nombreuses années, la Ignatius Farm a été le lieu privilégié de cette connexion entre ces deux dimensions. Depuis l'arrivée des Jésuites en 1913, le travail à la ferme a d'abord été fait par des frères jésuites pleins de ressources, puis par des membres enthousiastes – bien que pas toujours expérimentés – de la communauté de la Ferme, un groupe de personnes inspirées de L'Arche de Jean Vanier qui recherchaient la guérison et la croissance personnelle à travers l'agriculture et l'amitié.

En 2020, l'agricultrice en chef Heather Lekx a inauguré un modèle de *Community Shared Agriculture*, ce qu'on appelle au Québec l'agriculture soutenue par la communauté. Au début de la saison, les habitants achètent des parts de la récolte à venir et reçoivent leur panier hebdomadaire dès que les produits sont disponibles. Pendant ce temps, les bénévoles et les participants à nos programmes de formation à l'agriculture biologique effectuent la plupart des tâches « boueuses » qui permettent de récolter les richesses des champs.

L'année dernière, à l'occasion du 20e anniversaire de l'instauration de ce modèle à la Ignatius Farm, des ventes record de parts de la récolte (247) et de parcelles de jardin communautaire (213) ont été enregistrées ; un soudain désir de sécurité alimentaire induit par la précarité pandémique faisant son effet. Alors que les semences et la farine disparaissaient des étagères des magasins, nous nous sommes réjouis de voir l'intérêt suscité par des modes de production alimentaire qui suscitent l'engagement des personnes envers la Terre.

Bientôt, un nouveau puits permettant un meilleur accès à l'eau sur nos quelque 500 acres cultivables rendra possibles d'autres projets portés par des partenaires communautaires, tels une pépinière de plantes indigènes, des vergers en permaculture, des jardins thérapeutiques, de grandes parcelles cultivées par une organisation locale de sans-abris et bien d'autres initiatives encore.

Lorsque tous les parcs publics ont été fermés par les autorités par crainte d'une propagation virale, de nombreux habitants qui ne connaissaient de notre Centre qu'un mystérieux panneau situé sur l'autoroute ont découvert nos forêts. Disposant de temps libre et n'ayant nulle part où aller, des centaines de personnes sont ainsi récemment tombées amoureuses d'une terre que nous chérissons depuis plus d'un siècle. Alors que la science rattrape enfin l'instinct pour expliquer pourquoi marcher dans les bois fait tant de bien, il a toujours été clair pour nous que cette terre est notre meilleure accompagnatrice spirituelle. La prière est facile ici, car les arbres, les prairies et autres mystères naturels créent constamment un milieu propice à la contemplation.

Si la marche fait toujours du bien, le travail est parfois mieux. C'est devenu un élément clé de la philosophie de notre Old Growth Forest Project. Nous avons placé 100 acres de prairies de fauche et de forêts mixtes dans une fiducie foncière, ce qui signifie qu'aucun développement ne pourra jamais avoir lieu sur ces terres, quoi qu'il nous arrive. Bordées du ruisseau Marden d'un côté et de la rivière Speed de l'autre, ces terres sont non seulement belles, mais aussi importantes sur le plan écologique. Martin Tamlyn, le responsable du projet, considère l'engagement comme essentiel à la préservation. Grâce à la restauration écologique, qui comprend la plantation d'arbres indigènes et l'élimination des espèces envahissantes, il invite les spectateurs de la nature à devenir des collaborateurs, en investissant leur temps et leur énergie dans le bien-être de la terre. En nous liant d'amitié avec cette dernière par des actes concrets de bonne volonté à son égard, nous pouvons apaiser le sentiment d'impuissance souvent brûlant provoqué par l'ampleur de la crise écologique et échapper aux modèles destructeurs d'ignorance et d'indifférence renforcés par notre culture de consommation.

Avec une équipe d'éducateurs autochtones attachés à cette terre, Martin Tamlyn a également créé un programme d'études porté par un « double regard », c'est-à-dire qu'il intègre à la fois les modes de connaissance autochtones et ceux, scientifiques, des colons. La collaboration croissante avec les Ecological Farmers of Ontario et le National Farmers Union élargit par ailleurs la portée de notre recherche et de notre formation en agriculture régénératrice. Depuis des siècles, la terre nous murmure « Je vous l'avais dit ». Comme il est bon d'écouter, et de partager cette écoute avec un nombre croissant de personnes sensibles à son message.

* Traduit de l'anglais par Michaël Séguin.

Silence, le premier bruit de l'Univers

Maya Ombasic

L'auteure est écrivaine et philosophe



Quel est le fondement de la réalité ? La nature ultime de toute chose ? Les premiers penseurs de l'Occident, les pères fondateurs de la pensée grecque, les présocratiques, en se détournant de la mythologie comme de l'explication totalisante du réel, ont cherché à trouver l'*Arché*, le principe rationnel au commencement de toute chose. Il leur fallait trouver un principe éternel, infini et immuable qui pouvait rendre compte de tous les phénomènes de la nature et du cosmos. Cette conception du monde remplacera rapidement les explications jugées irrationnelles engendrées par le mythe. Mettre de l'ordre dans le monde afin d'éviter le chaos, c'était surtout proposer un principe immuable à la base de tout qui donnera naissance, en métaphysique et en théologie, à la puissance divine immobile, le moteur premier qui pourra résoudre le paradoxe de l'être et du devenir. Quelque chose doit demeurer toujours égal à lui-même, et c'est l'Être. Ce dernier doit évidemment précéder la matière qui, elle, est en constant devenir et sujette à l'implacable loi du changement. Inutile de préciser que le dualisme est né avec les Grecs, bien avant le binarisme de la pensée monothéiste et le récit judéo-chrétien.

Mais nous ne sommes pas l'unique civilisation à nous intéresser au principe premier de toute chose et au caractère évanescent des phénomènes puisqu'en Extrême-Orient, les penseurs chinois et les maîtres du taoïsme l'ont fait à leur façon quelques millénaires plus tôt. Pendant très longtemps, en Chine, l'approche de la réalité suprasensible fut dominée par l'art divinatoire et ses quelque 64 hexagrammes. Il a fallu attendre la naissance du bouddhisme au V^e^ siècle avant Jésus-Christ pour que le *yin* et le *yang*, ces catégories complémentaires mais différentes d'une même dualité, et leur nature dynamique les soudant dans une relation totale, incarnent à leur façon le paradoxe de l'Être et du Devenir.

Enlevez toutes les distractions auditives et l'oreille entend, inévitablement, ce bruit sourd et blanc, ce silence constitué de plénitude.

Le taoïsme, quelques siècles plus tard, apportera à la pensée chinoise, préoccupée par les rituels et la divination, la dimension dynamique et relationnelle entre la réalité manifestée dans la matière et sa dimension invisible. Pour que le manifesté soit visible, il doit nécessairement être précédé par le non-manifesté, que certains maîtres taoïstes appellent le *souffle* ou le *vide suprême*, aujourd'hui communément appelé le *Chi*, présent au commencement de l'Univers sous sa forme la plus condensée – la chaleur, la densité et la lumière. Au fur à mesure que l'Univers se complexifie, le *Chi* se disperse de façon dynamique entre le *yin* et le *yang*. Un astrophysicien adepte de la théorie du Big Bang aurait sans doute utilisé une autre terminologie pour décrire essentiellement la même chose. Le *Chi* condensé ne cesse ainsi de se disperser sous diverses formes. Il le fait toujours avec un peu plus de complexité, mais toujours vers le vouloir-être dans sa forme matérielle, parce que sans elle, le non-manifesté reste à l'état de la pensée pure.

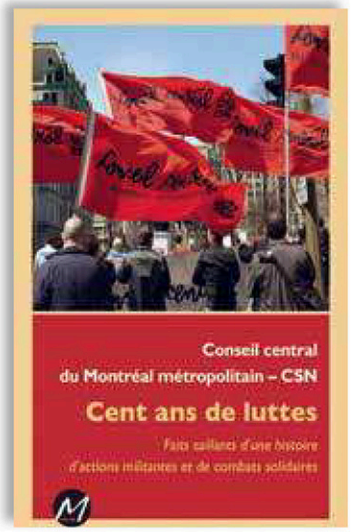
Ce que le taoïsme appelle *Dao*, c'est-à-dire voie ou chemin, n'est rien d'autre que le *Chi* indifférencié qui préside à l'individuation des êtres et des structures de l'Univers. Le *Dao* est le chemin que prend le *Chi*, le premier souffle du cosmos, présent dans le *Wu Chi*, le grand vide primordial, concept dans lequel il est aussi question du premier bruit du cosmos : le bruit sourd de la création. Le *Dao* est souvent identifié au Vide dans lequel le premier bruit créé dans l'Univers est associé, paradoxalement, au silence du monde. Au commencement, il ne pouvait y avoir de bruit puisque la matière n'avait pas encore pris le chemin de la dispersion et de la complexification. Mais dès que la création s'est mise en marche, le premier bruit du cosmos s'est transformé en silence. C'est lui que nous devons entendre si nous voulons atteindre la paix de l'esprit mais aussi parce qu'il est porteur de sens, car en réalité, ce que nous entendons, c'est le premier bruit du monde. C'est pourquoi, dans les pratiques actuelles du taoïsme ou du *Dao*, il est avant tout question de retrouver, dans son for intérieur, les éléments primordiaux que sont le bruit (c'est-à-dire le premier silence du cosmos), accompagné de la chaleur et de la lumière. Enlevez toutes les distractions auditives et l'oreille entend, inévitablement, ce bruit sourd et blanc, ce silence constitué de plénitude dans le grand vide cosmique rempli de *Chi* sur le point de devenir…

Hubert Reeves et les astrophysiciens de sa lignée qualifient ce premier moment de « majestueux magma incandescent » qui, lorsque porté à des températures extrêmes, donne le premier moment de l'Univers, c'est-à-dire le Big Bang ou l'Univers à ses débuts, condensé dans un point qui, depuis, ne cesse de se refroidir et de s'éloigner de son état initial. Mais, selon ce qu'avancent certaines théories, l'expansion ne saura durer éternellement et le bruit du cosmos, le premier son, retournera à son premier silence, comme si l'un n'allait pas sans l'autre : pour qu'il y ait silence, il faut qu'il y ait du bruit, pour qu'il y ait du *yin*, il faut du *yang*, pour qu'il y ait de la matière, il faut qu'il y ait, inévitablement, de la non-matière.

Et quand tout s'arrête la nuit, quand nous nous mettons à fuir le monde et son brouhaha, quand dans les lieux reculés de la planète nous pensons trouver un havre de paix, qu'en est-il de l'inaudible à l'intérieur de nous ? Les maîtres taoïstes diraient sans doute : assieds-toi au pied de ton ombre, écoute le premier bruit du cosmos appelé silence, c'est l'univers sonore du monde et de ton âme. L'entends-tu ?

Cent ans de luttes. Faits saillants d'une histoire d'actions militantes et de combats solidaires

CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN – CSN
St-Joseph-du-Lac, M Éditeur, 2020, 224 p.



Fondé en 1920 sous le nom de Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) regroupe aujourd'hui quelque 100 000 membres et 350 syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il a tenu à souligner son centenaire en réunissant les textes d'une kyrielle de témoins privilégiés, si ce n'est d'acteurs, de son histoire. Le recueil comprend deux sections principales : une première consacrée à l'histoire globale de l'organisation et une seconde consacrée aux luttes portant sur des causes spécifiques.

Fort éclairante, la section historique propose de revoir en accéléré les jalons qui ont façonné non seulement le Conseil central, mais aussi l'évolution du syndicalisme québécois. À travers l'expérience du CCMM, on passe en revue les caractéristiques des deux grandes forces ayant défini le mouvement syndical d'ici : le syndicalisme des unions internationales, d'origine étasunienne, et le syndicalisme catholique, dont sont issus le Conseil central et la CSN, entre autres. La périodisation retenue distingue trois phases : la naissance et la consolidation (1920-1968), l'ère Michel Chartrand (1968-1978), puis la résistance au néolibéralisme à partir de 1979. Une avancée impressionnante des 60 dernières années de l'histoire du syndicalisme, et du Québec lui-même, est certainement due au féminisme et à l'action des femmes. La conquête du pouvoir par celles-ci, à la fois dans la société et dans l'organisation syndicale, a toute sa place dans ce livre. Soulignons que son contenu a été rédigé majoritairement par des femmes ; c'est dire l'influence qu'elles exercent désormais au sein du CCMM.

La seconde section, portant sur ce qu'on appelle à la CSN « les fronts de lutte », explique très bien ce qui a façonné l'identité unique du Conseil central du Montréal métropolitain. Deux causes inscrites à son code génétique depuis l'ère Chartrand, et même avant, bénéficient d'une couverture substantielle dans l'ouvrage : la solidarité internationale et la santé-sécurité au travail. Les autres fronts de lutte ne sont pas en reste et les chapitres qui leur sont consacrés nous font découvrir des interventions moins connues, mais fort précieuses, du CCMM concernant le droit à l'éducation, les droits des personnes non syndiquées et la cause des personnes LGBTQ+.

L'action politique partisane, un enjeu très cher au Conseil central, est aussi abordée dans ce livre, mais de façon périphérique. En outre, le rôle du CCMM au XXIe siècle dans l'émergence d'une alternative politique autonome est occulté, alors que cela a été au cœur de l'engagement de cette organisation. La viabilité de Québec solidaire, par exemple, n'est pas due seulement aux efforts de militantes et de militants du mouvement communautaire, du mouvement des femmes ou du mouvement étudiant, mais aussi au rôle-clé joué par le Conseil central et plusieurs de ses syndicats affiliés.

Il est fort agréable de lire un livre comme celui-ci, dont de grands pans célèbrent le syndicalisme de combat qui caractérise le Conseil central. Or, à l'échelle du mouvement syndical québécois et de la CSN notamment, que reste-t-il de ce courant ? L'ouvrage critique à bon droit le syndicalisme d'affaires, mais l'associe généralement aux organisations issues des fédérations internationales. Pourtant, le courant hégémonique présent aujourd'hui dans le mouvement syndical est le syndicalisme de partenariat (avec le patronat). Il aurait été intéressant de l'appeler par son nom, de témoigner davantage des difficultés que pose son influence dans la région du Montréal métropolitain. C'est l'un des défis auxquels doit faire face le CCMM, dans la CSN ou au-delà, s'il veut préserver sa singularité historique et perpétuer son digne héritage.

Philippe Boudreau

Comprendre notre rapport à l'image

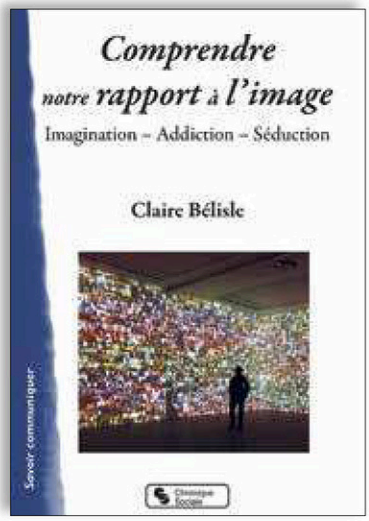
CLAIRE BÉLISLE
Lyon, Chronique sociale, 2020, 206 p.

Nous vivons dans un monde d'images et d'écrans. Claire Bélisle, longtemps rattachée au Centre national de la recherche scientifique en France, nous sensibilise à ce système effervescent de codes culturels et de symboles sous-jacents. Relativement peu connu au Québec, l'éditeur lyonnais Chronique sociale se spécialise depuis deux siècles dans des publications généralistes destinées à un large public voulant bien s'informer.

Véritable outil en dix chapitres pour décrypter les messages implicites et quelquefois trompeurs, cet ouvrage est riche en formules éloquentes et en questionnements pertinents pour cerner ce vaste sujet : « un système de croyances à désamorcer » (p. 48), « les pouvoirs de l'image proviennent du spectateur » (p. 49), ou encore « comment le plaisir des images rend-il les écrans attractifs ? » (p. 67). Sans jargon, Claire Bélisle emprunte des concepts à la psychologie, les explique, puis les regroupe dans un précieux lexique placé en annexe – on y retrouve des mots-clés comme « addiction », « représentation », « symbole » et « visualisation ». Il n'y manque que quelques termes plus pointus comme « désinformation », « idéologies » ou « propagande » pour être complet.

À la lecture de la première moitié du livre, on comprend que les images servent tour à tour à « amplifier la mémorisation », à « déclencher la violence » (p. 66), ou simplement à procurer un plaisir qui pourrait dans certains cas devenir addictif. De plus, elles véhiculent des représentations de plus en plus banalisées de la violence ou,

plus subtilement, un « renforcement du stéréotype de la performance » (p. 70) à tous égards. Des pistes d'éducation aux médias – de « *Media Literacy* », comme le disent les Anglosaxons – sont proposées, avec des sites Web, pour tenter de désamorcer les pratiques commerciales du monde virtuel.



La deuxième moitié de l'ouvrage propose des stratégies pour analyser les cadrages, les contenus, les stéréotypes, les messages implicites et la charge émotionnelle de certaines images – qui sont précisément conçues pour nous émouvoir, nous sensibiliser, nous persuader. Autrefois, on décrivait ces pratiques comme étant de la propagande, mais ce terme devenu péjoratif semble avoir disparu du langage courant depuis la fin de la Guerre froide. Or, des formes renouvelées de propagande persistent. Car bien souvent, les images sont suggestives et portent des sous-entendus à propos de pratiquement tout. Par exemple, des publicités illustrent le bonheur en montrant un groupe d'amis heureux en train de consommer un produit annoncé. Ce faisant, Claire Bélisle nous invite à prendre conscience de nos propres réflexes face à certaines images et à reconnaître les différentes manières qu'ont les publicités d'agir sur nous afin de garder à l'esprit le rôle des médias dans la légitimation (ou la délégitimation) de tel ou tel groupe social. Inversement, dans un système axé sur le spectaculaire et cédant si facilement au sensationnalisme, il importe de ne pas sombrer dans l'excès inverse et de ne pas discréditer systématiquement les institutions qui sont à la base de notre vie en société : la justice, les forces de l'ordre et les élus. Autrement dit, les médias devraient nous inviter à la nuance et, du même souffle, à éviter les généralisations abusives, d'un côté comme de l'autre.

Cet ouvrage n'est pas destiné exclusivement aux universitaires en études visuelles ; il sera instructif pour un large lectorat et même pour les cégépiens (et leurs parents) et devrait être disponible dans les bibliothèques publiques. Or il semble introuvable en librairie, du moins au Québec. On repense en le lisant à *Se distraire à en mourir* (Flammarion, 1986) de Neil Postman ou à l'essai pionnier de Liliane Lurçat, *Violence à la télé, l'enfant fasciné* (Éditions Syros, 1989), mais aussi à l'excellent livre de Philippe Bihouix et Karine Mauvilly, *Le Désastre de l'école numérique : plaidoyer pour une école sans écrans* (Seuil, 2016).

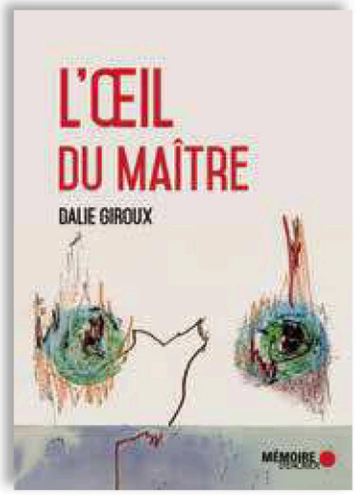
Yves Laberge

L'œil du maître

DALIE GIROUX
Montréal, Mémoire d'encrier, 2020, 192 p.

« Maintenant ou jamais ! Maîtres chez nous ». Il y a 60 ans, le cri rallie, la perspective dynamise ces Canadiens français qui s'apprêtent à devenir Québécois, et ce, à la faveur du projet de nationalisation des compagnies d'électricité. Dans la foulée, ce sera notoirement au Nouveau-Québec que nous nous affirmerons « chez nous » et « maîtres » alors que les Premiers Peuples habitent ce territoire au quotidien, sans nous. S'il est vrai que ce slogan électoral créé par le Parti libéral du Québec « marque toute l'aspiration collective révolutionnaire tranquille d'avancer à rebours de la dépossession économique, politique, légale et culturelle des Canadiens français qui résulte de l'aventure impériale franco-britannique en Amérique » (p. 5), celui-ci reste désormais le symbole d'un rendez-vous manqué. En dépit de son adhésion à un mouvement vers l'indépendance, Dalie Giroux s'emploie tout au long de cet ouvrage à déconstruire le travers colonial originel ayant considérablement confiné et tronqué l'aspiration nationale du Québec moderne.

En peu de mots, l'auteure explique l'échec du mouvement souverainiste par le fait que celui-ci a pensé, à tort, que



« pour se décoloniser, pour se désenclaver politiquement, il s'agissait non pas de détruire les structures coloniales de l'Empire britannique et de s'extraire du rapport de prédation au territoire et du racisme structurel qu'elles impliquent, mais de coloniser l'Amérique du Nord en son propre nom, en français » (p. 91). Du coup, l'élite technocratique et culturelle de la décennie 1960, et le peuple sous son emprise, se comportèrent comme les légitimes héritiers d'une entreprise colonisatrice avortée, en continuateurs d'une Nouvelle-France jadis coupée dans son élan.

Les recherches et les réflexions de l'auteure trouvent leur impetus, avoue-t-elle, dans les moments charnières de son parcours personnel. À cet égard, la rencontre de Georges E. Sioui, historien et philosophe wendat, fut déterminante. Lui confiant son refus et son malaise de s'identifier au curieux pouvoir de la nation, ce dernier lui souffla qu'assumer ce malaise offrait la chance d'avancer. Avec lui, elle comprit qu'il fallait recadrer l'histoire coloniale à partir de la parole autochtone contemporaine. Plus encore, « ce n'est qu'en plaçant la question autochtone au cœur de la vie politique qu'il sera possible de faire bouger au Québec les structures d'exclusion par lesquelles se perpétuent la xénophobie, le racisme et les politiques anti-immigration » (p. 52).

L'auteure se garde toutefois de réduire la condition québécoise au seul prolongement du projet colonial européen, et la définit plutôt comme une situation, un espace postcolonial découlant des entreprises impériales française et britannique. Elle nous enjoint ce faisant à nous extraire de la maîtrise coloniale du territoire et de ses populations, « qui que nous soyons, d'appartenance à des collectifs encastrés, de gré ou de force, dans les logiques et les

rapports de domination issus de la colonisation » (p. 8). Pour y arriver, Dalie Giroux nous convie à nous « rencontrer dans les lieux de vie plutôt que dans les lieux de pouvoir » (p. 78).

Relevons ici que le cas québécois n'est nullement isolé. Chaque groupe humain est placé devant des choix analogues. Je l'ai vu au Japon, où j'ai longtemps vécu. Là-bas, l'impatience envers l'hégémonie chinoise puis la forte pression européenne, auront mené à l'imposition d'un projet national pressé de domestiquer, ou d'écraser, tant les Autochtones *ryûkyûens* (actuel Okinawa) que les Aïnous du nord.

Dalie Giroux appelle à raréfier les rendez-vous manqués en jetant de nouvelles bases. Par exemple, en 1980, le leader autochtone Noel Starblanket faisait cette proposition audacieuse à René Lévesque : « Arrachons ensemble au fédéral [...] son pouvoir colonial sur nous. Mais au bénéfice de nos collectivités respectives. Pas pour placer les Indiens sous la botte d'un autre pouvoir blanc » (p. 67). C'est cette main tendue que l'auteure nous invite à saisir, à rebours de l'histoire coloniale de ce territoire que nous avons en commun.

Jacques Grenier

Spiritualités féministes. Pour un temps de transformation des relations

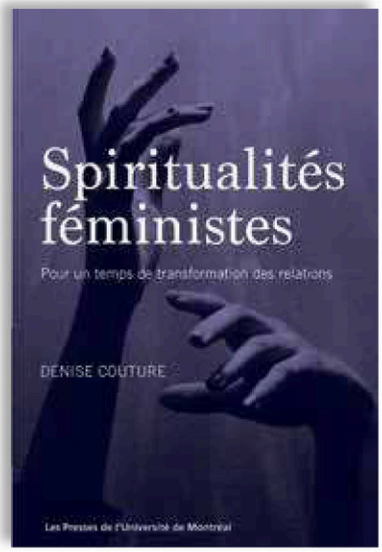
DENISE COUTURE
Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2021, 250 p.

Le livre arrive à point nommé dans ma vie alors que je suis interpellée jour après jour – comme femme, chrétienne et citoyenne – par la parole des femmes et des personnes marginalisées qui se libère peu à peu en dénonçant les violences subies. La démarche proposée par l'auteure fait œuvre utile dans le monde de plus en plus polarisé dans lequel nous vivons, alors que les institutions censées assurer la dignité, le respect, la justice et l'égalité faillissent à l'obligation d'égalité qui leur incombe. Cet ouvrage nous offre la possibilité de suivre l'évolution d'une pensée théologique féministe façonnée par un parcours de vie placé sous le signe de la disponibilité aux événements et de l'attention aux relations, surtout à celles qui révèlent des inégalités tenaces et inacceptables.

Le sous-titre « Pour un temps de transformation des relations » est donc tout à fait juste. Ce ne sont pas uniquement les relations entre les hommes et les femmes qui sont ici scrutées dans une perspective féministe, mais bien toutes celles qui ont marqué les 30 ans d'engagement, de réflexion et de production théologique de l'auteure en tant que théologienne catholique et femme blanche privilégiée du Nord, incluant ses liens avec des femmes d'origines, de classes sociales et de parcours spirituels divers. Au fil des expériences relatées, des lectures et des questions théologiques évoquées – par elle-même ou par ses étudiantes et étudiants –, c'est non seulement le féminisme qui est revisité, mais une quête théologique et humaine intégrant les enjeux de genre, de racisme et de colonisation qui est proposée.

Rappelant la démarche vécue au sein de la collective chrétienne féministe L'autre Parole pour adopter la désignation « Dieue », Denise Couture précise que ce choix, fait à la fin des années 1980, est « contextuel, situé, local, limité et temporaire » (p. 95). Alors que le champ du religieux est souvent réduit à des dogmes et à des croyances considérés immuables, c'est plutôt une inscription créatrice au sein d'une tradition qui est ici proposée. Une attitude de liberté intérieure se précise au fil des pages, qui rend possible les déplacements personnels, spirituels et intellectuels. Cette démarche – qui consiste à nommer, célébrer, vivre et penser de façon nouvelle – demande de l'humilité pour que la quête demeure ouverte. On sent à la lecture que les pistes et les concepts explorés restent les meilleurs disponibles jusqu'à ce que de nouveaux questionnements les bousculent et obligent à reprendre l'exigeant travail de vérité.

Le dernier chapitre, intitulé « Déconstruire un phallocentrisme religieux », est consacré à la position officielle de l'institution catholique sur les rapports entre les hommes et les femmes. C'est la « théologie de la femme », l'appropriation cléricale



du féminisme qui y est déconstruite, ainsi que l'idéal féminin dont les textes officiels font l'apologie pour mieux contrôler les femmes et interdire leur pleine participation à l'ensemble des sphères de l'Église. En s'appuyant sur les travaux de Johanne Philipps, l'auteure termine son ouvrage en évoquant un chantier de contestation juridique de la discrimination envers les femmes exercée par les dirigeants religieux et soutenue par les États. Ces derniers, au nom de la non-ingérence dans le champ du religieux, s'accommodent et renforcent ces pratiques. Mon seul regret à la lecture de ce chapitre est de sentir une rupture dans le ton et la méthodologie employés par rapport aux autres chapitres. Il reste aussi à faire la critique de l'Église catholique dans son rapport aux femmes à partir de l'expérience et des réflexions de nos sœurs et frères du Sud, qui sont par ailleurs aujourd'hui en plus grand nombre dans cette Église.

Au final, l'ouvrage dévoile avec pédagogie des questions complexes tout en demeurant accessible à un lectorat non spécialisé dans les questions théologiques. Dans l'esprit qui anime l'auteure, ce livre accompagne les croyantes et croyants dans un exercice exigeant d'intelligence de la foi dont nous ne pouvons plus faire l'économie.

Élisabeth Garant

Tant que j'ai du respir dans le corps

Réalisation : Steve Patry
Production : Les Films de l'Autre
Québec, 2020, 75 min.



Photo : Les Films de l'Autre et Les Films du 3 Mars

Une semaine après le lancement de ce film puissant, à l'automne 2020, le campement de fortune de la rue Notre-Dame à Montréal était démantelé de force dans un contexte de crise du logement quasi permanente. Si l'analyse de ces enjeux est nécessaire (*Relations* y consacrait d'ailleurs son dossier « Itinérance : de la détresse à l'accueil », en décembre 2011), c'est à une compréhension qui transcende les seules dimensions sociopolitiques que nous convie ici le réalisateur Steve Patry.

Quiconque a déjà côtoyé ces êtres broyés par la vie, toujours debout, saisit rapidement la nature de la démarche de Patry : une démarche d'accueil. Celui de l'autre, de l'Autre, de la souffrance, de la peur, du rejet, de la violence, de l'abandon. Le réalisateur suit des équipes d'intervention de première ligne (médecins, services sociaux, corps policiers, etc.), mais ce sont surtout les visages et les cœurs des personnes aidées qui nous restent, longtemps après le visionnement du film. C'est que Patry réussit le double exploit de rendre visible l'invisible et de montrer, sans voyeurisme ni bienveillance arrogante, l'effort de survie acharné de ces personnes, la puissance de leur dignité.

La caméra du réalisateur capte le regard de ces hommes de la rue, dont quelques-uns portent le film à eux seuls. Il y a d'abord le regard sur le monde de Gilles, un homme au tempérament méfiant et solitaire qui s'identifie comme chef de meute et dont les chiens ont été placés dans un refuge pendant l'hiver. Ses problèmes de santé l'affaiblissent, mais il ne veut pas pour autant fréquenter « les ressources » et souhaite pouvoir regagner sa remorque dès qu'elle sera réparée. En attendant, Gilles ne dort « nulle part », se réchauffe dans une station-service à proximité de son abri de fortune ; il n'a pas d'endroit où se reposer, pour paraphraser l'Évangile selon Matthieu (8 : 20). Quand on écoute Gilles nous dire, son regard bleu perçant noyé par l'émotion, qu'il « n'est pu capable de la race humaine », on devine avant qu'il ne les nomme les sévices qu'il a dû subir pour se traiter lui-même comme un chien. Depuis qu'il a été meurtri au plus profond de son âme, il ne veut plus être attaché ni à des ceintures de sécurité, ni à des endroits où il pourrait se reposer, ni même au monde humain.

Un deuxième regard sur le monde capté par Patry est celui de King James, un dépendant au crack qu'on écoute d'abord d'une oreille inattentive avant d'être soudainement happé par sa vivacité d'esprit et par la profondeur de sa réflexion : « tout le monde mérite d'être aimé, même les fous. Surtout les fous », déclare-t-il, lui-même étranglé par l'émotion, surpris peut-être par la vérité de son propos. « Dieu a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages. Il a choisi les choses faibles pour confondre les fortes. Dieu a choisi les choses viles et celles qu'on méprise pour réduire à néant celles qui sont importantes », poursuit-il, citant la Première épître de Paul aux Corinthiens (1 : 27). Ce que l'on croyait au premier abord être un délire de consommation se révèle finalement une réelle leçon d'humilité venant d'un homme qui a tout perdu.

Enfin, on accède au regard sur le monde de Frank, un être que l'on sent à la fois fort et extrêmement fragile, qui se décrit lui-même comme alcoolique. Frank doit se réveiller la nuit pour boire, il boit du matin au soir, de grandes quantités, c'est son « café ». Son corps commence à lui envoyer des signaux d'épuisement et Frank veut arrêter de boire, ou au moins diminuer, car il commence à cracher du sang. Le regard de Frank sur le monde est doux, triste, calme et encore amoureux : sa copine l'a quitté parce qu'il buvait trop. Il dit vouloir arrêter pour elle. Pour qu'elle revienne le voir. Il a emménagé depuis peu dans une nouvelle maison de chambres, seul, et doit limiter ses visiteurs puisque ses fréquentations ont tendance à abuser de son hospitalité. Vulnérable et fragilisé par sa dépendance, Frank laissait des gens s'installer dans son appartement, causant des « désordres à l'ordre public ». C'est que les cœurs de Frank, de Gilles et de King James sont si bons qu'eux aussi veulent accueillir leurs semblables.

À l'heure où les médias sociaux cultivent le simulacre, dans une société de l'image à la recherche constante du faux érigé en authentique, le film de Patry nous met face au réel existant loin des jeux d'apparence. Celui du froid des rues de Montréal en plein hiver, où la vie quotidienne est à mille lieux de nos vies virtualisées, où l'humilité n'est pas une posture ou un faux semblant mais l'être-au-monde d'hommes survivants.

Amélie Descheneau-Guay

Madame X

Yara El-Ghadban

L'auteure est romancière, éditrice et anthropologue



J'ai toujours voulu courir avant de marcher. Apprenant le français à 13 ans, je me plaisais à construire des phrases très complexes, convaincue de faire bon usage de la dernière règle de grammaire ou de conjugaison que la prof nous avait enseignée en classe. J'aimais laisser mon imagination errer, inventer des situations et des dialogues arabesques. Résultat : je ne dépassais jamais la note de passage en écriture. Alors que j'obtenais tous mes points pour la création qui, heureusement, valait pour 60 %, je perdais le reste en fautes d'orthographe et en erreurs de syntaxe. Je n'arrivais pas à traduire mes idées compliquées dans cette langue obstinée qui m'empêchait de m'élancer.

Un jour, la prof m'a dit :

– Yara, tu fais beaucoup d'efforts. C'est bien dommage, toutes ces mauvaises notes pour une question de grammaire ou de conjugaison. Pour le prochain texte, je te demande d'écrire des phrases simples (sujet-verbe-complément d'objet direct), pas plus qu'une virgule par phrase, et d'utiliser le temps présent. Garde le dictionnaire à côté de toi et sers-toi de ton *Bescherelle*.

J'étais tellement motivée… Cette prof pour qui je croyais être invisible reconnaissait dans ce cafouillis de phrases la fille qui adore écrire et laisser courir son imagination. Alors j'ai suivi ses consignes. Je me vois encore, par terre, à la petite table à café du salon, les jambes croisées, le dictionnaire ouvert, le crayon à la main gauche, penchée sur mon cahier d'écriture. J'ai écrit des phrases courtes, en évitant d'inverser l'ordre cardinal du sujet-verbe-objet. J'ai résisté à la tentation de me servir du subjonctif qui m'impressionnait tant, et qui m'impressionne encore à ce jour. J'ai vérifié chaque mot, verbe, adjectif, adverbe. Chaque article, chaque préposition. C'était difficile, mais j'avais une mission. Jamais je n'avais mis autant de cœur dans un texte.

Deux semaines plus tard, la prof m'appelle à son bureau. Elle a mon texte dans les mains. Et sur la page brille un grand 85 % en rouge. Quel instant de bonheur ! J'ai trouvé la clé de l'univers, me dis-je. J'attends les félicitations de la prof. J'attends les bravos. Je reçois plutôt une question :

– Yara, est-ce que c'est toi qui as écrit ce texte ?

– Mais oui, Madame.

– Qui chez toi maîtrise le français ? Tes parents ? As-tu une grande sœur ? Une voisine ?

– Personne. Mon frère est encore dans la classe d'accueil. La voisine est arabe aussi.

– Ne me mens pas, Yara. Ce texte est trop bon pour ton niveau.

– Mais… j'ai fait ce que vous m'avez demandé de faire.

– La seule raison pour laquelle je ne t'ai pas donné zéro, c'est parce que je ne peux pas prouver que tu as plagié. Mais sache que je le sais.

Et elle me lance le texte d'un geste brusque. Le 85 % perd son éclat. Ce qui devait être ma fierté restera pour toujours une blessure.

J'ai compris ce jour-là que la prof ne voyait en moi qu'une petite immigrante qui patauge en français et qui ne dépassera jamais sa condition. À ses yeux, cette immigrante ne pouvait maîtriser le français, ne pouvait même pas y aspirer. Elle pensait me faire la charité en me conseillant de me servir du dictionnaire. Ce n'était pas de la reconnaissance, mais de la condescendance camouflée en bienveillance. Elle ne voyait pas une jeune fille qui aimait tant écrire qu'elle prendrait ses conseils à cœur. Encore moins une jeune fille qui pourrait un jour rêver de vivre de son écriture. C'était plus facile pour Madame X d'imaginer une immigrante désespérée qui tricherait ou plagierait pour ne pas échouer qu'une fille ayant le potentiel d'une future écrivaine, traductrice et éditrice.

Aujourd'hui, devenue romancière, je repense à Madame X à qui je rêve encore de dédicacer un livre. Elle me vient à l'esprit chaque fois que j'entends les discours convenus voulant que l'immigration ne peut être qu'un problème à résoudre et une menace à la survie du français ; qu'on peut à la limite aider les immigrants, leur montrer de la tolérance ou de la bienveillance, mais qu'ils n'ont au fond rien à nous apprendre ni à nous transmettre, surtout pas dans notre propre langue. Et que faire de leur trilinguisme embêtant ? Pourquoi donc ne pas se contenter d'être unilingue ? Quelle est cette histoire de vouloir tout faire et tout dire dans toutes les langues ?

> Tant de rêves sont tués ainsi, par manque d'imagination et le refus de reconnaître le potentiel des jeunes racisés.

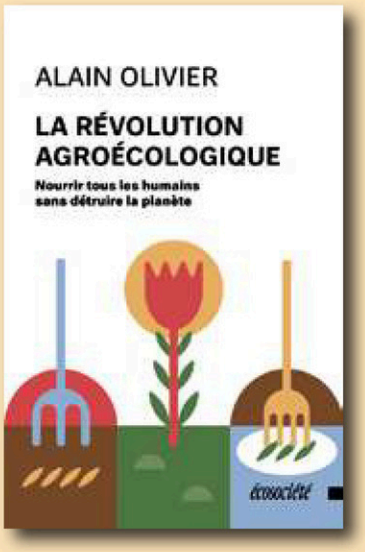
Et je pense à toutes les filles immigrantes ou de deuxième génération que trop de conseillers pédagogiques au secondaire 5 poussent vers des programmes techniques qui mènent rapidement sur le marché du travail (mieux vaut des petites immigrantes productives et utiles), car on ne peut envisager qu'il y ait parmi elles des futures intellectuelles, artistes, professeures qui réimagineraient la langue, la société, transmettraient le savoir et l'histoire, proposeraient un autre avenir.

Tant de rêves sont tués ainsi, par manque d'imagination et le refus de reconnaître le potentiel des jeunes racisés que l'on veut emprisonner dans la condition et le rôle que la société leur a assigné.

Et malgré tout, tant de rêves survivent, par pure obstination.

C'est pour ceux et celles qui les portent que j'écris.

Cultiver les savoirs, ouvrir les possibles



Enfin un portrait complet de l'agroécologie, parce que le système alimentaire mondial mérite une bonne révolution.



Le manuel essentiel pour réussir son jardin vivrier sans épuiser le sol et atteindre l'autosuffisance alimentaire.

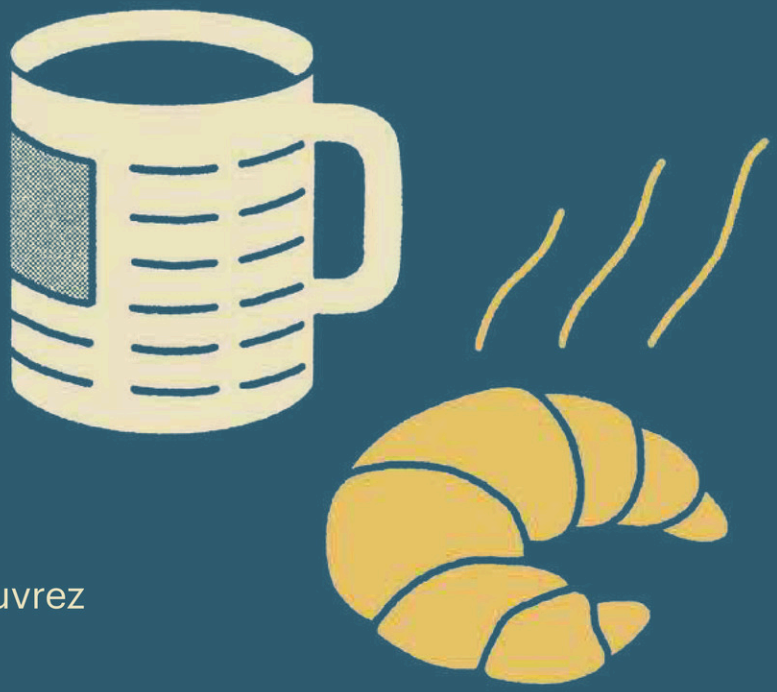


Pourquoi près de la moitié de notre nourriture finit à la poubelle avant d'avoir été consommée ?

Conseil des Arts du Canada
Canada Council for the Arts
SODEC Québec

écosociété
ecosociete.org

ABONNEZ-VOUS » *ledevoir.com/infolettres*



L'infolettre du matin

Du lundi au samedi, découvrez l'essentiel de l'actualité

Le Courrier du soir

L'actualité du jour, choisie et résumée pour vous



LEDEVOIR